



DOCUMENT D'OBJECTIFS

Citerne de Sainte-Ouenne

Natura 2000 « FR5402011 »

Volume de synthèse



Niort, le

Le Préfet des Deux-Sèvres

Jérôme Guitton

Août 2015

Maître d'ouvrage : MEEDDAT, DREAL Poitou-Charentes. Suivi de la démarche : Céline DUPEU, Mathilde BONNET (DREAL PC)

Opérateur : Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)

Rédaction du document d'objectifs :

Rédaction/Coordination/Cartographie : Anthony LE GUEN (DSNE)

Contribution aux diagnostics (rédaction/cartographie) : Nicolas COTREL (DSNE) et Jean François BERTHOME (Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, GODS)

Relecture : Nicolas COTREL (DSNE) et Mathilde BONNET (DREAL PC)

Crédits iconographiques : Ludovic ROLLAND, Maxime LEUCHTMANN, Nicolas COTREL, Anthony LE GUEN.

Référence à utiliser : Deux-Sèvres Nature Environnement, 2015. Document d'Objectifs, Citerne à eau de Sainte-Ouenne, Natura 2000 « FR 5402011 » : Volume de synthèse. DSNE, Niort, 180 p.

Table des matières

Liste des figures et des tableaux.....	5
Liste des figures.....	5
Liste des tableaux.....	6
1 Natura 2000 : de l'Europe à Sainte-Ouenn.....	7
1.1 L'objectif de Natura 2000	7
1.2 Le réseau	7
1.3 Le Document d'Objectifs : objectif, contenu et méthode.....	9
2 Site Natura de Sainte-Ouenn.....	11
2.1 Fiche d'identité du site.....	11
2.2 Données administratives	13
3 Inventaires biologiques	15
3.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire.....	16
3.2. Espèces animales d'intérêt communautaire.....	16
4. Inventaire socio-économique.....	18
5. Analyse écologique	19
5.1. Enjeux écologiques du site Natura 2000.....	19
5.1.1. Effectifs présents dans la citerne à eau	19
5.1.2. Corridors de déplacements dans un rayon de 10 km et de 2 km	22
5.1.3. Indice de favorabilité dans un rayon de 2 km.....	25
5.1.4. Croisement des corridors et des territoires de chasse favorables sur le rayon de 2 km	28
5.2. Hiérarchisation des enjeux.....	32
6. Objectifs de conservation	35
6.1. Objectifs de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable	35
6.2. Hiérarchisation des Objectifs	39
7. Programme d'actions	40
7.1. Mise en œuvre du programme d'actions.....	40
7.2. Définition et hiérarchisation des actions.....	40
7.2.1. Conservation de la colonie	41
7.2.2. Etudes et suivis	43
7.2.3. Valorisation, sensibilisation	44

7.3. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	45
7.4. Détails des fiches.....	46
Bibliographie.....	137
Annexes.....	138

Liste des figures et des tableaux

Liste des figures

Figure 1 : Cartographie des ZSC spécifiquement décrites pour des enjeux chiroptérologiques et des ZSC non spécifiques mais avec un enjeu chiroptérologique fort.	8
Figure 2 : Schéma simplifié de constitution d'un Document d'Objectifs.	10
Figure 3 : Photo de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.....	11
Figure 4 : Situation de la commune de Sainte-Ouenne dans le contexte paysager des Deux-Sèvres.	12
Figure 5 : Situation du site Natura 2000 dans le bourg de Sainte-Ouenne.....	13
Figure 6 : Evolution des effectifs de Murins à oreilles échancrées en mise bas entre 2002-2013.	19
Figure 7 : Evolution des effectifs de Grands Rhinolophes en mise bas entre 2002-2013.	20
Figure 8 : Evolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hibernation entre 2002-2014.	21
Figure 9 : Corridors biologiques dans le rayon de 10 km autour du site Natura 2000..	23
Figure 10 : Corridors biologiques dans le rayon de 2 km autour du site Natura 2000..	24
Figure 11 : Description des territoires de chasse favorables à l'échelle de 2 km autour du site Natura 2000.....	27
Figure 12 : Territoires de chasse et corridors théoriques des chauves-souris dans le rayon de 2 km autour du site Natura 2000.....	29
Figure 13 : Déclinaison des enjeux de conservation en OCLT, ODD et lignes d'action.	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Données administratives du site Natura 2000 de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.	14
Tableau 2 : Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site.	16
Tableau 3 : Bilan des espèces d'intérêt communautaire par groupe du site Natura 2000.	16
Tableau 4 : Liste des espèces d'intérêt communautaire, annexe II de la Directive Habitats (92/43)du site Natura 2000.	17
Tableau 5 : Bilan des activités socio-économiques ayant une influence sur le site Natura 2000.	18
Tableau 6 : Descriptif des différents éléments paysagers favorables ou défavorables au Grand Rhinolophe et au Murin à oreilles échancrées selon la méthodologie Barataud.	25
Tableau 7 : Bilan et description des enjeux de conservation par entité.	30
Tableau 8 : Hiérarchisation des enjeux écologiques au vu de leur état de conservation.	32
Tableau 9 : OCLT, ODD et lignes d'action définis dans le cadre du Document d'Objectifs de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.	38
Tableau 10 : Hiérarchisation des OCLT.	39
Tableau 11 : Actions et priorisation : conservation de la colonie.....	42
Tableau 12 : Actions et priorisation : études et suivis.....	43
Tableau 13 : Actions et priorisation : valorisation, sensibilisation.....	44

1 Natura 2000 : de l'Europe à Sainte-Ouenne

1.1 L'objectif de Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites naturels à l'échelle de l'Union Européenne (UE) et donc au sein des 28 pays qui la compose. Ce réseau a pour principal objectif de préserver les sites les plus remarquables au niveau de leur richesse biologique. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Un site peut être désigné au titre de deux directives : la « Directive Oiseaux », directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 recodifiée en 2009 et la « Directive Habitats, Faune, Flore », directive 92/43/CEE du 21 mai 1992. Dans les deux cas, la directive vise à maintenir la biodiversité sur un périmètre bien défini, tout en conservant les activités socio-économiques. Un site peut donc au titre de ces directives être classé pour la conservation d'un ou plusieurs habitats naturels ou de la faune sauvage.

1.2 Le réseau

En Europe

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen constitué aujourd'hui de 27 000 sites, qui couvre 18 % du territoire de l'Union Européenne (Source Ministère de l'Ecologie, novembre 2011). Il découle de la mise en œuvre de deux directives, la Directive Oiseaux de 1979 et la Directive Habitats de 1992. Ainsi le réseau comprend deux types de sites :

- les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visent la conservation des habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats". On en dénombre près de 22 600.
- les Zones de Protection Spéciales (ZPS), visent la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" mais aussi des aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou les zones de relais des oiseaux migrateurs. On en dénombre près de 5 491 sites.

En France

La France, de par sa diversité de climats et de paysages, est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus riches en termes de biodiversité. La surface terrestre du réseau couvre près de 6.9 millions d'hectares soit 12,6 % du territoire métropolitain (Source : Ministère de l'Ecologie, novembre 2011).

En Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, 12,5 % du territoire est classé dans le réseau Natura 2000. Ce réseau est constitué de 84 sites terrestres dont 24 ZPS et 60 ZSC. Le site de la Citerne à eau de Sainte-Ouenne, FR 5402011, fait partie des 8 sites régionaux inscrits en ZSC pour des enjeux chiroptérologiques, (voir figure).

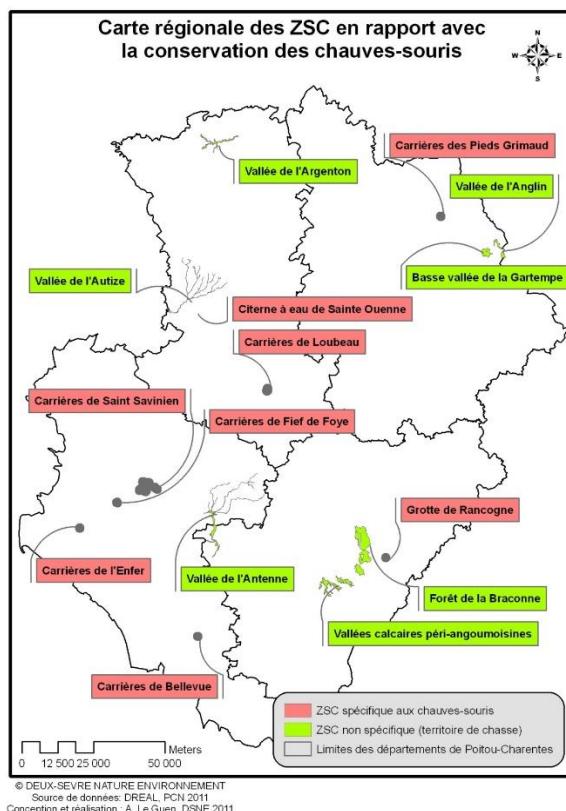


Figure 1 : Cartographie des ZSC spécifiquement décrites pour des enjeux chiroptérologiques et des ZSC non spécifiques mais avec un enjeu chiroptérologique fort.

1.3 Le Document d'Objectifs : objectif, contenu et méthode

Un Document d'Objectifs doit être rédigé pour chaque site Natura 2000, celui-ci a pour principal objectif de définir les orientations de gestion à mettre en œuvre pour conserver et favoriser les espèces ou les habitats remarquables identifiés sur le site. Ce document est avant tout un travail de concertation qui découle de nombreuses rencontres avec l'ensemble des acteurs locaux, c'est-à-dire les acteurs socio-économiques et les élus concernés. Il servira de ligne directrice pour toute décision sur le périmètre du site. Pour l'ensemble des sites terrestres, le Document d'Objectifs doit être validé par le comité de pilotage et approuvé par le Préfet de département. La proposition de Deux-Sèvres Nature Environnement, conforme au cahier des charges établi par l'Etat, a été retenue comme opérateur du site Natura 2000. Son rôle est d'assurer l'élaboration du Document d'Objectifs en prenant en compte l'ensemble des facteurs présents sur le périmètre, éléments écologiques, intérêts économiques et vie sociale. Il se décline en quatre étapes majeures (voir figure 2) :

- Un bilan des connaissances de l'ensemble des habitats et des espèces qui justifie la désignation du site ainsi que des activités socio-économiques présentes dans le périmètre du site (urbanisme, secteurs d'activités, activités agricoles et forestières).
- L'analyse de ces données permet de définir les enjeux du site et les objectifs en termes de conservation d'espèces ou d'habitats en prenant en compte les activités humaines dans une optique de développement durable.
- La proposition de mesures de gestion qui vont permettre d'atteindre les objectifs définis dans l'étape précédente. C'est l'étape qui demande le plus de concertation au sein des groupes de travail. Un ou plusieurs cahiers des charges-types applicables aux contrats Natura 2000, doivent être montés pour préciser notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière.
- Une estimation financière est à prévoir sur l'ensemble des actions validées en Comité de Pilotage. Cette étape permet également d'anticiper la mise en œuvre du Document d'Objectifs. Afin de suivre l'évolution de la mise en œuvre des actions, des comités de suivi et d'évaluation. Ces comités jugent de l'état de conservation des espèces ou des habitats pour ensuite au terme de la période de validité du Document d'Objectifs modifier si nécessaire les mesures proposées.

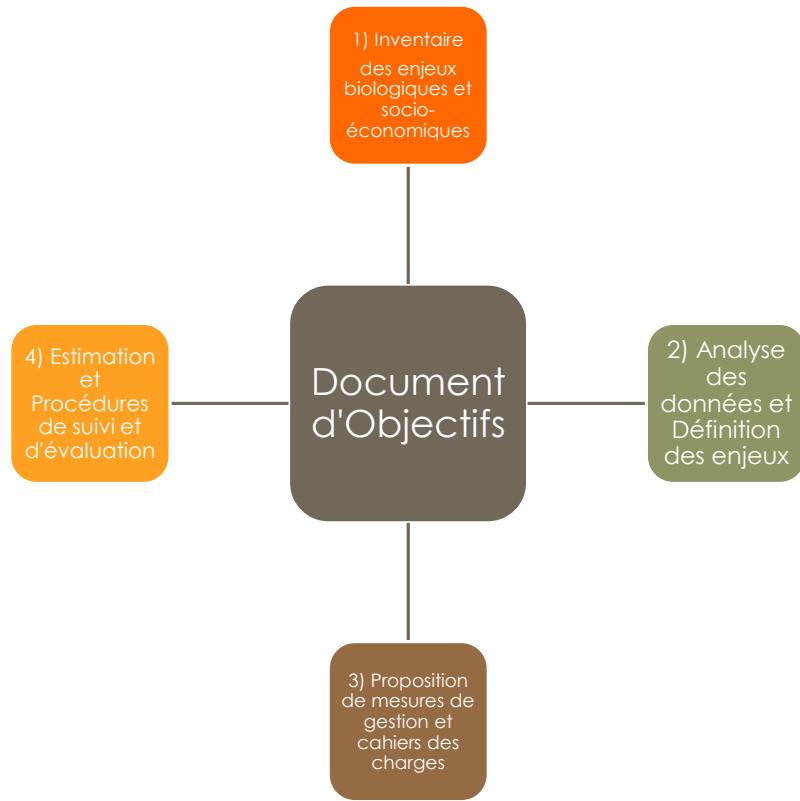


Figure 2 : Schéma simplifié de constitution d'un Document d'Objectifs.

2 Site Natura de Sainte-Ouenne

2.1 Fiche d'identité du site

Nom officiel du site Natura 2000

Site Natura 2000 « Citerne à eau de Sainte-Ouenne »

Désignation

ZSC au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, sous le numéro FR5402011, par arrêté du 14 août 2014



Figure 3 : Photo de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.

Localisation

Département des Deux-Sèvres, région Poitou-Charentes

Commune concernée

Sainte-Ouenne

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000

0.03 ha au titre de la Directive « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE

Président du comité de pilotage lors de la phase d'élaboration du Docob

Secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres

Prefet coordinateur

Prefet des Deux-Sèvres

Structure porteuse

DREAL Poitou-Charentes -15 rue Arthur RANC – CS 60 539 – 86020 POITIERS

Opérateur

Deux-Sèvres Nature Environnement – 48 rue Rouget de Lisle – 79000 NIORT

Prestataire technique

Diagnostic socio-économique : Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres – 48 rue Rouget de Lisle – 79000 NIORT

Groupes de travail

Aménagement du territoire, agriculture, fonctionnement hydraulique de la citerne

Intérêt du site

La citerne à eau est l'un des rares sites Natura 2000 anthropique, le bâtiment abrite de très nombreuses chauves-souris tout au long de l'année.

En période de mise bas, la colonie mixte de Grands Rhinolophes et Murins à oreilles échancrées compte un effectif cumulé de plus de 700 adultes, ce qui fait de la citerne, le 2^{ème} site le plus important des Deux-Sèvres en termes de colonies de parturition. Cette colonie s'inscrit dans un réseau de colonies réparties sur le bocage Gâtinais et Bressuirais qui accumule plus de la moitié des effectifs reproducteurs des deux espèces du Poitou-Charentes.

En hibernation, la tendance s'inverse, car les Deux-Sèvres possèdent peu de cavités souterraines, reposant pour la majorité sur un massif granitique. Les conditions de température et d'humidité stables font de la citerne à eau un gîte favorable et atypique. Entre 50 et 100 Grands Rhinolophes hibernent dans le réservoir d'eau, ce qui place le site dans les 5 sites les plus importants du département.

Le classement de la citerne à eau de Sainte-Ouenne s'inscrit dans une démarche globale de classement de sites de mise bas de Chiroptères de l'Annexe II (8 espèces concernées en Poitou-Charentes) de la Directive « Habitat-Faune-Flore », souhaitée par l'Europe.

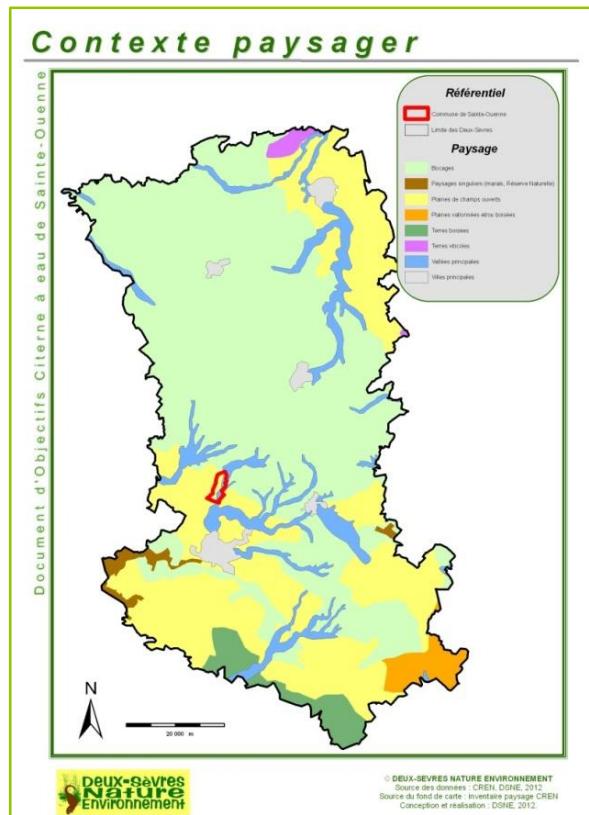
Localisation

La citerne à eau de Sainte-Ouenne est située dans le département des Deux-Sèvres, au nord de la ville de Niort (figure 4). Le site est placé dans le village de Sainte-Ouenne, une commune de 750 habitants.

Le site, qui se limite à une parcelle (0B138), est entouré d'une habitation au nord, de la RD12 à l'ouest, d'une prairie pâturée par des ovins au sud et le terrain communal de football à l'est (figure 5).

Le périmètre actuel du site Natura 2000 est de 300 m² qui comprend le bâtiment et le chemin d'accès à la citerne.

Figure 4 : Situation de la commune de Sainte-Ouenne dans le contexte paysager des Deux-Sèvres.



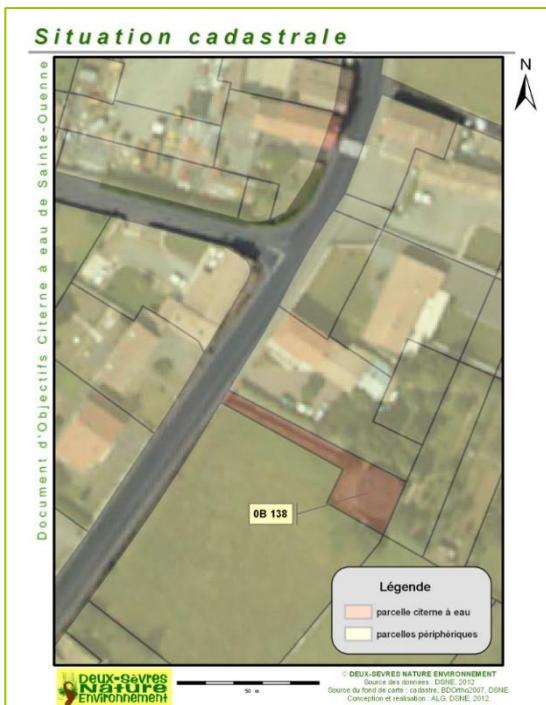


Figure 5 : Situation du site Natura 2000 dans le bourg de Sainte-Ouenne.

2.2 Données administratives

La citerne à eau de Sainte-Ouenne est le plus petit site Natura 2000 du Poitou-Charentes avec une superficie de 300 m².

Lors du classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et au début de l'élaboration du Document d'Objectif, le site était propriété de la commune de Sainte-Ouenne. La citerne à eau était alors gérée par le Syndicat des eaux d'Echiré-Saint-Gelais. Depuis le 1^{er} janvier 2014, c'est le Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO), qui a englobé le Syndicat des eaux d'Echiré-Saint-Gelais, qui en est devenu propriétaire et gestionnaire.

Tableau 1 : Données administratives du site Natura 2000 de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.

Types	Données administratives	Chiffre	Qualification	Origine des données
Zonages administratifs	Régions	1	Poitou-Charentes	
	Départements	1	Deux-Sèvres (79)	
	Communautés de communes	1	Val d'Egray	
	Communes	1	Sainte-Ouenne	
Démographie	Habitants	738		http://www.communes.com
Zonages environnementaux	Parcs nationaux	0		
	Parcs naturels régionaux	0		
	Réserves naturelles (RNR, RNN)	0		
	ENS	0		
	APPB	1	Citerne à eau de Sainte-Ouenne (2006)	DREAL Poitou-Charentes
	ZNIEFF	0		DREAL Poitou-Charentes
	Sites classés	1	Eglise de Sainte-Ouenne, classée Monument Historique (130864)	Patrimoine de France
	Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)			
	Réserves de chasse	0		ONCFS
	Réserves de pêche	0		ONEMA
Plans/Programmes/ Politiques territoriales	SAGE, SDAGE	0		
	Autres informations : schémas des carrières, éoliens	1	Schéma Régional Eolien de la région Poitou-Charentes, classement défavorable de la commune de Sainte-Ouenne	DREAL Poitou-Charentes
Foncier	Public	1	Syndicat des Eaux du Centre-Ouest	

3 Inventaires biologiques

La directive européenne « Habitat-Faune-Flore » 92/43/CEE, dite directive « Habitats », adoptée le 21 mai 1992, concerne « la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore ». L'annexe I de cette directive liste les « types d'habitats naturels d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation » et l'annexe II liste quant à elle « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ».

Seules deux espèces d'intérêt communautaire sont connues à l'échelle du site Natura 2000 ; le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées (tableau 2).

Des suivis chiroptérologiques sont réalisés tous les ans par DSNE depuis 2002 sur la citerne à eau de Sainte-Ouenné. Ces suivis sont effectués en hiver mais également en été pour le comptage de la colonie de mise bas.

Les tableaux présentés en pages suivantes reprennent donc uniquement les données chiroptérologiques à l'échelle du site Natura 2000.

Des données ponctuelles sur des habitats d'intérêt communautaire et d'autres espèces de l'annexe II de la directive habitats ont été recueillies dans un rayon de 10 km, autour du périmètre Natura 2000. Ce rayon correspond à la zone potentielle de chasse des chauves-souris de la citerne à eau. La quantification et la qualification de ces habitats et espèces sont succinctes du fait de l'absence de sessions de terrain. Ces habitats et espèces sont précisés et décrits en annexes 2 et 3.

Tableau 2 : Bilan des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site.

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données, structures ressources
Habitats de l'annexe I de la directive 92/43	0	/	
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	2	Chiroptères : 2	Deux-Sèvres Nature Environnement
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 ZSC	0	/	
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	2	Chiroptères : 2	Deux-Sèvres Nature Environnement
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	0	/	
Les autres habitats naturels	0	/	
Les autres espèces végétales	0	/	
Les autres espèces animales	0	/	
Les autres espèces animales chassées	0	/	
Les autres espèces animales pêchées	0	/	

3.1. Habitats naturels d'intérêt communautaire

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est connu à l'échelle des 300 m² du site Natura 2000 de la Citerne à eau de Sainte-Ouenne.

3.2. Espèces animales d'intérêt communautaire

Les inventaires faunistiques se limitent aux suivis des chiroptères présents dans la citerne à eau de Sainte-Ouenne.

Tableau 3 : Bilan des espèces d'intérêt communautaire par groupe du site Natura 2000.

Groupe taxonomique	Espèces d'intérêt communautaire		Qualité des inventaires
	Annexe II	Annexe IV	
Mammifères	2	2	Très bon
Total	2	2	

Au total, 2 espèces d'intérêt communautaire ont permis la désignation du site Natura 2000 « Citerne à eau de Sainte-Ouennne ». Elles sont inscrites aux annexes II et IV de la directive habitats (cf. tableau 3 et 4). Il s'agit du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées (annexe 4).

Tableau 4 : Liste des espèces d'intérêt communautaire, annexe II de la Directive Habitats du site Natura 2000.

Nom commun de l'espèce	Nom scientifique de l'espèce	Code Natura 2000	Statut biologique	Estimation de la population	Importance du site pour l'espèce	Exigence écologique de l'espèce	Etat de conservation
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Reproduction Hibernation	Rep : 80, Hib : 85	Majeure	Zone de pâturage lié par un réseau de haies dense	Favorable
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Reproduction	Rep : 600	Majeure	Vallées alluviales boisées	Favorable

4. Inventaire socio-économique

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la « Citerne à eau de Sainte-Ouenne », il a été réalisé un diagnostic socio-économique simplifié, élargi au rayon de 10 km. Pour rappel l'objectif de cet inventaire socioéconomique est de pouvoir analyser les facteurs agissant sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont valu la désignation du site.

Il doit s'appuyer sur des données administratives et réglementaires, des données techniques et des données socio-économiques et culturelles. L'aire d'étude doit permettre d'inventorier l'ensemble des activités qu'elles soient dans le site ou à proximité et qui ont une conséquence sur les habitats et espèces du site (zone fonctionnelle).

Il ne s'agit donc pas de réaliser un inventaire exhaustif de toutes les activités humaines sur l'aire d'étude mais de sélectionner celles qui, à quelle qu'échelle qu'elles soient, ont ou pourraient avoir une conséquence - positive ou négative-, sur l'état de conservation des espèces ayant valu la désignation du site Natura 2000.

Actuellement, le site Natura 2000 n'est constitué que d'une parcelle de 300 m², les activités humaines et d'occupation du sol n'ont pas d'effet direct sur le site (cf. tableau 5).

Tableau 5 : Bilan des activités socio-économiques ayant une influence sur le site Natura 2000.

Activités humaines et occupation du sol	Quantification	Qualification
Agriculture	Néant	/
Activités sylvicoles	Néant	/
Urbanisation	1	Carte communale approuvée
Protection de la Nature	1	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Citerne à eau de Sainte-Ouenne » (2006)
Protection des paysages	1	Eglise de Sainte-Ouenne, classée Monument Historique (130864)
Autres activités	1	Exploitation de la citerne pour l'alimentation des habitants en eau potable (SECO)

5. Analyse écologique

5.1. Enjeux écologiques du site Natura 2000

5.1.1. Effectifs présents dans la citerne à eau

L'enjeu principal du site Natura 2000 est la présence de l'une des plus importantes colonies connues du Poitou-Charentes pour le Murin à oreilles échancrées avec un effectif record en 2003 à plus de 800 individus adultes. L'évolution de la colonie sur les derniers inventaires est stable, malgré l'absence de données sur trois années (figure 6). Comme pour de nombreuses espèces de chauves-souris, les effectifs sont très fluctuants d'une année sur l'autre. En revanche, on peut observer un déclin de la population de Grands Rhinolophes avec une chute des effectifs de près de 200 en 2002 à environ 75 en 2011 (figure 7).

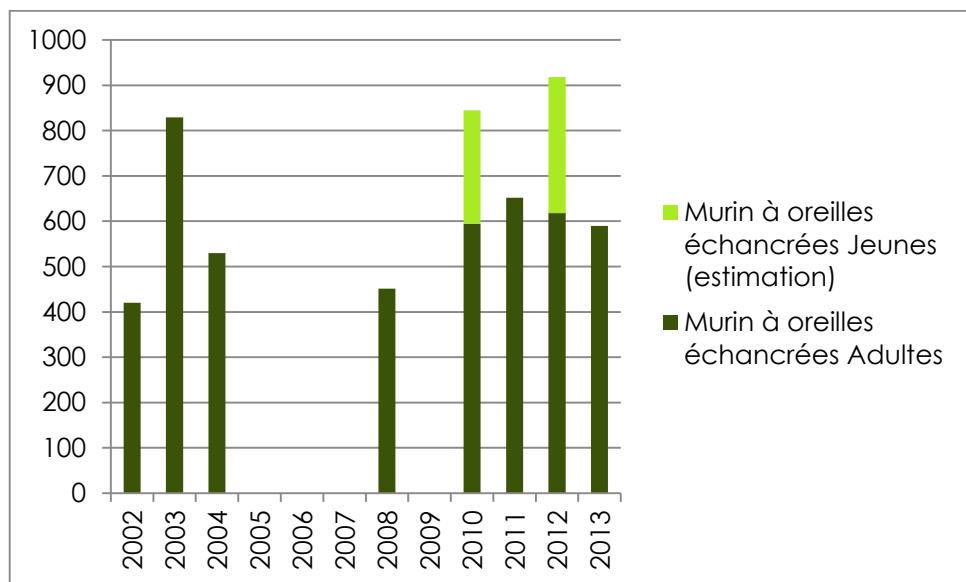


Figure 6 : Evolution des effectifs de Murins à oreilles échancrées en mise bas entre 2002-2013.

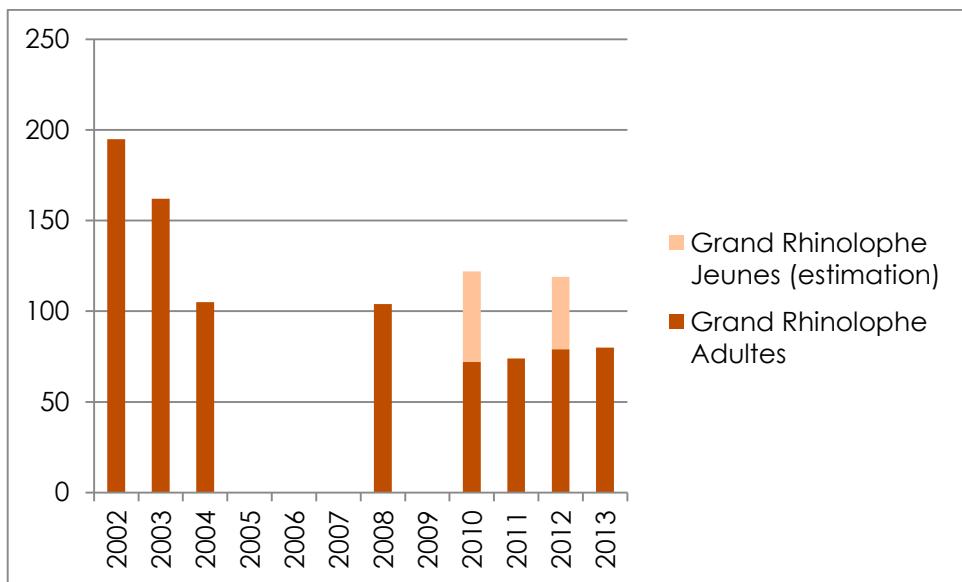


Figure 7 : Evolution des effectifs de Grands Rhinolophes en mise bas entre 2002-2013.

Les variations d'effectifs d'une année sur l'autre sont importantes, elles seraient à mettre en relation avec les autres colonies de parturition dans un rayon proche.

La citerne à eau de Sainte-Ouenné est également occupée en période hivernale par le Grand Rhinolophe. L'hibernation dans ce gîte est permise grâce au maintien du niveau d'eau dans la cuve qui limite les fluctuations importantes de la température dans le couloir de la citerne et maintien des conditions favorables d'humidité et de température. L'effectif de Grands Rhinolophes a été croissant jusqu'en 2009 (140 chauves-souris) date à laquelle une chute de plus de la moitié de la fréquentation (figure 8) a été observée. Cette chute peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Une modification des conditions d'humidité et de température du gîte,
- Les conditions météorologiques extérieures qui peuvent avoir un impact fort sur l'activité des Grands Rhinolophes,
- Année moins favorable en termes de succès de reproduction,
- Perte ou dégradation de certaines zones de chasse favorables,
- Un dérangement par intrusion dans la citerne.

Toutefois, les comptages hivernaux depuis février de 2012 sont encourageants car une hausse importante de l'effectif a été observée, augmentation qui s'est confirmée en 2013 et 2014.

A noter, l'importance de ce gîte d'hibernation à l'échelle départementale, car le département des Deux-Sèvres est en grande partie constitué de granite du Massif Armoricain dans lequel il n'y a pas ou peu de cavités naturelles. Ainsi, le site Natura 2000 de la citerne à eau de Sainte-Ouenné constitue l'un des 5 plus importants gîtes pour le Grand Rhinolophe en hiver.

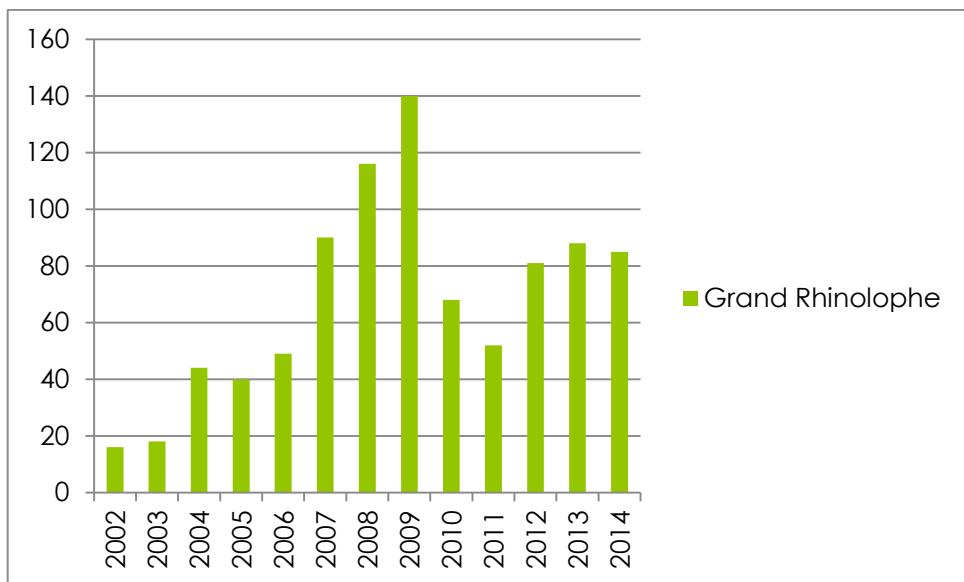


Figure 8 : Evolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hibernation entre 2002-2014.

L'enjeu au niveau du site Natura 2000 est donc de conserver des conditions microclimatiques favorables aux chauves-souris. Les Grands Rhinolophes et les Murins à oreilles échancrées ont besoin d'avoir des conditions de température et d'humidité bien précises ainsi que de tranquillité en période de parturition. La présence de l'eau ainsi que la configuration du site sont essentielles pour le maintien de la colonie. De même, les accès en vol sont importants car ils conditionnent les courants d'air au sein du gîte et l'intrusion éventuelle de prédateur comme l'Effraie des clochers.

Au-delà du site Natura 2000 qui se limite à la construction anthropique qui abrite les chauves-souris, le paysage environnant dans le rayon proche est capital pour le maintien de la colonie. Les terrains de chasses de prédilection des deux espèces cibles du site Natura 2000 sont les prairies de pâturage pour le Grand Rhinolophe et les boisements alluviaux de feuillus pour le Murin à oreilles échancrées. Les linéaires boisés sont essentiels pour la chasse et le déplacement de ces deux espèces dans le paysage. C'est pourquoi, la prise en compte des territoires de chasse est nécessaire pour le maintien voir l'augmentation des effectifs de la citerne à eau. Cette prise en compte permettrait notamment de mettre en place des mesures de gestion sur des milieux fréquentés par les chauves-souris. Ces mesures auraient pour principaux objectifs de :

- Maintenir des prairies de pâturage
- Proscrire l'utilisation de produits antiparasitaire à base d'Ivermectine, toxique pour la faune coprophage (principale ressource alimentaire du Grand Rhinolophe)
- Maintenir et améliorer des corridors boisés (haies, ripisylves,...)
- Gérer de manière favorable des boisements alluviaux de feuillus
- ...

Dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs, une analyse spatiale a été réalisée à l'échelle du rayon de 10 km de la citerne à eau de Sainte-Ouenné. Ce

travail cartographique a pour but de modéliser les territoires de chasse des espèces présentes dans le site Natura 2000. Ce travail se base sur 3 interrogations :

- Les chauves-souris de la citerne peuvent-elles circuler sur l'ensemble du territoire ? **Etude des corridors de déplacements dans un rayon de 10 km et de 2 km, Influence de la pollution lumineuse**
- Où sont situés les territoires de chasse favorables aux espèces cibles ? **Analyse cartographique avec l'indice de favorabilité dans un rayon de 2 km**
- Les corridors identifiés permettent-ils aux chauves-souris d'aller sur les zones de chasse favorables ? **Croisement des corridors et des territoires de chasse favorables sur le rayon de 2 km**

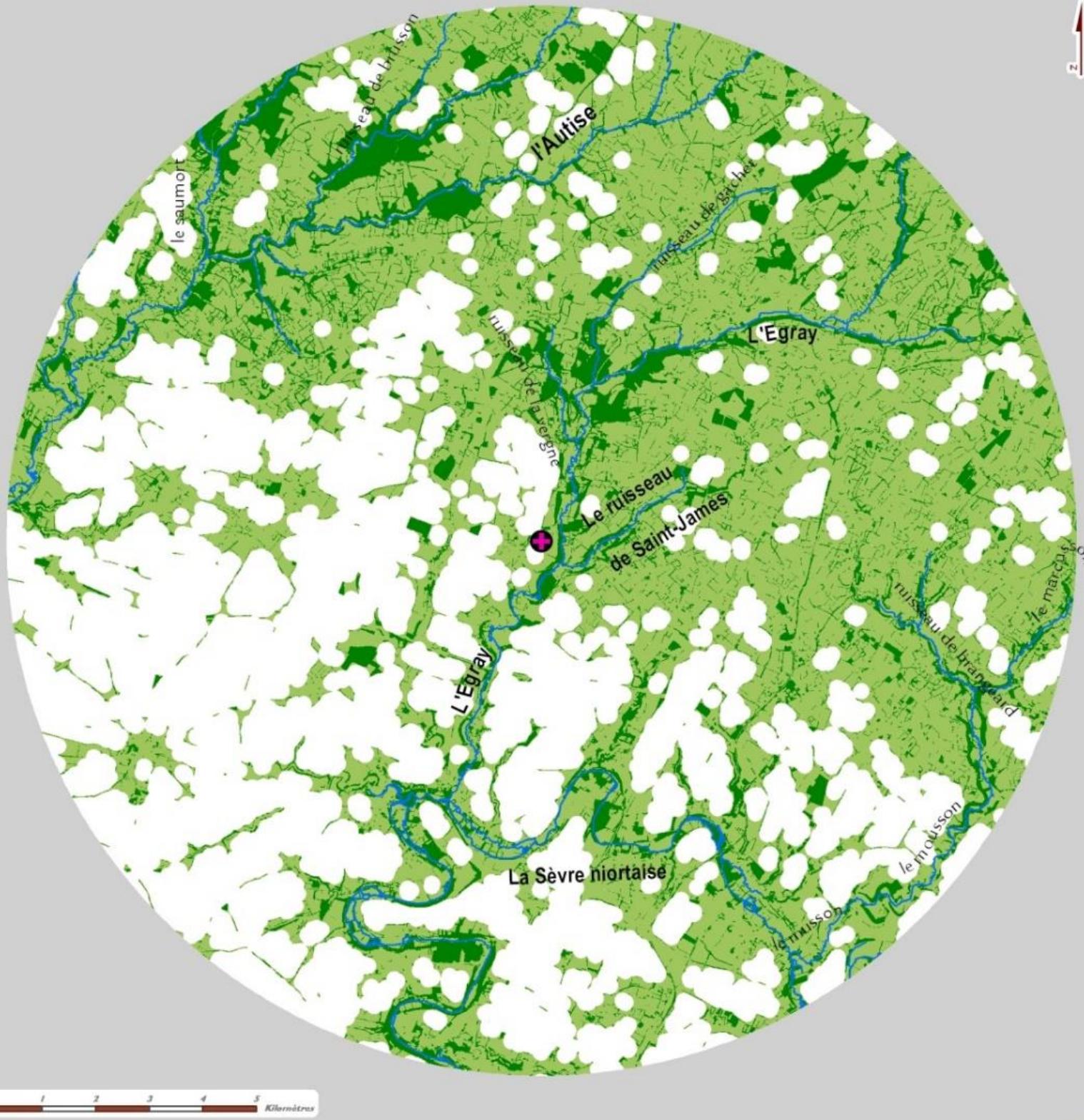
5.1.2. Corridors de déplacements dans un rayon de 10 km et de 2 km

Les deux cartographies commentées ci-dessous présentent les corridors de déplacements théoriques des deux espèces prioritaires concernées. Le périmètre d'étude permet de recouvrir pour l'essentiel le rayon de chasse moyen du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées (10 km) et le rayon prioritaire d'apprentissage de la chasse par les jeunes (2 km) (cf. figure 9 et 10).

Au regard de l'écologie des deux espèces, la modélisation des corridors de déplacements est basée sur la couche arborée de l'Inventaire Forestier National (IFN) qui regroupe les boisements et les linéaires boisés.

Les 2 espèces étudiées utilisent ces linéaires boisés comme repère ou fil conducteur pour aller d'un territoire de chasse à un autre. La distance d'écartement à la haie est estimée à 150 mètres. Cette valeur théorique est issue des études de territoires de chasse par radiopistage dans les régions du Grand Ouest (Bretagne et Pays de la Loire). L'application de ce buffer à la couche SIG de l'IFN va permettre d'imaginer les corridors biologiques théoriques des chauves-souris aux deux échelles choisies.

Les corridors biologiques dans le territoire de chasse du *Grand Rhinolophe* et du *Murin à oreilles échancrées*



L'espace théorique des déplacements du Grand Rhinolophe et du Murin à oreilles échancrées pendant leurs sorties de chasse nocturne a été l'étonnement pour étudier les corridors biologiques de l'environnement du site. Il correspond à la marge haute de l'éloignement connu de ces deux espèces, soit 10 km autour de la colonie de mise-bas.

Les déplacements de ces deux espèces sont très liés aux zones arborées (haies, ripisylves, boisements) qui représentent la structure physique du réseau de chasse (vert foncé). Afin de rejoindre des éléments discontinus de ce réseau, les deux chiroptères peuvent entreprendre des traversées de plusieurs centaines de mètres en milieux ouverts. Les jeunes dans les premiers temps ont des déplacements traversiers de moindre amplitude établi à 150 mètres. Cette valeur est à la base du calcul théorique des corridors biologiques (en vert clair) pour cette carte.

L'analyse de celle-ci montre l'importance majeure du réseau associé aux cours d'eau qui irriguent ce territoire de chasse : l'Egray et le ruisseau de Saint-James, proches de la citerne ; au nord-ouest, le bassin de l'Autise ; au sud, celui de la Sèvre niortaise.

Les corridors :

- grâce au maillage bocager, ils présentent sur une bonne moitié nord-ouest - nord - sud-est une couverture assez homogène avec quelques auréoles "mitées". En conséquence, les déplacements de recherche de nourriture y sont relativement aisés.

- le quart sud-est est essentiellement structuré par l'Egray à l'ouest, la Sèvre niortaise au sud, le Musson et le Mousson à l'est, le ruisseau de Brangeard au nord. Il est notable que l'espace compris entre ces cours d'eau est très fortement "mité", rendant les déplacements de liaison inter-cours d'eau possibles que sur d'étroites lanières arborées.

- au quart sud-ouest, sur la plaine céréalière de Niort nord-ouest, le réseau est pauvre et très discontinu. C'est le secteur le moins propice aux déplacements des chiroptères.



© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2012
Source du fond de carte : IGN, DREAL PC
Conception et réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

Figure 9 : Corridors biologiques dans le rayon de 10 km autour du site Natura 2000.

Les corridors biologiques dans le territoire de chasse prioritaire du *Grand Rhinolophe* et du *Murin à oreilles échancrées*

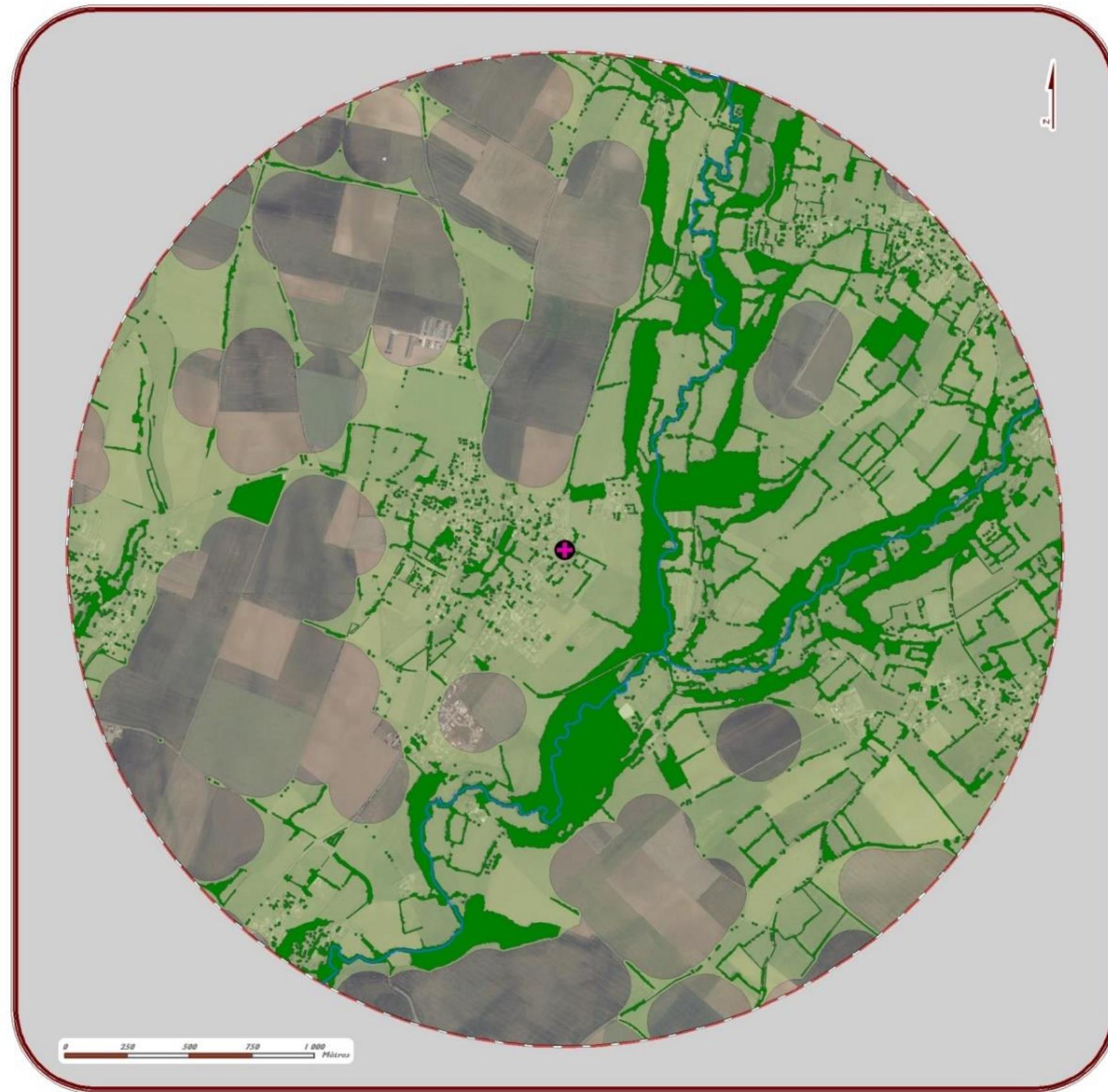


Figure 10 : Corridors biologiques dans le rayon de 2 km autour du site Natura 2000.

Les déplacements des chiroptères sont très liés aux formations arborées (arbres isolés, haies, ripisylves, boisements) qui représentent la structure physique du réseau de chasse (vert foncé). Afin de rejoindre des éléments discontinus de ce réseau, les deux espèces peuvent entreprendre des traversées de plusieurs centaines de mètres en milieux ouverts. Les jeunes dans leurs premiers temps ont des déplacements traversiers de moindre amplitude établi à 150 mètres. Cette valeur est à la base du calcul théorique des corridors biologiques (en vert clair) pour cette carte.

L'analyse de celle-ci montre l'importance majeure du réseau proche de la citerne associé aux cours d'eau qui irriguent ce territoire de chasse prioritaire : l'Egray et le ruisseau de Saint-James.

La partie est du secteur présente un réseau relativement coalescent de corridors malgré quelques alvéoles "mitées" consécutives à la disparition de haies en bordures de parcelles. Il est à noter que le bourg de Sainte-Ouënne présente également un bloc de corridors compact grâce à la présence de nombreux arbres isolés et de haies, excepté vers les zones de constructions neuves au sud du bourg.

Le secteur le moins propice aux déplacements des chiroptères est celui des grandes parcelles agricoles où les haies de pourtour sont majoritairement absentes. Quelques minces lambeaux de ces haies préservent de très minces et fragiles contacts entre les parties du réseau.

Continuités écologiques arborées
■ Formations arborées
■ Corridors écologiques

+ Citerne à eau
~ Cours d'eau
○ Rayon de 2 km autour de la citerne à eau



© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
 Source des données : DSNE, 2012
 Source du fond de carte : IGN, DREAL PC
 Conception et réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

5.1.3. Indice de favorabilité dans un rayon de 2 km

La définition de la favorabilité d'une parcelle dans un périmètre donné est indiquée dans la méthodologie Barataud (Barataud et al., 2000). Le principe de la méthode est de tracer un périmètre à l'intérieur duquel le gîte peut être centré ou excentré. Ce périmètre définit une aire d'étude, à l'intérieur de laquelle les habitats seront catégorisés et cartographiés (cf. tableau 6).

Dans notre cas, le choix d'un rayon de 2 km avait pour objectif de se concentrer sur les secteurs les plus favorables à proximité de la colonie, secteurs principalement utilisés par les femelles allaitantes et les jeunes chauves-souris qui commencent à voler et chasser. Cette méthodologie est adaptée pour les deux espèces.

Tableau 6 : Descriptif des différents éléments paysagers favorables ou défavorables au Grand Rhinolophe et au Murin à oreilles échancreées selon la méthodologie Barataud.

Structures paysagères	Types d'habitats	Sous-types d'habitats	Indice de favorabilité
A. Milieux boisés	1. Bois feuillus ou mixtes d'âge moyen à mûr	a. Présence d'une rivière ou d'un ruisseau, boisé sur 1 rive au moins	9
		b. Absence d'une rivière ou d'un ruisseau, boisé sur 1 rive au moins	7
	2. Plantations de résineux ou jeunes peuplements (accrus, recrûs)	a. Pin sylvestre (ou autres résineux mais éclaircis) avec présence de sous-étages	5
		b. Autres : non éclaircis ou jeunes peuplements (accrus, recrûs)	2
	3. Vergers (hautes tiges), parcs ou friches arbustives	a. Pâturés	11
		b. Non pâturés	8
	4. Prairies de pâture ou mixtes	a. Avec haies ou lisières arborées	10
		b. Sans haies ou lisières arborées	4
	5. Prairies de fauche, cultures ou friches herbacées	a. Avec haies ou lisières arborées	6
		b. Sans haies ou lisières arborées	3
C. Autres milieux	6. Zones urbanisées, goudronnées, étendues d'eau sans arbres		1

Cet indice de favorabilité est à coupler avec un indice de lisière (Barataud et al., 2000) qui a pour but d'évaluer l'accès au milieu. Il note la densité de lisières et haies pour les entités étudiées :

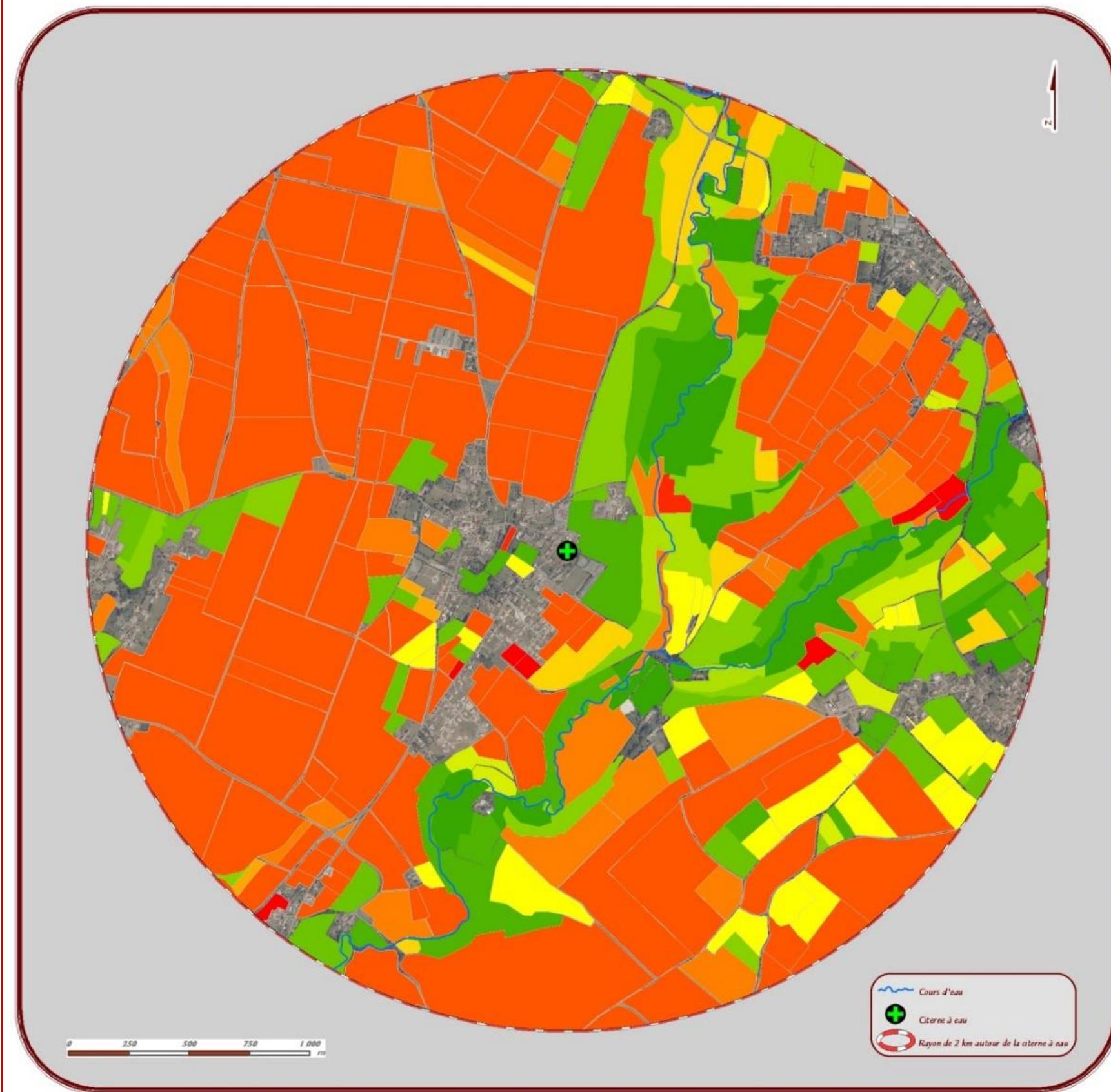
- « + 0 » : absence de lisière
- « + 1 » : linéaire faible, fragments de haies dispersés avec des lacunes supérieures à 100 mètres
- « + 2 » : linéaire moyen, réseau homogène mais avec quelques lacunes entre 50 et 100 m
- « + 3 » : réseau assez dense à dense avec peu ou pas de lacunes

Les points de l'indice de lisière sont à ajouter à notre note d'indice de favorabilité pour obtenir un coefficient de favorabilité total qui va de 1 à 14.

Les zones vertes de l'analyse cartographique ainsi obtenues (figure 11, page suivante) représentent les secteurs de chasse les plus favorables, dans notre cas, ils sont constitués de parcelles pâturées entourées d'un maillage bocager dense. La favorabilité de ces zones est d'autant plus importante qu'elles sont généralement situées en bord de rivière et que la plupart des élevages du territoire sont des élevages bovins. Le Grand Rhinolophe se nourrissant notamment d'insectes coprophages, la ressource alimentaire augmente lorsqu'il s'agit d'élevage de ce type.

Sur l'aire d'étude, la Vallée de l'Egray (lit majeur et coteaux) ressort très nettement en zone favorable avec tout de même quelques zones moins franchissables comme des peupleraies. Le plateau calcaire particulièrement visible à l'ouest de la zone d'étude est une plaine céréalière qui apparaît non favorable à la chasse de nos deux espèces cibles (cf. figure 11).

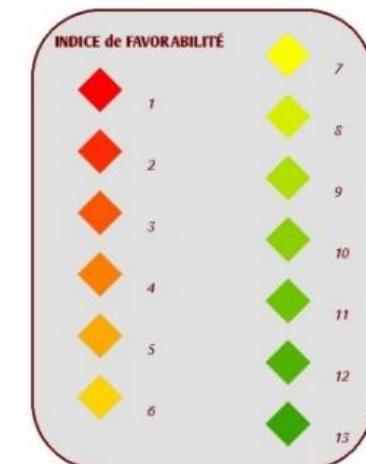
Les habitats favorables dans l'aire de chasse prioritaire du *Grand Rhinolophe* et du *Murin à oreilles échancrées*



Dans l'aire d'un rayon de 2 km autour de la citerne de Sainte-Ouenne, 465 parcelles ont été recensées et renseignées afin de caractériser les habitats favorables du terrain de chasse prioritaire du *Grand Rhinolophe* et du *Murin à oreilles échancrées* selon la méthodologie Barataud.

À cette fin, hors milieu bâti, un "indice de favorabilité" a été attribué à chaque parcelle. Cet indice, dépendant du milieu paysager d'appartenance de la parcelle, de ses types et sous-types d'habitat, a été bonifié par un "indice de lisière" représentant la densité du réseau de lisières encadrant la parcelle.

Au total, plus l'indice global est élevé plus l'habitat est potentiellement favorable. Le résultat cartographique de cet inventaire montre bien la prépondérance et l'importance de la Vallée de l'Egray et de son affluent le ruisseau de Saint-James dans le secteur proche de la citerne abritant les deux espèces.



Le tableau ci-dessous regroupe les 1110 ha recensés en fonction de l'indice de "favorabilité".

Indice de favorabilité	Surface	Pourcentage	Part
1	6.33	1%	70%
2	1.80	0%	
3	637.87	58%	
4	89.59	8%	
5	2.47	0%	
6	30.86	3%	
7	48.64	4%	30%
8	12.24	1%	
9	13.23	1%	
10	82.75	7%	
11	46.73	4%	
12	69.54	6%	
13	65.15	6%	



© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2012
Source du fond de carte : IGN, DREAL PC
Conception : Anthony le Guen, DSNE
Réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

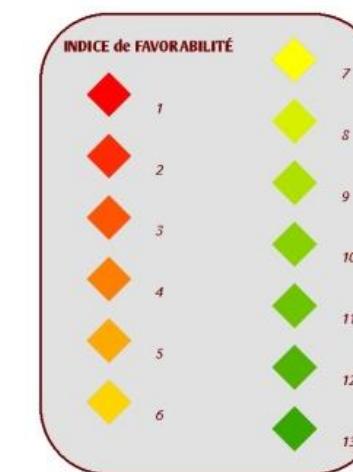
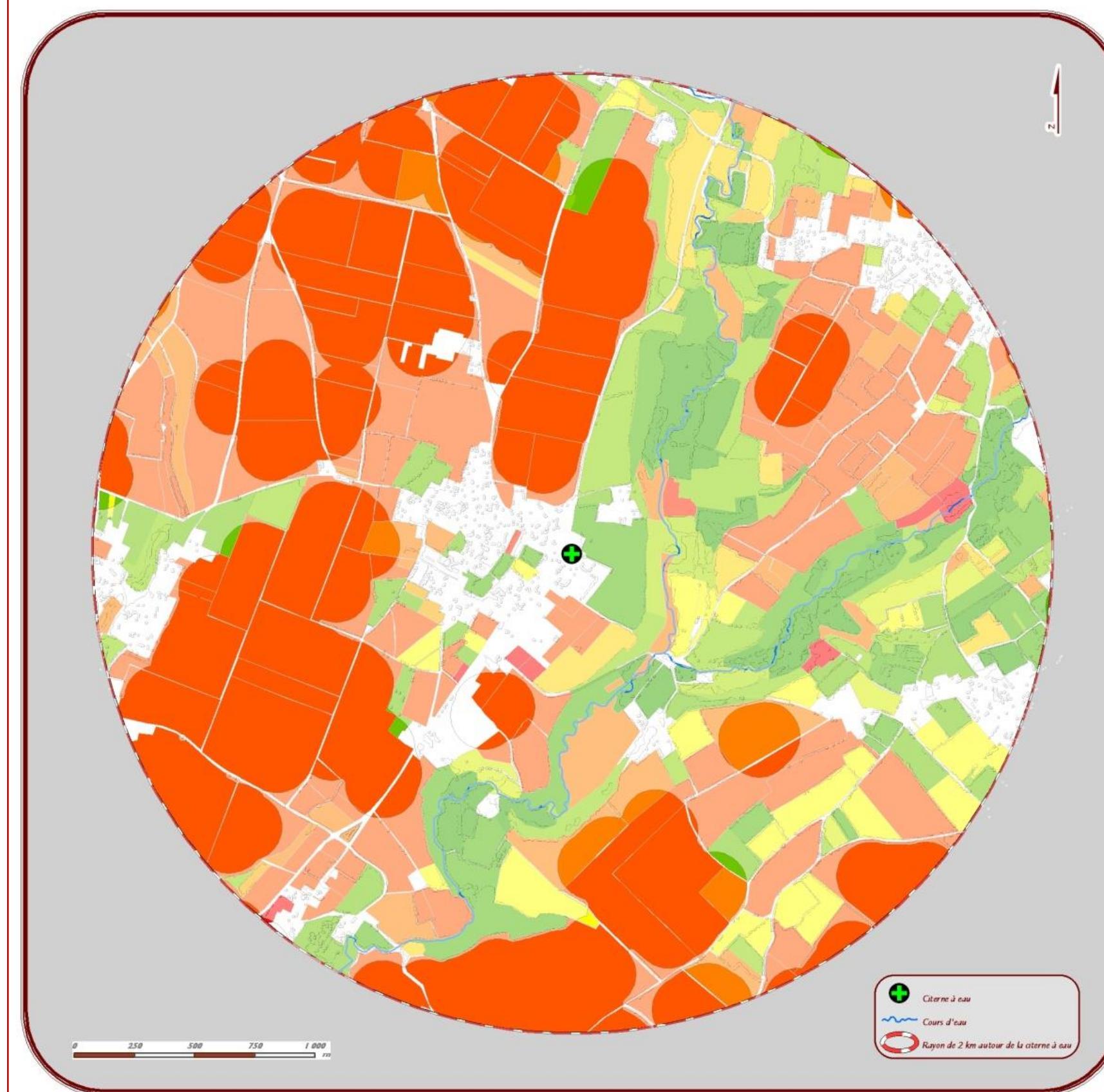
Figure 11 : Description des territoires de chasse favorables à l'échelle de 2 km autour du site Natura 2000.

5.1.4. Croisement des corridors et des territoires de chasse favorables sur le rayon de 2 km

L'indice de favorabilité appliqué précédemment a permis d'identifier des zones favorables de chasse. La superposition de ces zones de chasse favorables et aux corridors de déplacement fonctionnels, décrits dans un premier temps, permet d'identifier les parcelles à forts enjeux pour une conservation de la colonie de mise bas de la citerne (cf. figure 12).

Ce travail théorique d'analyse spatiale des territoires de chasse et de leur accessibilité est une base intéressante pour l'éventuelle extension du périmètre Natura 2000 (cf fiche action n°B-1.1) et constitue également un support pédagogique de 1^{er} ordre dans le cadre de la médiation locale pour valoriser la présence de cette colonie.

Habitats favorables et corridors écologiques dans l'aire de chasse prioritaire du *Grand Rhinolophe* et du *Murin à oreilles échancrées*



Corridors écologiques



©DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2012
Source du fond de carte : IGN, DREAL PC
Conception : Anthony Le Guen, Jean-François Berthomé
Réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

Figure 12 : Territoires de chasse et corridors théoriques des chauves-souris dans le rayon de 2 km autour du site Natura 2000.

Tableau 7 : Bilan et description des enjeux de conservation par entité.

Entité paysagère	Sous-entité	Espèce d'Intérêt Communautaire (appellation + code N2000)	Intérêt biologique	Facteurs favorables	Facteurs défavorables
Bâti	Citerne à eau	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)	<ul style="list-style-type: none"> Gîtes anthropophiles indispensables à la réalisation du cycle biologique de plusieurs espèces de Chiroptères 	<ul style="list-style-type: none"> Bonnes conditions de température et d'humidité Tranquillité Accès au gîte et aux territoires de chasse 	<ul style="list-style-type: none"> Fermeture du gîte Traitement des charpentes Restauration (rejointolement des anfractuosités) Dérangement
	Autres bâtiments favorables	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)			
Vallées	Cours d'eau et ripisylve	Murin à oreilles échancrées (1321)	<ul style="list-style-type: none"> Habitats et zones refuges pour de nombreuses espèces menacées (végétales et faunistiques) Zones d'alimentation pour les chauves-souris Corridors de déplacement et de migration pour de nombreuses espèces menacées 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de végétation aquatique Régime permanent du cours d'eau Présence de zone refuge Ripisylve diversifiée et fonctionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Pollution Espèces invasives (ragondin, balsamine,...) Drainage Défrichement ripisylve
	Boisements	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)		<ul style="list-style-type: none"> Pratiques de sylviculture favorables aux chiroptères 	<ul style="list-style-type: none"> Coupe à blanc Populiculture Drainage
	Flancs de vallée	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)		<ul style="list-style-type: none"> Pâturage « extensif » Fauche tardive 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en culture Pâturage intensif Boisement de la parcelle

Bocage	Prairies	Grand Rhinolophe (1304)	<ul style="list-style-type: none"> • Habitats d'espèces végétales et animales menacées • Zones d'alimentation et de déplacement (Grand Rhinolophe) • Zones de reproduction (habitat associé : mares, talus,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pâturage bovin • Pâturage extensif • Fauche tardive 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en culture • Pâturage intensif • Déprise agricole
	Haies et alignements boisés	Grand Rhinolophe (1304)		<ul style="list-style-type: none"> • Vieux têtards de feuillus • Haies multistries • Diversité d'essences 	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage des haies • Non-renouvellement des têtards • Mauvaise gestion des haies
	Mares et étangs associés	Grand Rhinolophe (1304)		<ul style="list-style-type: none"> • Réseau dense • Variations naturelles des niveaux d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • Pollution, eutrophisation • Espèces invasives (ragondin) • Comblement
Milieux agricoles	/			<ul style="list-style-type: none"> • Fauche tardive • Maintien des haies • Bandes enherbées 	<ul style="list-style-type: none"> • Abattage des haies • Traitements phytosanitaires

5.2. Hiérarchisation des enjeux

A partir de la description des enjeux écologiques définis pour le site Natura 2000 « Citerne à eau de Sainte-Ouenné », il a été possible d'établir une hiérarchisation de ces enjeux afin d'élaborer un programme d'actions permettant de garantir la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (cf. tableau 8).

Tableau 8 : Hiérarchisation des enjeux écologiques au vu de leur état de conservation.

Niveau d'enjeu	Couleur correspondante
Très fort	Dark Red
Fort	Red
Moyen	Orange
Faible	Yellow

Entité paysagère	Sous-entité	Espèce d'Intérêt Communautaire (appellation + code N2000)	Niveau d'enjeu pour l'entité	Motifs justifiant le niveau d'enjeu
Bâti	Citerne à eau	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)	Site utilisé pour la mise bas et l'hibernation par les Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> • Gîte de mise bas et d'hibernation d'importance régionale
	Autres bâtiments favorables	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)	Gîte de mise bas ou gîte secondaire important pour les Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de gîtes de mise bas pour d'autres espèces prioritaires • Importance des gîtes secondaires pour les espèces de Chiroptères cibles

Vallées	Cours d'eau et ripisylve	Murin à oreilles échancrées (1321)	Habitats et corridors essentiels pour de nombreuses espèces	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire Présence d'espèces d'intérêt communautaire
	Boisements	Murin à oreilles échancrées (1321)	Pour les espèces liées à ces milieux	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire Présence d'espèces d'intérêt communautaire
	Flancs de vallée	Murin à oreilles échancrées (1321)	En tant qu'habitats et territoires de chasse pour les Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire Zones de chasse pour une espèce cible
Bocage	Prairies	Grand Rhinolophe (1304)	En tant qu'habitats et territoires de chasse pour les Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'habitats naturels d'intérêt communautaire Zones de chasse pour plusieurs espèces de Chiroptères d'intérêt communautaire
	Haies et alignements boisés	Grand Rhinolophe (1304)	Corridors et habitats pour de nombreuses espèces (Chiroptères et Coléoptères)	<ul style="list-style-type: none"> Présence d'espèces d'intérêt communautaire Axe de chasse et de déplacement pour une espèce cible

	Mares et étangs associés	Grand Rhinolophe (1304)	En ce qui concerne les habitats liés	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire • Zones potentiellement fréquentées par une espèce cible
Milieux agricoles de plaine		/	Pour nos espèces et habitats cibles	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'un habitat naturel d'intérêt communautaire

6. Objectifs de conservation

6.1. Objectifs de Conservation à Long Terme et Objectifs de Développement Durable

La hiérarchisation des enjeux de conservation d'un site permet de définir des Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT) (figure 13). Il s'agit de traduire les enjeux en objectifs à atteindre à long terme pour assurer la conservation des espèces ou habitats justifiant la désignation du site. Sur ce site, ces orientations ont pour but de conserver nos deux espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. 5 objectifs ont été définis :

- A. Pérenniser le gîte**, conserver les conditions microclimatiques favorables au maintien des chauves-souris dans la citerne à eau
- B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables**
 - Prairies de pâturage
 - Boisements de feuillus
 - Vergers
- C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000**
 - Déplacements des chauves-souris (haies, ripisylves, lisières)
 - Projets d'urbanisme et aménagement du territoire
- D. Evaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation du site**
 - Suivi de la colonie en reproduction et en hiver
 - Compléments d'inventaire
- E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public**
 - Programme pédagogique, animation grand public
 - Outil de sensibilisation

Les OCLT, sont déclinés en plusieurs objectifs opérationnels à atteindre à court ou moyen terme. Ils sont appelés Objectifs de Développement Durable (ODD).

Pour une mise en application plus efficace, les ODD sont eux-mêmes déclinés en actions. La définition des actions du DOCOB commence après la validation des OCLT et ODD par le Comité de Pilotage.



Figure 13 : Déclinaison des enjeux de conservation en OCLT, ODD et programme d'actions.

L'ensemble des objectifs et actions définis dans le cadre de la rédaction du Document d'Objectifs de la citerne à eau de Sainte Ouenne sont décrits dans le tableau ci-dessous (cf. tableau 9).

Objectifs de Conservation à Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Espèce d'IC	Justificatif de l'objectif	Fiches d'Action
A. Pérenniser le gîte	A-1. Restaurer la citerne en maintenant les conditions d'accueil actuelles	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)	- Maintenir les conditions microclimatiques à l'intérieur du site en période de mise bas et en hibernation	A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès au gîte fonctionnels pour les chauves-souris A-1.2. Maintenir un volume suffisant et une circulation dans la citerne A-1.3. Suivre les conditions microclimatiques de la citerne
	A-2. Maîtriser l'accès au gîte		- Eviter les intrusions	A-2.1. Maîtriser l'accès au gîte
B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables	B-1. Etendre le périmètre Natura 2000		- prise en compte des territoires de chasse des espèces présentes dans la citerne	B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables
	B-2. Maintenir et augmenter les surfaces en herbe pâturées		- Augmenter les surfaces de prairies, terrains de chasse favorables aux espèces, pour favoriser le maintien la colonie	B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage
	B-3. Pérenniser les territoires de chasse boisés favorables		- Augmenter les surfaces boisées, terrains de chasse favorables aux espèces, pour favoriser la colonie	B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris B-3.2. Promouvoir des pratiques sylvicoles favorables, dans des cas de plantation ou de renouvellement de haies
C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000	C-1. Maintenir l'existant et enrichir le réseau de corridors de déplacements		- Favoriser les déplacements des individus dans le paysage	C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires

	C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces		<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les ruptures de corridors de déplacements ou la perte de terrains de chasse 	C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux du site lors des constructions de nouveaux lotissements C-2.2. Modéliser les impacts du développement des linéaires de transport routier afin de les limiter C-2.3. Limiter les impacts du développement de parcs éoliens à proximité du site Natura 2000 C-2.4. Favoriser la mise en place d'une « trame noire »
D. Evaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation du site	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie		<ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution des effectifs en été et en hiver - Etudier les terrains de chasse fréquentés par les espèces de la citerne - Trouver d'autres colonies de mise bas de chauves-souris 	D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser d'éventuels gîtes secondaires D-1.4. Recherche et suivi de nouvelles colonies de mise bas
	D-2. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire	Habitats et autres espèces d'IC	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur les espèces d'IC potentiellement présentes à l'échelle du secteur 	D-2.1. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire (après extension éventuelle du site)
E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public	Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des écoles sur la thématique des chauves-souris 	E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires
		Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation du site par les habitants et plus généralement le grand public 	E-1.2. Organiser une animation grand public E-1.3. Accompagner les porteurs de projets dans la compréhension des enjeux du site E-1.4. Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site de la citerne à eau de Sainte-Ouennne

Tableau 9 : OCLT, ODD et actions définis dans le cadre du Document d'Objectifs de la citerne à eau de Sainte-Ouennne.

6.2. Hiérarchisation des Objectifs

Tableau 10 : Hiérarchisation des OCLT

Objectifs de Conservation à Long Terme	Niveau d'enjeu	Motifs justificatif du niveau d'enjeu
A. Pérenniser le gîte	Très Fort	- Action essentielle pour le maintien de l'intérêt du site Natura 2000
B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables	Fort	- Les prairies de pâturage, et certains boisements sont favorables pour la chasse des espèces cibles, notamment pour l'apprentissage des jeunes à proximité du gîte
C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000	Moyen	- Les corridors sont essentiels pour le déplacement des individus, ils permettent une circulation à l'échelle de plusieurs kilomètres et la connexion de plusieurs territoires de chasse
D. Evaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation du site	Fort	- Veille sur les effectifs en été et en hiver afin d'évaluer l'état de conservation de la colonie
E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public	Moyen	- Sensibilisation des acteurs locaux et des habitants - Création de support pour une meilleure appropriation du site

7. Programme d'actions

Ce programme est issu de plusieurs groupes de travail réalisés avec les acteurs locaux (communes, agriculteurs, syndicats des eaux,...) :

- Agriculture,
- Aménagement du territoire,
- Fonctionnement hydraulique de la citerne.

Ces actions ont pour but de définir des interventions à mener sur différentes thématiques pour atteindre à court et moyen terme les objectifs cités précédemment.

7.1. Mise en œuvre du programme d'actions

Trois outils existent afin de mettre en œuvre le programme d'actions du document d'objectifs. Dans tous les cas, il s'agit d'outils contractuels :

- le contrat Natura 2000 qui définit des actions à mettre en œuvre en faveur des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire dans le respect des recommandations du DOCOB. Ils reposent sur une démarche volontaire.
- la charte Natura 2000 qui contient des engagements simples de « bonnes pratiques » compatibles avec les objectifs du DOCOB. C'est également un outil basé sur le volontariat mais moins lourd en termes d'engagements qu'un contrat. La charte ne prévoit pas de contrepartie financière.
- les Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEc) applicables uniquement sur les parcelles déclarées en SAU. Les MAEC ne peuvent pas être mises en place à l'échelle du site Natura 2000.

7.2. Définition et hiérarchisation des actions

Le travail de définition des objectifs puis des actions s'est organisé autour de trois axes de réflexion intégrant les 5 objectifs de conservation décrits précédemment :

- la conservation de la colonie,
- l'étude et le suivi des espèces d'intérêt communautaire,
- la valorisation du site.

La décomposition de ces objectifs a donné lieu à la rédaction de 25 fiches action. Il a été défini pour chacune de ces actions, un niveau de priorité allant de « 1 », le plus fort indice de priorité, à « 3 », le plus faible.

7.2.1. Conservation de la colonie

La conservation de la colonie de mise bas présente dans la citerne à eau passe par le maintien et/ou l'amélioration de trois éléments qui ont servi de fil rouge pour la déclinaison des enjeux du site :

- ▶ **La citerne** : il est impératif de maintenir le gîte avec ses conditions microclimatiques actuelles,
- ▶ **La ressource alimentaire** : le maintien et l'amélioration des territoires de chasse est essentiel pour conserver l'effectif et favoriser le succès reproducteur,
- ▶ **Les corridors de déplacement** : les éléments fixes du paysage sont indispensables à nos espèces pour le transit au sein et entre leurs territoires de chasse.

Ces trois éléments ont été transposés en Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT), eux-mêmes déclinés en Objectifs de Développements Durable (ODD) et en Actions (A) avec un niveau de priorité (tableau 11).

Tableau 11 : Actions et priorisation : conservation de la colonie.

Base de réflexion	Objectifs de Conservation à Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Fiches d'Action	Niveau de Priorité
La Citerne	A. Pérenniser le gîte	A-1. Restaurer la citerne en maintenant les conditions d'accueil actuelles	A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès au gîte fonctionnels pour les chauves-souris	1
			A-1.2. Maintenir un volume suffisant et une circulation d'eau dans la citerne	1
			A-1.3. Suivre les conditions microclimatiques de la citerne	1
	A-2. Maîtriser l'accès au gîte	A-2.1. Maîtriser l'accès au gîte		1
La Ressource alimentaire	B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables	B-1. Etendre le périmètre Natura 2000	B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables	1
		B-2. Maintenir et augmenter les surfaces en herbe pâturées	B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages	1
			B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage	1
		B-3. Pérenniser les territoires de chasse boisés favorables	B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris	2
			B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles	3
Les Corridors	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000	C-1. Maintenir l'existant et enrichir le réseau de corridors de déplacements	C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires	1
			C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières	2
			C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires	2
		C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces Natura 2000	C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements	2
			C-2.2. Modéliser les impacts du développement des linéaires de transport routier afin de les limiter	2
			C-2.3. Limiter les impacts du développement de parcs éoliens à proximité du site Natura 2000	3
			C-2.4. Favoriser la mise en place d'une « trame noire »	1

L'ensemble des actions qui concernent la restauration du gîte sont prioritaires car ces interventions vont permettre de réhabiliter le bâtiment et les conditions d'accueil des chauves-souris.

Au niveau de la réflexion sur la ressource alimentaire, les priorités ont été mises sur l'extension du périmètre qui permettra de proposer des mesures de gestion favorables

au maintien de la ressource alimentaire des chauves-souris. Le maintien et le développement des prairies pâturées est également une priorité.

La haie est un élément essentiel pour les chauves-souris présentes dans la citerne, pour la chasse et pour le déplacement. La bonne gestion et le développement du réseau de linéaires boisés sont donc d'ordre prioritaire.

Le Grand Rhinolophe est considérée comme une espèce lucifuge, pour favoriser la chasse et le déplacement de l'espèce, il est pertinent de réfléchir à la mise en place d'une « trame noire ».

7.2.2. Etudes et suivis

Afin de suivre l'évolution de la population de Grands Rhinolophes et de Murins à oreilles échancrées, il est important de réaliser des comptages en période d'hibernation et de parturition (tableau 12). Ces suivis vont permettre de savoir si notre programme d'actions répond aux Objectifs de Conservation à Long Terme. Le suivi des conditions microclimatiques en lien avec les suivis de populations va quant à lui permettre d'identifier les conditions optimales de température et d'hygrométrie.

Tableau 12 : Actions et priorisation : études et suivis.

Base de réflexion	Objectifs de Conservation à Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Fiches d'Action	Niveau priorité
Etude et Suivi	D. Evaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation du site	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie	D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas	1
			D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver	1
			D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires	2
			D-1.4. Recherche et suivi des colonies de mise bas	2
		D-2. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire	D-2.1. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire (après extension éventuelle du site)	2

Dans le cas d'une extension, des études complémentaires d'inventaires faune et flore devront être menées sur le nouveau périmètre Natura 2000 pour affiner les enjeux de conservation.

7.2.3. Valorisation, sensibilisation

La communication est essentielle pour la mise en œuvre d'un Document d'Objectifs (tableau 13). Sur le site de Sainte-Ouenne, plusieurs actions peuvent être menées pour informer les habitants de la commune :

- Programme pour les scolaires,
- Animation grand public,
- Création de support pédagogique.

Tableau 13 : Actions et priorisation : valorisation, sensibilisation.

Base de réflexion	Objectifs de Conservation à Long Terme	Objectifs de Développement Durable	Fiches d'Action	Niveau priorité
Sensibilisation	E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public	E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires E-1.2. Organiser une animation grand public E-1.3. Accompagner les porteurs de projets dans la compréhension des enjeux du site E-1.4. Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site de la citerne à eau de Sainte-Ouenne	3 2 2 3

7.3. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Fiches d'Action	Echéancier				
	2015	2016	2017	2018	2019
A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès au gîte fonctionnels pour les chauves-souris					
A-1.2. Maintenir un volume suffisant et une circulation d'eau dans la citerne					
A-1.3. Suivre l'évolution des conditions microclimatiques de la citerne					
A-2.1. Maîtriser l'accès au gîte					
B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables					
B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages					
B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage					
B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris					
B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles					
C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires					
C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières					
C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires					
C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements					
C-2.2. Modéliser les impacts du développement des linéaires de transport routier afin de les limiter					
C-2.3. Limiter les impacts du développement de parcs éoliens à proximité du site Natura 2000					
C-2.4. Favoriser la mise en place d'une « trame noire »					
D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas					
D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver					
D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires					
D-1.4. Recherche et suivi des colonies de mise bas					
D-2.1. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire (après extension éventuelle du site)					
E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires					
E-1.2. Organiser une animation grand public					
E-1.3. Accompagner les porteurs de projets dans la compréhension des enjeux du site					
E-1.4. Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site de la citerne à eau de Sainte-Ouenné					

7.4. Détails des fiches

Voici le modèle de fiche utilisé :

Fiche Action n° : xx	Titre de l'action	Niveau de priorité : X
--------------------------------	--------------------------	----------------------------------

OCLT	Orientation de conservation à long terme
ODD	Déclinaison opérationnelle de l'OCLT

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Espèce(s) concernée(s) par l'action					
Localisation	Périmètre concerné par l'action					
Surface concernée	Superficie d'application de l'action					
Résultats attendus	Résultats quantitatifs et/ou qualitatifs attendus					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Programmation en lien avec l'action sur 5 ans					

Justification de l'action

Pourquoi cette action est à mener sur le site Natura 2000 ?

Descriptif de l'action

- Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques....)**

Description détaillé de l'action : itinéraire technique, préconisations de gestion...

- Conditions particulières d'exécution**

Conditions d'application de l'action.

Outils

Liste des dispositifs permettant de mettre œuvre l'action (contrat N2000, MAEC,...).

Acteurs concernés

Liste des bénéficiaires potentiels.

Coût, budget et plan de financement

- Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : Coût estimatif de mise en œuvre.
- Budget prévisionnel** : Budget global estimé.
- Financeurs potentiels** : Liste des financeurs potentiels.

Partenaires et structures ressources

Liste des partenaires à consulter pour faciliter la mise en œuvre de l'action.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** : Outils quantitatifs pour juger les résultats.
- **Indicateurs de performance** : Outils de mesure de la qualité des résultats.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action.

Fiche Action n° : A-1.1.	Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès au gîte fonctionnels pour les chauves-souris	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	A. Pérenniser le gîte
ODD	A-1 Restaurer la citerne à eau en maintenant les conditions d'accueil actuelles

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe / Murin à oreilles échancrées																	
Localisation	Citerne à eau de Sainte-Ouenne																	
Surface concernée	Citerne																	
Résultats attendus	Avoir un bâtiment sécurisé et pérenne																	
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 15%;">2015</td> <td style="width: 15%;">2016</td> <td style="width: 15%;">2017</td> <td style="width: 15%;">2018</td> <td style="width: 15%;">2019</td> </tr> <tr> <td>Action</td> <td style="background-color: #6B8E23; color: white;"></td> <td style="background-color: #6B8E23; color: white;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>		2015	2016	2017	2018	2019	Action						Action ponctuelle à réaliser lors des périodes d'activité des chauves-souris les moins préjudiciables.				
	2015	2016	2017	2018	2019													
Action																		

Justification de l'action

Pérennisation du gîte : La conservation à long terme de la colonie de Chiroptères passe la pérennisation du gîte. Le bâtiment de la citerne à eau de Sainte-Ouenne a été construit au début du XXème siècle, servant alors de réservoir pour les habitants et pour les chevaux de la cavalerie. Depuis cette époque, peu de travaux d'entretien et/ou de restauration ont été menés sur le site expliquant ainsi l'état du bâtiment (les murs de pierres sont actuellement recouverts par un crépi qui s'effondre à certains endroits). Plusieurs effondrements partiels de mur extérieur en moellon ont été constatés, ces chutes ont suite à une intervention sur le site, elle-même provoquée par un effondrement partiel du mur nord de la citerne.

Outre le risque en matière de sécurité (chutes de pierres et de morceaux de crépi pouvant être dangereuses pour le public), les risques majeurs pour le site Natura 2000 sont donc :

- ▶ L'effondrement du bâtiment,
- ▶ La modification des conditions de température et d'humidité à l'intérieur de la citerne.

Des travaux sont donc à entreprendre mais en respectant certaines précautions.

Pour autant, les accès au gîte ne doivent pas être modifiés pour garantir le maintien de la colonie : les chauves-souris utilisent 2 accès, la fente située au-dessus de la porte d'entrée et l'œil de bœuf à l'arrière du bâtiment. Au-delà de l'aspect « logistique », le comblement ou l'effondrement d'un accès entraînerait des modifications des conditions physiques du gîte.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Structure à maintenir :

- Maintenir le bâtiment en pierres.
- Conserver une fente au-dessus de la porte d'entrée de la citerne,
- Conserver la structure œil de bœuf à l'arrière du bâtiment, la majorité des chauves-souris privilégie cet accès,
- respecter les périodes d'activité des chauves-souris pour réaliser les interventions de restauration. Ainsi, les périodes qui figurent en rouge dans le tableau ci-dessous sont les périodes à proscrire, au contraire les périodes vertes sont les moins préjudiciables pour les chauves-souris de la citerne.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Red	Red	Red	Red	Green	Green

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Red	Red	Red	Red	Green	Red

Red	périodes de travaux impactantes pour les chauves-souris				
Green	périodes favorables pour la réalisation de travaux				

Veille temporaire avant restauration (pour anticiper une éventuelle urgence) :

- Mettre en place une veille sur l'état du bâtiment (état de conservation des pierres et des crépis),
- Mettre en place une veille sur l'état des accès (état de conservation des pierres des voûtes, menace par la végétation).

Restauration du bâtiment :

- Restaurer le mur extérieur de la citerne, les piles de voûte de l'entrée du bâtiment et l'œil de bœuf,
- Rejointoyer le bâtiment, une discussion avec un spécialiste permettra de savoir si la restauration peut être faite à la chaux ou s'il est plus prudent de refaire un crépi à l'identique pour conserver les mêmes conditions microclimatiques.

Façade nord-ouest de la citerne à eau.



Facade nord-est de la citerne à eau.



Porte d'entrée de la citerne à eau.



Œil de bœuf.

Outils

- Charte Natura 2000, Contrat N2000, subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

Acteurs concernés

Propriétaire entreprise de maçonnerie.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : sur devis
- **Budget prévisionnel** :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Restauration	SUR DEVIS											

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Commune de Sainte-Ouenne, Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Restauration du bâtiment,
 - Dates de travaux,
- **Indicateurs de performance** :
 - Evolution de la température et du gradient d'humidité au sein de la citerne à eau,
 - Maintien de la colonie de mise bas,
 - Maintien des effectifs de Grands Rhinolophes hivernants.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- A-2.1. Maîtriser l'accès au gîte
- D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas
- D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver

Fiche Action n° : A-1.2.	Maintenir un volume suffisant et une circulation d'eau dans la citerne	Niveau de priorité : 1
------------------------------------	---	----------------------------------

OCLT	A. Pérenniser le gîte
ODD	A-1 Restaurer la citerne à eau en maintenant les conditions d'accueil actuelles

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe / Murin à oreilles échancrées					
Localisation	Citerne à eau de Sainte-Ouenne					
Surface concernée	Périmètre du site					
Résultats attendus	Température et humidité stable à l'intérieur du bâtiment					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Action à mettre en œuvre en permanence					

Justification de l'action

La citerne à eau de Sainte-Ouenne a une capacité de réservoir de 300 m³. Le volume d'eau contenu dans la citerne conditionne la température et le degré d'humidité du reste du bâtiment, favorable à l'installation de la colonie de chauves-souris. Une diminution ainsi qu'un non renouvellement du volume peut entraîner une modification des paramètres hygrométriques. Cette perturbation du milieu peut, à son tour, provoquer le départ de la colonie de mise bas et des effectifs hivernaux.

L'avenir de la citerne, dans les nouveaux projets de plans de distribution de l'eau potable, est incertain. Elle peut être mise hors du réseau ; alors, le renouvellement et le remplissage ne seraient peut-être plus assurés par un syndicat d'eau.

Il convient donc de trouver une solution avec le propriétaire du site et la commune de Sainte-Ouenne pour parvenir à :

- Converser un volume d'eau suffisamment important pour maintenir les conditions de température et d'humidité actuelles,
- Assurer un renouvellement de l'eau suffisamment important pour maintenir les conditions de température et d'humidité actuelles

Des pistes de réflexion ont déjà été actées, notamment sur l'utilisation estivale d'un volume d'eau pour l'arrosage du terrain de football municipal ou une rotation de l'eau en circuit fermé.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

- Améliorer la compréhension du fonctionnement « thermodynamique » actuel de la citerne pour imaginer des hypothèses sur les conditions de circulation de l'eau (fréquence et taux de renouvellement) à mettre en place si elle devait être déconnectée du réseau : Identifier des plages de température et d'humidité à considérer comme favorables pour l'accueil des colonies aux périodes estivales et hivernales.

⇒ Cette étape de l'action est décrite dans la fiche D.1-3. Suivi des conditions microclimatiques de la Citerne.

- Affiner les solutions techniques possibles pour assurer le renouvellement de l'eau, quel que soit la période (surtout en périodes critiques ou sensibles), et quel que soit le taux de renouvellement (question de la destination de l'eau, de stockage d'excédents éventuels...).
- Assurer une veille périodique permettant d'alerter en cas de dérive des conditions climatiques de la citerne susceptibles de perturber les colonies en périodes sensibles.

2. Conditions particulières d'exécution

L'application de cette action doit se faire en étroite collaboration avec les syndicats d'eau du secteur (SIAEP d'Echiré, Syndicat d'Eau du Centre-Ouest) et la commune de Sainte Ouenne.

Outils

- Charte Natura 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

Acteurs concernés

Propriétaire

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** : non estimable à ce stade
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Commune de Sainte-Ouënne, Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Maintien d'un volume d'eau en permanence dans la citerne,
 - Mise en place d'un système de renouvellement de l'eau.
- **Indicateurs de performance** :
 - Evolution de la température et du gradient d'humidité au sein de la citerne à eau,
 - Maintien de la colonie de mise bas,
 - Maintien des effectifs de Grands Rhinolophes hivernants.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- A-1.3. Suivre les conditions microclimatiques de la citerne.
- D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas,
- D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver,

Fiche Action n° : A-1.3.	Suivre les conditions microclimatiques de la citerne	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	A. Pérenniser le gîte
ODD	A-1. Restaurer la citerne à eau en maintenant les conditions d'accueil actuelles

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)																
Localisation	Citerne à eau de Sainte-Ouenne																
Surface concernée	Bâtiment de la citerne																
Résultats attendus	Conditions microclimatiques stables																
Planification	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr> <tr> <td>Action</td><td style="background-color: #a9d18e;"></td><td style="background-color: #a9d18e;"></td><td style="background-color: #a9d18e;"></td><td style="background-color: #a9d18e;"></td><td style="background-color: #a9d18e;"></td></tr> </table>						2015	2016	2017	2018	2019	Action					
	2015	2016	2017	2018	2019												
Action																	
	Tant que la citerne est connectée au réseau																

Justification de l'action

La compréhension du fonctionnement « thermodynamique » actuel de la citerne est essentielle pour le maintien des conditions microclimatiques et donc pour la pérennisation de la colonie de mise bas et des effectifs en hibernation. Un suivi de ces conditions est à mettre en place en lien avec le volume d'eau stocké, il va ainsi permettre d'imaginer des hypothèses sur les conditions de circulation de l'eau (fréquence et taux de renouvellement) à instaurer si elle devait être déconnectée du réseau d'alimentation en eau potable.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

- Définir un protocole de suivi périodique pour étudier l'évolution des conditions de température et d'humidité à différentes saisons mais en priorité lors des périodes critiques (mise bas et hibernation),
- Croiser ces relevés avec les éléments sur le renouvellement de l'eau et les données météorologiques. Les relevés effectués ponctuellement lors des opérations de comptages antérieures seront aussi exploitées.

- Identifier les conditions à maintenir dans la citerne, à chaque période pour orienter le protocole de gestion de l'eau qui serait mis en place en cas de déconnection au réseau.

Le protocole sera à préciser dans le cadre d'un groupe de travail associant les acteurs locaux concernés et des experts des partenaires et structures ressources citées ci-après, ou membres du comité de pilotage du PRAC.

Outils

Subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Deux-Sèvres Nature Environnement, Commune de Sainte-Ouenne, Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : 500€/jour.
Définition du protocole + réunion : 1 jr,
Elaboration rédaction du protocole : 1 jr.
- **Budget prévisionnel** : non estimable selon protocole.
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Groupe Chiroptère de Poitou-Charentes Nature, Muséum de Bourges, Société Française d'Etude et Protection des Mammifères.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Définition d'un protocole,
 - Nombre de relevés effectués.
- **Indicateurs de performance** :
 - Maintien des effectifs de la colonie de mise bas,
 - Maintien des effectifs de Grand Rhinolophes en hiver.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès fonctionnels au gîte pour les chauves-souris (crépis, ouverture,...),
- A-1.2. Maintenir un volume suffisant et une circulation d'eau dans la citerne,
- D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas,
- D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver.

Fiche Action n° : A-2.1.	Maîtriser l'accès au gîte	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	----------------------------------	----------------------------------

OCLT	A. Pérenniser le gîte
ODD	A-2. Maîtriser l'accès au gîte

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe / Murin à oreilles échancrées					
Localisation	Citerne à eau de Sainte-Ouenné					
Surface concernée	Périmètre du site					
Résultats attendus	Intrusions limitées et maîtrisées à l'intérieur du site					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Action à mettre en œuvre pendant toute la durée de validité du Document d'Objectifs.					

Justification de l'action

L'une des principales causes de déclin des colonies de Grands Rhinolophes est le dérangement dans le gîte, aussi bien en hibernation qu'en période de mise bas. C'est pour cette raison que la restriction de l'accès au gîte est essentielle pour assurer la tranquillité de la colonie. Le dérangement comme la destruction des espèces protégées, de leur site de repos, et de reproduction, sont strictement interdits par la loi (article L411- 2 du Code de l'environnement).

Actuellement, le gîte est fermé par un cadenas à la porte d'entrée et au portail. Les trois clés en circulation sont en possession de :

- ▶ La Commune de Sainte-Ouenné,
- ▶ Le Syndicat des eaux du Centre Ouest, propriétaire du site,
- ▶ Deux-Sèvres Nature Environnement.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Gestion permanente :

- Conserver un accès sécurisé avec un référent par structure (Commune de Sainte-Ouenne, SECO et DSNE),
- Entretenir le cadenas régulièrement ou le remplacer par un cadenas en laiton,



Barrière bois à l'entrée de la parcelle.

- Entretenir la barrière à l'entrée du chemin d'accès.

Améliorations à prévoir :

- Remplacer à moyen terme la porte d'entrée de la citerne. Veiller à conserver les mêmes types et dimensions d'ouverture sur la nouvelle entrée,
- Mettre en place un autre système de fermeture du gîte moins facile à forcer qu'un cadenas, comme un verrou.

2. Conditions particulières d'exécution

Le bâtiment n'étant pas classé au patrimoine bâti, aucune condition particulière n'est à prendre en compte.

Outils

- Charte Nature 2000, Contrat N2000, subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

Acteurs concernés

Propriétaire

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Gestion permanente												
Remplacement de la porte	SUR DEVIS (estimation : 300 €)											
Achat verrou	Estimation : 25 €											

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Commune de Sainte-Ouenne, Syndicat des Eaux du Centre Ouest.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Fermeture sécurisée de la barrière et de la porte d'entrée de la citerne,
 - Remplacement de la porte d'entrée et de son système de fermeture,
 - Absence de dégradation sur le site,
 - Absence d'intrusion dans la citerne.
- **Indicateurs de performance** :
 - Maintien de la colonie de mise bas,
 - Maintien des effectifs de Grands Rhinolophes hivernants.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès au gîte fonctionnels pour les chauves-souris (crépis, ouverture,...),
- D-1.1. Suivre l'évolution de la colonie de mise bas,
- D-1.2. Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver.

Fiche Action n° : B-1.1.	Etendre le périmètre N2000 aux secteurs de chasse favorables	Niveau de priorité : 1
------------------------------------	---	-------------------------------------

OCLT	B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables
ODD	B-1. Etendre le périmètre Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)					
Localisation	Périmètre identifié					
Surface concernée	Variable selon les propositions					
Résultats attendus	Avoir un périmètre prenant en compte le territoire de chasse des espèces du site Natura 2000 de minimum 514 ha.					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Action à proposer sur plusieurs années.					

Justification de l'action

Une colonie de chauves-souris s'implante dans un gîte pour 2 principales raisons :

- ▶ Le gîte : les conditions de température, d'humidité et la tranquillité,
- ▶ Le territoire de chasse : il doit subvenir aux besoins alimentaires de la colonie dans un rayon de 10 km (en moyenne) et à ceux des femelles allaitantes et des jeunes de l'année dans un rayon de 1 à 2 km.

L'extension du périmètre Natura 2000 permettrait de pérenniser a minima les territoires de chasse des jeunes et ainsi assurer la préservation de la colonie sur le long terme.

Descriptif de l'action

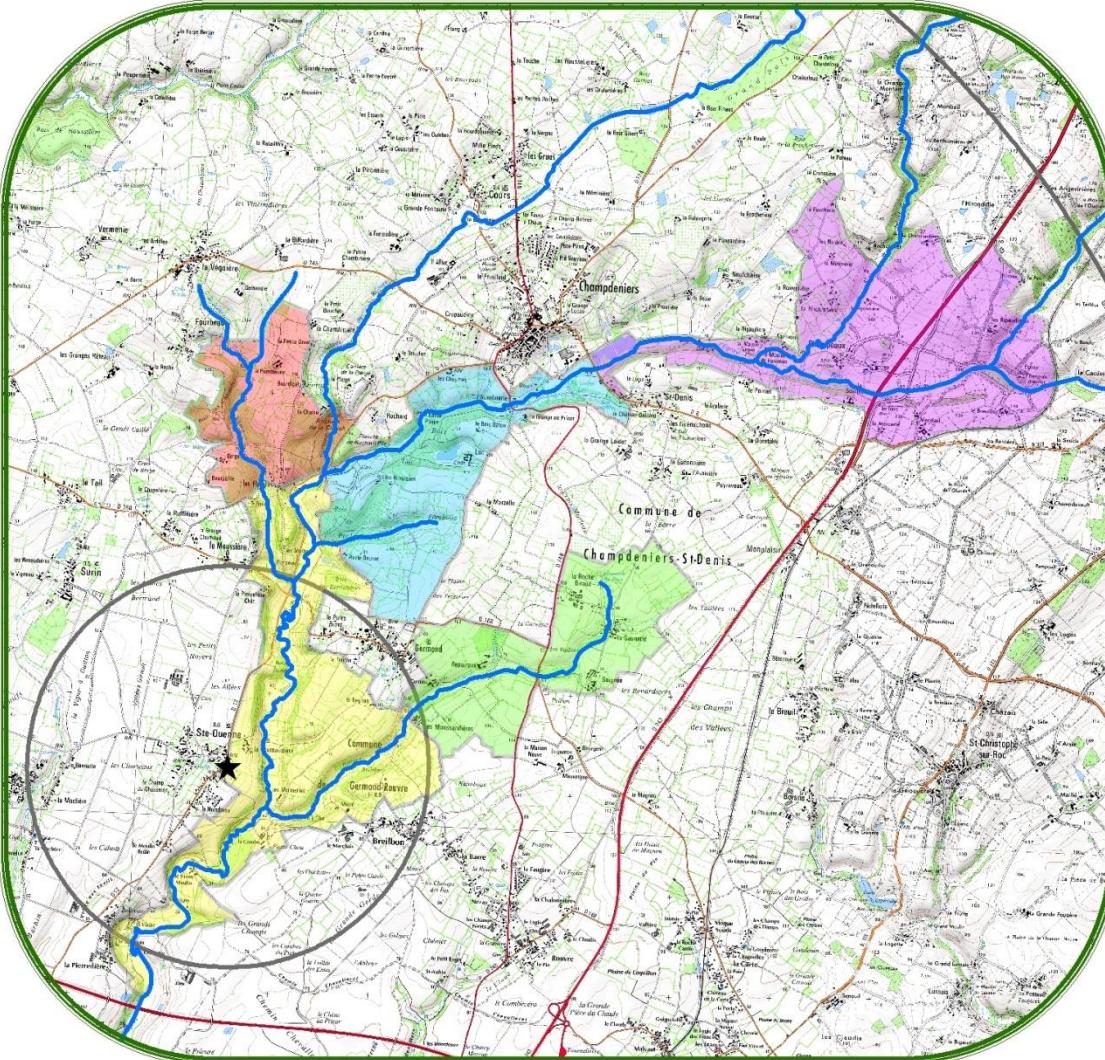
1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Le périmètre actuel du site Natura 2000 est de 300 m² ce qui est insuffisant pour répondre aux objectifs de conservation du Document d'Objectifs.

La proposition de périmètre prioritaire ci-dessous est basée sur la cartographie des territoires de chasse (indice de favorabilité, méthodologie Barataud). Il reprend ainsi les parcelles favorables et stratégiques aux déplacements et à l'alimentation des chauves-souris de la Vallée de l'Egray et le ruisseau Saint-James, ainsi que les terres agricoles situées entre les deux cours d'eau. Des extensions ont également été tracées avec un ordre de priorité selon les possibilités d'extension. Ces zones complémentaires sont situées au-delà de l'aire minimale de 2 km, mais dans l'aire d'étude de 10 km. Elles ont été délimitées en cohérence avec la cartographie des infrastructures agro-écologiques. Cette action permettrait d'avoir accès plus facilement aux MAEC pour le maintien d'une activité agricole favorable aux espèces cibles.

Périmètre Natura 2000, propositions

Document d'Objectifs Sainte-Ouenne



© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2013
Source du fond de carte : Scan25, BDcarthage, DSNE
Conception et réalisation : DSNE, 2013.

Zone concernée	Surface (ha)	Territoire
Périmètre prioritaire	514.348	Vallée de l'Egray et ruisseau Saint-James
Extension 1	185.138	Ruisseau de la Vergne et des fontaines de Cours
Extension 2	314.274	Vallée de l'Egray et bocage nord de Germond
Extension 3	289.748	Amont du ruisseau Saint-James
Extension 4	507.174	Amont de l'Egray et ruisseau de la Rochefollet

Outils

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, communes, communauté d'agglomération de Niort, Communauté de communes du Val d'Egray, Pays de Gâtine, SECO, propriétaires fonciers.

Partenaires et structures ressources

Préfecture des Deux-Sèvres, DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres, structure animatrice du Document d'Objectifs, préfecture des Deux-Sèvres

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**
 - Nouvel arrêté de désignation du site et surface du site.
- **Indicateurs de performance :**
 - Maintien des effectifs de la colonie de mise bas,
 - Maintien des effectifs de Grands Rhinolophes hivernants.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages,
- B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage,

- B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires,
- C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements,
- C-2.2. Modéliser les impacts du développement des linéaires de transport routier afin de les limiter,
- C-2.3. Limiter les impacts de développement de parcs éoliens à proximité du site Natura 2000.

Fiche Action n° : B-2.1.	Augmenter les surfaces en herbages	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables
ODD	B-2. Maintenir et augmenter les surfaces en herbe pâturées

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304)					
Localisation	Périmètre du site					
Surface concernée	Selon l'action B-1.1					
Résultats attendus	Augmentation de la surface en herbe à l'échelle du périmètre du site.					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.					

Justification de l'action

La part de l'élevage sur la Vallée de l'Egray et le ruisseau de Saint-James est encore assez élevée par rapport à certaines autres vallées du département. Cependant, de nombreuses prairies en bordure de cours d'eau ou à proximité ont été reconvertis en céréales. Hors, la conservation de la colonie de mise bas de la citerne passe par la pérennisation du gîte mais aussi des territoires de chasse. En complément et en cohérence avec la fiche B-2.1., il est essentiel d'augmenter les surfaces en herbe. Cette fiche concerne les parcelles agricoles mais également les bandes enherbées.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

L'état initial a permis de cartographier l'ensemble des parcelles sur un rayon de 2 km autour de la colonie de chauves-souris. Les prairies pâturées actuellement en place ont donc été localisées. Afin de répondre au mieux à l'objectif de conservation à long terme, une identification des parcelles agricoles stratégiques à remettre en herbages

pourrait être réalisée, permettant ainsi de reconnecter des territoires de chasse favorables aux espèces cibles.

Modalités d'implantation et de gestion :

- Conversion de parcelles agricoles en prairies pâturées ou fauchée :
 - ▶ Implantation d'un couvert herbacé semé ou spontané,
 - ▶ Dans des cas de semis, favoriser un mélange diversifié d'espèces prairiales locales et adaptées au sol,
 - ▶ Semer à la volée,
 - ▶ Proscrire les labours.
- Proscrire la fertilisation,
- Proscrire les traitements phytosanitaires,
- Pour les prairies à vocation de pâturage, la fiche action B-2.2. qui concerne la gestion favorable des prairies de pâturage en faveur des chauves-souris, doit être systématiquement mise en place pour la cohérence du système,
- Implantation d'une bande enherbée :
 - ▶ Implantation d'un couvert herbacé par voie naturelle ou par semis sur une bande de 5 à 20 m de largeur,
 - ▶ Eviter tout passage d'engins agricoles sur les bandes enherbées,
 - ▶ Proscrire la fertilisation et les traitements phytosanitaires.

2. Conditions particulières d'exécution

La mise en œuvre des mesures de cette action dépendra des règles de mise en œuvre des Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), le secteur étant déjà intégré au territoire identifié comme prioritaires dans le PAEc 2015 pour le site de la « Zone de Protection Spéciale de la Plaine de Niort nord-ouest », proche du périmètre Re-Sources du champ captant de Saint-Maxire-Echiré à proximité du site.

Outils

- Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sur parcelles en SAU,
- Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU,
- Charte Natura 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Chambre d'Agriculture,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** : selon MAEC proposée et le périmètre choisi – non estimable à ce stade
- **Financeurs potentiels** : (Etat, Europe, collectivités territoriales, ...).

Partenaires et structures ressources

Liste des personnes ressources sur le sujet, structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres),

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
 - Nombre d'hectares engagés en MAEc,
 - Nombre d'hectares engagés en contrats N2000,
 - Nombre d'hectares engagés en charte N2000.
- **Indicateurs de performance** :
 - Surface totale en contrats,
 - Inventaire des espèces communautaires cibles : comparaison de la fréquentation entre les surfaces en herbe non contractualisées et celles contractualisées ; en année N+1 et N+4 pour étudier l'évolution et donc l'efficacité des contrats (en lien avec la fiche action D.1.4.).

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires.

Fiche Action n° : B-2.2.	Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables
ODD	B-2. Maintenir et augmenter les surfaces en herbe pâturées

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304)					
Localisation	Périmètre du site					
Surface concernée	Prairies pâturées du périmètre					
Résultats attendus	Sensibiliser les éleveurs sur les bonnes pratiques et les mettre en place sur l'ensemble du périmètre					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.						

Justification de l'action

De par son régime alimentaire, le Grand Rhinolophe est très lié à l'élevage, principalement bovin. Il se nourrit en partie d'insectes coprophages issus des déjections du bétail. En voie de raréfaction, la diminution de ces insectes fait suite à la reconversion de nombreuses exploitations d'élevage ainsi qu'à l'utilisation de traitements antiparasitaires rémanents systématiquement administrés au bétail (notamment l'ivermectine).

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Affiner l'analyse des effets des pratiques de gestion des prairies :

Les diagnostics ont permis d'identifier l'ensemble des prairies dans un rayon de 2 km autour de la colonie de chauves-souris. Cependant seule la mention « pâturée » ou

« fauchée » a été notée. D'autres critères pourraient être intéressants à relever pour distinguer les prairies :

- ▶ Type de pâturage (bovin, ovin, caprin,...)
- ▶ Différence de pratiques (fertilisation, traitement antiparasitaire,...)

Modalités de gestion :

- Conserver la surface de prairies pâturees,
- Maintenir des prairies dites naturelles ou permanentes,
- Limiter l'apport de fertilisation azotée (minérale et organique hors apport pâturage) à 90, 60, 30 et 0 unités d'azote total/ha/an (ajustable en fonction des observations de l'étape d'analyse complémentaire décrite ci-avant),
- Promouvoir certaines pratiques concernant les traitements antiparasitaires :
 - ▶ Utilisation raisonnée de l'Ivermectine (substance idéalement à proscrire) :
 - Voie d'administration du produit : injection sous-cutanée ou orale
 - Période d'administration : la vitesse de dégradation du produit dépend de la saison d'administration (15 à 20 fois plus longue en hiver). Elle correspond généralement aux dates de mise en herbe et à la saison de pâture, qui elles-mêmes correspondent aux périodes d'activités du Grand Rhinolophe. La période de traitement la plus impactante est de juin à aout. En effet entre juin et juillet, la femelle est en gestation et va se nourrir en quantité pour pouvoir subvenir aux besoins de son petit. En aout, ce sont les jeunes de l'année qui s'exercent sur les prairies pâturees, généralement dans un rayon inférieur à 2 km autour du gîte.
 - ▶ Propositions de solutions alternatives en lien avec les cahiers des charges déjà existants (non validés par les services de l'Etat) et avec le Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères 2009-2013 (fiche action n°11).

2. Conditions particulières d'exécution

La mise en œuvre des mesures de cette action dépendra des règles de mise en œuvre des Mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), le secteur étant déjà intégré au territoire identifié comme prioritaires dans le PAEc 2015 pour le site de la « Zone de Protection Spéciale de la Plaine de Niort nord-ouest », proche du périmètre Re-Sources du champ captant de Saint-Maxire-Echiré à proximité du site.

Outils

- Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC) sur parcelles en SAU,
- Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU,

- Charte Natura 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Propriétaires fonciers ou ayant droits, exploitants, collectivités territoriales,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** : selon MAEC proposée et le périmètre choisi - non estimable à ce jour
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Chambre d'Agriculture, opérateur du projet agro-environnemental...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action,
 - Nombre d'hectares engagés en MAEC,
 - Nombre d'hectares engagés en contrats N2000,
 - Nombre d'hectares engagés en charte N2000.
- **Indicateurs de performance** :
 - Surface totale en contrats,
 - Inventaire entomologique permettant de quantifier la ressource alimentaire.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages,
- B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires.

Fiche Action n° : B-3.1.	Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables
ODD	B-3. Pérenniser les territoires de chasse boisés favorables

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)																	
Localisation	Périmètre du site																	
Surface concernée	Selon l'action B-1.1																	
Résultats attendus	Conserver les ha de boisements feuillus à l'échelle du périmètre du site																	
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: #f4a460;"></td><td style="background-color: #f4a460;">2015</td><td style="background-color: #f4a460;">2016</td><td style="background-color: #f4a460;">2017</td><td style="background-color: #f4a460;">2018</td><td style="background-color: #f4a460;">2019</td></tr> <tr> <td style="background-color: #c2e0a0;">Action</td><td style="background-color: #c2e0a0;"></td><td style="background-color: #c2e0a0;"></td><td style="background-color: #c2e0a0;"></td><td style="background-color: #c2e0a0;"></td><td style="background-color: #c2e0a0;"></td></tr> </table> <p style="margin-top: 5px;">Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.</p>		2015	2016	2017	2018	2019	Action										
	2015	2016	2017	2018	2019													
Action																		

Justification de l'action

Les régimes alimentaires de nombreuses espèces de Chiroptères évoluent en fonction de la saison. Ces changements se répercutent sur les terrains de chasse fréquentés par les chiroptères. Ainsi, des espèces inféodées aux milieux semi-ouverts peuvent chasser en milieu fermé. C'est le cas du Grand Rhinolophe qui est souvent contacté dans les vergers et les boisements feuillus. Le Murin à oreilles échancrées est plus inféodé aux boisements, principalement rivulaires. Ces boisements et vergers constituent une ressource alimentaire intéressante pour les espèces du site Natura 2000, il est essentiel de les préserver.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Les études réalisées pour l'élaboration du DOCOB ont permis de distinguer l'ensemble des boisements et vergers dans un rayon de 2 km autour de la colonie de chauves-

souris. Lors de ces études, seul le type de peuplement a été relevé (feuillus, résineux, autres,...). Il serait pertinent de préciser pour chaque parcelle forestière :

- ▶ L'âge du peuplement (estimation),
- ▶ La ou les essences dominantes,
- ▶ Le nombre de strates,
- ▶ La présence de bois mort sur pied et au sol,
- ▶ La présence de gîtes arboricoles (fentes, fissures, loges de pics, écorces décollées,...).

Ces éléments vont permettre d'orienter les contacts vers les propriétaires des parcelles décrites comme favorables pour leur proposer des mesures de conservation pour les Chiroptères.

Modalités de maintien

- Conserver les boisements à dominante feuillus,
- Conserver le bois mort au sol et sur pied,
- Conserver les gîtes arboricoles : arbres à fentes, creux, écorce décollée.

Modalités de gestion

- Soumettre la gestion de ces massifs à un outil de gestion forestière durable pour les propriétaires privés. Ces outils sont proposés par le Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Mettre en place des îlots de vieillissement.

2. Conditions particulières d'exécution

Extension du site N2000 pour intégrer les zones boisées et les vergers pour faciliter l'accès aux aides financières soutenant ces modes de gestion.

Outils

- Contrats Natura 2000,
- Charte Natura 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),
- Plan Simple de Gestion (massif forestier de plus de 25 ha),
- Règlement Type de Gestion (massif forestier inférieur à 25 ha),
- CTMA Autize-Egray.
- subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action

Acteurs concernés

Propriétaires forestiers et de vergers ou ayant droits, collectivités territoriales, Centre Régional de la Propriété Forestière,....

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** : non estimable à ce stade
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, Syndicat de rivière de l'Autize-Egray.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
 - Nombre d'hectares et linéaires engagés en contrats N2000,
 - Nombre d'hectares et linéaires engagés en charte N2000,
 - Nombre d'ilots de vieillissement mis en place,
 - Nombre d'ilots de sénescence mis en place.
- **Indicateurs de performance** :
 - Surface totale en contrats,
 - Inventaire entomologique permettant de quantifier la ressource alimentaire.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires.

Fiche Action n° : B-3.2.	Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles	Niveau de priorité : 3
-------------------------------------	---	-------------------------------

OCLT	B. Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables
ODD	B-3. Pérenniser les territoires de chasse boisés favorables

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)																	
Localisation	Périmètre du site																	
Surface concernée	Selon l'action B-1.1																	
Résultats attendus	Proposer à l'ensemble des propriétaires forestiers d'adhérer à un outil de gestion durable de la forêt																	
Planification	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px;"></td><td style="width: 20px;">2015</td><td style="width: 20px;">2016</td><td style="width: 20px;">2017</td><td style="width: 20px;">2018</td><td style="width: 20px;">2019</td></tr> <tr> <td style="width: 20px;">Action</td><td style="width: 20px; background-color: #A9D18E;"></td><td style="width: 20px; background-color: #A9D18E;"></td><td style="width: 20px; background-color: #A9D18E;"></td><td style="width: 20px; background-color: #A9D18E;"></td><td style="width: 20px; background-color: #A9D18E;"></td></tr> </table>		2015	2016	2017	2018	2019	Action						Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.				
	2015	2016	2017	2018	2019													
Action																		

Justification de l'action

Afin de maximiser la ressource alimentaire disponible dans les massifs boisés du périmètre, il est important de véhiculer les pratiques favorables aux chauves-souris. Ces pratiques s'appliquent aussi bien à la gestion du massif (coupe, outils à privilégier, période), qu'aux plantations ou renouvellement.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Modalités de maintien

- Conserver les boisements favorables type futaie irrégulière qui constituent des territoires de chasse très attractifs,
- Conserver le bois mort au sol et sur pied. Le bois mort accueille de nombreux insectes, notamment des invertébrés xylophages qui se nourrissent du bois mort.

Cette microfaune entre dans le cycle de la décomposition du bois et favorise l'enrichissement du sol en MO. De plus, ces insectes constituent, pour de nombreuses espèces de chauves-souris, une ressource alimentaire importante,

- Conserver les gîtes arboricoles et les gîtes bâtis au sein des boisements,
- Maintenir les lisières forestières,
- Maintenir les milieux naturels associés à la forêt (mare, friche, talus,...).

Modalités de gestion

- Soumettre la gestion de ces massifs à un outil de gestion forestière durable pour les propriétaires privés. Ces outils sont proposés par le Centre Régional de la Propriété Forestière,
- Planifier les interventions sylvicoles selon le calendrier suivant :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Période favorable aux interventions
Période à éviter (mise bas, transit)

Les deux principales périodes à éviter sont les périodes de transit (mars, avril et novembre), les chauves-souris sont alors en phase de prospection de gîte de reproduction ou d'hibernation. En mai et aout, les femelles se rassemblent en colonies de parturition. Le cycle de la gestation, mise bas et élevage des jeunes a lieu sur ce pas de temps.

- Limiter les tassemens de sol lors des coupes et débardage,
- Favoriser des peuplements riches et stratifiés. La diversification des essences forestières favorise la diversité d'insectes et indirectement le cortège de chauves-souris. Au-delà de l'aspect faunistique, la diversité d'essences augmente la résilience du massif boisé, c'est-à-dire sa capacité à répondre à une perturbation environnementale (climatique par exemple).
- Gestion de la strate herbacée : pâturage, verger, fauche annuelle.

Modalités de restauration

- Privilégier une gestion en futaie irrégulière, ce type de peuplement offre des territoires de chasse répondant à plusieurs besoins d'espèces de chauves-souris. La création ou gestion d'une futaie irrégulière passe par l'ouverture de trouées sur l'étage dominant, l'entrée de lumière en sous-étage favorise la croissance de la strate herbacée et arbustive,
- Favoriser la plantation d'essences locales.

Outils

- Contrats Natura 2000,
- Charte Natura 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),
- Plan Simple de Gestion (massif forestier de plus de 25 ha),
- Règlement Type de Gestion (massif forestier inférieur à 25 ha),
- CTMA Autize-Egray.

Acteurs concernés

Propriétaires forestiers et de vergers ou ayant droits, collectivités territoriales, agriculteurs...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action),
- **Budget prévisionnel** : non estimable à ce stade,
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, Syndicat de rivière Autize-Egray.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
 - Nombre d'hectares engagés en contrats N2000,
 - Nombre d'hectares engagés en charte N2000.
- **Indicateurs de performance** :
 - Surface totale en contrats,
 - Fréquentation des boisements contractualisés par le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.1. Maintenir et favoriser les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires.

Fiche Action n° : C-1.1.	Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-1. Maintenir l'existant et enrichir le réseau de corridors de déplacements

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																	
Localisation	Périmètre du site																	
Surface concernée	Ensemble des haies du périmètre Selon l'action B-1.1																	
Résultats attendus	Combler les lacunes au niveau du réseau de haies du périmètre																	
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: #FF9966;"></td><td style="background-color: #FF9966;">2015</td><td style="background-color: #FF9966;">2016</td><td style="background-color: #FF9966;">2017</td><td style="background-color: #FF9966;">2018</td><td style="background-color: #FF9966;">2019</td></tr> <tr> <td style="background-color: #C8E6C9; text-align: left; padding-left: 5px;">Action</td><td style="background-color: #C8E6C9;"></td><td style="background-color: #C8E6C9;"></td><td style="background-color: #C8E6C9;"></td><td style="background-color: #C8E6C9;"></td><td style="background-color: #C8E6C9;"></td></tr> </table> <p style="margin-top: 5px;">Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.</p>		2015	2016	2017	2018	2019	Action										
	2015	2016	2017	2018	2019													
Action																		

Justification de l'action

Le site Natura 2000 est situé dans un contexte bocager. Au-delà de la délimitation entre 2 parcelles, la haie a un rôle biologique essentiel. De nombreuses espèces (mammifères, insectes, reptiles) l'empruntent pour diverses raisons (refuge, gîte, nourriture, déplacement, ...). La richesse spécifique d'une haie dépend de sa structure, qui doit être étagée pour accueillir aussi bien des reptiles dans les strates herbacées, que des insectes et des oiseaux dans les strates plus hautes. Les chauves-souris utilisent cet élément fixe du paysage comme territoire de chasse mais aussi comme corridor de déplacement.

Descriptif de l'action

1. **Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)**

Etude de la fonctionnalité des haies existantes et des corridors manquant :

L'ensemble des haies du périmètre ont été cartographiées, ces informations sont issues de la couche de l'Inventaire Forestier National qui reflète la projection au sol de la haie (correspond à la surface du houppier). Aucune notion de qualité de haie n'est mentionnée. Un diagnostic des haies du périmètre serait intéressant à mener pour déterminer leur fonctionnalité (nombre de strates, gestion, présence d'arbres têtards, largeur,...), et ainsi proposer un programme technique adapté.

Prescriptions générales :

- Conserver les haies fonctionnelles avec les différentes strates,
- Programmer les travaux d'entretien en hiver (d'octobre à mars)
- Conserver les arbres morts (sur pied et au sol) et dépérissant au sein des haies s'ils ne remettent pas en cause la sécurité d'un chemin,
- Préserver le lierre au sol et sur les arbres. Il constitue un abri pour la faune et ne constitue pas une menace pour les arbres vivants,
- Proscrire l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires dans et à proximité de la haie,
- Proscrire le broyeur, favoriser le lamier,
- Eradiquer ou contenir le développement des essences envahissantes (Robinier faux-acacia, Faux-vernis du Japon, ...).

Entretien d'une haie :

- Favoriser une structure dense,
- Diversifier les hauteurs et les essences d'arbres et d'arbustes en privilégiant les essences locales
- Favoriser la croissance de quelques arbres de haut jet dans les cas de haies buissonnantes,
- Conduire des jeunes arbres en têtard,
- Privilégier un entretien par recépage pour les essences à croissance rapide,
- Privilégier l'utilisation d'un lamier (coupe plus nette) plutôt qu'un broyeur,
- Tailler latéralement la haie, ne pas diminuer sa largeur,
- Limiter la pratique de la taille par le dessus (aux carrefours dangereux, haies sous les lignes électriques ou téléphoniques).

Entretien des arbres de la haie :

- Laisser en évolution libre pour les arbres de haut jet, sauf dans les cas de passages d'engins agricoles
- Pour les arbres têtards, réaliser un émondage tous les 7 à 15 ans pour un têtard qui est émondé régulièrement (sera précisé dans le programme de gestion)
- Réaliser les émondages en hiver (de novembre à février)
- Bûchage possible avec coupe et remplacement progressif

Modalités de création de nouvelles haies :

Sur la base de l'analyse préalable sur les corridors manquants, mettre en œuvre les plantations selon les préconisations techniques suivantes :

- Planter des haies d'essences locales et diversifiées,
- Planter des haies doubles (espacement entre 1 m et 1.5 m entre les deux lignes),
- Alterner les essences dans la même ligne et entre les deux lignes,
- Séparer les plants de 1 m à 2 m dans la même ligne selon l'essence,
- Alterner arbre et arbuste de haut-jet,
- Favoriser les plantations entre octobre-décembre ou février-mars (en absence de gel).

2. Conditions particulières d'exécution

Extension du site N2000 pour intégrer les zones cultivées ou bocagères environnantes, pour faciliter l'accès aux aides financières soutenant ces modes de gestion.

Outils

- Mesures Agro-Environnementales territoriales (MAEC),
- Contrats Natura 2000,
- Charte Natura 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),
- Plan Local d'Urbanisme,
- Schéma de Cohérence Territoriale
- Subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action.

Acteurs concernés

Propriétaires fonciers ou ayant droits, exploitants, collectivités territoriales,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** : selon diagnostic qualitatif et périmètre choisi
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Prom'haies,...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**

- Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
- Linéaires de surface équivalent (mètre),
- Linéaires de haies favorables conservées.

- **Indicateurs de performance :**

- Nombre de linéaires de haies en contrat,
- Fréquentation des linéaires de haies par les espèces cibles (présence/absence),
- Quantification de l'activité chiroptérologique sur les plantations de haies.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires,
- D-1.3. Étudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires,
- D-2.1. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêts communautaires (après extension éventuelle du site).

Fiche Action n° : C-1.2.	Améliorer la qualité des lisières forestières	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-1. Maintenir l'existant et enrichir le réseau de corridors de déplacements

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)					
Localisation	périmètre du site					
Surface concernée	Ensemble des parcelles bordant un espace boisé dans le périmètre					
Résultats attendus	Avoir des lisières fonctionnelles pour les chauves-souris sur l'ensemble du périmètre					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.					

Justification de l'action

Au même titre que les haies, les lisières forestières sont des linéaires boisés empruntés par de nombreuses espèces (Chiroptères, insectes, ...) dont le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées pour gîter, se nourrir et se déplacer. Pour qu'une lisière soit utilisée, elle doit être fonctionnelle. Cette fonctionnalité écologique n'est effective que si la lisière est structurée pour une transition souple d'un milieu fermé à un milieu ouvert. Afin de faciliter le déplacement des espèces d'intérêt communautaire du site, il est donc essentiel d'améliorer la qualité fonctionnelle des lisières forestières.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Prescriptions générales :

- Programmer les travaux d'entretien en hiver (de novembre à mars), aussi bien pour la strate herbacée, arbustive et arborée,

- Conserver les arbres morts (sur pied et au sol) et dépérissant au sein des lisières,
- Préserver le lierre au sol et sur les arbres. Il constitue un abri pour la faune et ne constitue pas une menace pour les arbres vivants,
- Proscrire l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires dans et à proximité de la lisière,
- Favoriser une coupe avec lamier,
- Eradiquer ou contenir le développement des essences envahissantes (Robinier faux-acacia, Faux-vernis du Japon, ...).

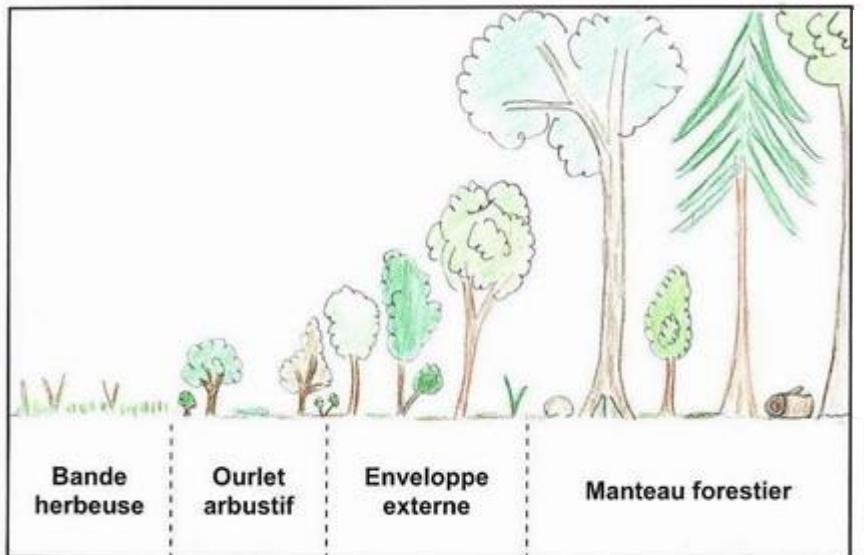
Amélioration des lisières existantes (voir schéma ci-dessous) :

- Intervenir sur le manteau forestier. Prévoir une coupe souple ou éclaircie de la partie du manteau forestier (minimum tous les 15 ans). Les quelques arbres coupés vont permettre à la lumière de pénétrer dans le bois,
- Entretenir l'enveloppe externe et l'ourlet arbustif. 1/3 de la partie arbustive peut être coupé tous les 5 ans. Cette gestion favorise le recépage.
- Entretenir la bande herbeuse entre la route / le champ et le boisement par une fauche annuelle avec exportation de matière (d'octobre à mars).

Modalités de restauration (voir schéma ci-dessous) :

La création ou la restauration d'une lisière dépend du type et de l'âge du boisement qu'il borde.

- Dégager de l'espace dans le boisement pour le futur emplacement de la lisière. Pour cela il faut éclaircir le manteau forestier sur un minimum de 10 m de long selon la superficie et la forme du boisement.
- Intervenir sur le manteau forestier en plusieurs étapes (minimum 2 étapes) et un intervalle d'environ 5 ans entre les coupes
- La mise en lumière de la strate basse va favoriser la croissance de nombreuses essences d'arbres et arbustes. Une sélection est à ce moment possible.
- Afin de créer une bande herbeuse, un fauchage/ débroussaillage est à programmer dès l'année qui suit la coupe, d'une largeur minimale de 5 m.



2. Conditions particulières d'exécution

Extension du site N2000 pour intégrer boisées environnantes, pour faciliter l'accès aux aides financières soutenant ces modes de gestion.

Outils

- Contrats Natura 2000,
- Charte Nature 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),
- Plan Simple de Gestion (massif forestier de plus de 25 ha),
- Règlement Type de Gestion (massif forestier inférieur à 25 ha),
- Subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action.

Acteurs concernés

Propriétaires fonciers ou ayant droits, exploitants, collectivités territoriales,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action),
- **Budget prévisionnel** : non estimable à ce stade (dépend de l'extension du périmètre),
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, ONF...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**
 - Linéaires de lisière améliorée ou créée.
- **Indicateurs de performance :**
 - Evolution de la fréquentation des chiroptères sur les lisières.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires.

Fiche Action n° : C-1.3.	Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-1. Maintenir l'existant et enrichir le réseau de corridors de déplacements

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																
Localisation	Périmètre du site																
Surface concernée	Berges de l'Egray et du Sait-James sur le périmètre Selon l'action B-1.1																
Résultats attendus	Combler les lacunes au niveau des ripisylves des cours d'eau qui traversent le périmètre																
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="background-color: #FF9933;">2015</td> <td style="background-color: #FF9933;">2016</td> <td style="background-color: #FF9933;">2017</td> <td style="background-color: #FF9933;">2018</td> <td style="background-color: #FF9933;">2019</td> </tr> <tr> <td>Action</td> <td style="background-color: #C8E6C9;"></td> </tr> </table> <p style="margin-top: 10px;">Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.</p>		2015	2016	2017	2018	2019	Action									
	2015	2016	2017	2018	2019												
Action																	

Justification de l'action

Les ripisylves, bandes boisées en bordure de cours d'eau, constituent la dernière catégorie de linéaires boisés du site Natura 2000. Souvent absentes ou réduites à quelques arbres, elles jouent de nombreux rôles :

- Géomorphologique : fixation des berges,
- Biochimique (épuration de l'eau en provenance des parcelles agricoles en amont),
- Ecologique (zone refuge pour de nombreuses espèces, axes de déplacement,...), c'est le cas de nombreuses espèces de Chiroptères qui chassent et se déplacent le long de la ripisylve ainsi que pour la Loutre d'Europe.

Sur le secteur, les ripisylves sont présentes sur l'ensemble de la partie de l'Egray et du Saint-James. En revanche, leur état de conservation n'est pas toujours bon. Une

ripisylve fonctionnelle pour les chiroptères se compose de plusieurs strates de végétation d'une largeur suffisante.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Prescriptions générales :

- Décrire et cartographier les ripisylves du secteur,
- Conserver les ripisylves fonctionnelles,
- Programmer les travaux d'entretien en hiver (de novembre à février) Favoriser les pratiques manuelles aux engins mécaniques type broyeur,
- Conserver les arbres morts (sur pied) au sein des ripisylves
- Préserver le lierre au sol et sur les arbres. Il constitue un abri pour la faune et ne constitue pas une contrainte pour les arbres
- Proscrire l'utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires (loi sur l'eau) dans et à proximité de la ripisylve,
- Eradiquer ou contenir le développement des essences envahissantes (Balsamine de l'Himalaya, Erable negundo, Renouée du Japon ...),

Modalités de gestion :

- Recépage des cépées âgées (saules, aulnes, frênes, ...) ; fonctionner par tronçons alternés sur les berges afin de maintenir un corridor boisé permanent,
- Eclaircie des jeunes cépées en supprimant les brins trop nombreux ou trop penchés vers le cours d'eau,
- Coupe des arbres dépréssants, fortement penchés ou déstabilisés ;
- Plantation ou bouturage de ligneux dans les zones lacunaires avec des essences du secteur ou adaptées au milieu.
- Le remplacement des arbres coupés doit être systématique
- Absence de peuplier à moins de 10 m de la berge

Plantations de nouvelles ripisylves :

De nombreux critères sont à prendre en compte dans un cas de recréation de ripisylve, la nature de la berge et son état de stabilité, le contexte du cours d'eau et sa largeur. Ces éléments vont permettre de sélectionner des essences, une distance d'éloignement entre les plants et à la rivière. Il est possible d'installer des arbres, des arbustes ou des plantes hélophytes entre zéro et deux mètres du bord du cours d'eau. Les distances entre les plants varient généralement de deux à cinq mètres en fonction des végétaux utilisés et du type de berge.

Un diagnostic préalable des zones sur lesquelles intervenir sera nécessaire pour les choix à mettre en œuvre ; il serait opportun de créer un groupe de travail regroupant les acteurs concernés et experts sur ces questions.

2. Conditions particulières d'exécution

Extension du site N2000 pour intégrer boisées environnantes, pour faciliter l'accès aux aides financières soutenant ces modes de gestion.

Outils

- Mesures Agro-Environnementales (MAEC),
- Contrats Natura 2000,
- Charte Natura 2000
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques.
- Subvention ou tout autre outil concourant aux objectifs de l'action

Acteurs concernés

Propriétaires fonciers ou ayant droits, exploitants, collectivités territoriales, Syndicat de rivière Autize Egray...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action).
- **Budget prévisionnel** : non estimable à ce stade – dépend de l'extension du périmètre.
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, syndicats de rivière, agence de l'eau.

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Prom'haies, Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, Syndicat de rivière, IIBSN...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
 - Linéaires de surface équivalent (mètre)
 - Linéaires de ripisylves favorables conservées.
- **Indicateurs de performance** :
 - Nombre de linéaires de ripisylves en contrat,

- Fréquentation des linéaires de ripisylves par les espèces cibles (présence/absence),
- Quantification de l'activité chiroptérologique sur mes plantations en bordure de rivière.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires,
- D-2.1. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêts communautaires (après extension éventuelle du site).

Fiche Action n° : C-2.1.	Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	---	-------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																
Localisation	Périmètre du site																
Surface concernée	Projets de nouvelles constructions																
Résultats attendus	Avoir une transparence pour les chauves-souris des nouveaux projets d'aménagements urbains																
Planification	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td> <td style="background-color: #FF9966;"></td> </tr> <tr> <td>Action</td> <td style="background-color: #CCE5A8;"></td> </tr> </table> <p>Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.</p>											Action					
Action																	

Justification de l'action

Le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées sont des espèces anthropophiles, elles gîtent donc dans des bâtiments situés généralement dans des hameaux ou des bourgs, directement à proximité de leurs territoires de chasse. L'urbanisation peut être une menace importante pour ces espèces, car elle peut entraîner des destructions d'habitats ainsi que des ruptures entre le gîte et les secteurs de chasse. Cette menace est d'autant plus préjudiciable pour les chauves-souris que les nouvelles constructions type lotissement sont dépourvues (au moins dans un premier temps) de linéaires boisés fonctionnels. Ces dernières sont de plus une source de pollution lumineuse supplémentaire. Ces risques sont d'autant plus importants s'ils sont situés sur le territoire de chasse rapproché de la colonie.

Descriptif de l'action

- 1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)**

La transparence écologique d'une commune passe par une meilleure gestion des espaces verts, notamment au niveau de la coupe des arbres ainsi que de l'utilisation de produits phytosanitaires. Pour ce dernier point, de nombreux outils ont été développés (labellisation, accompagnement technique) et il est possible d'y adhérer :

- ▶ Charte « Terre Saine » (Conseil Régional),
- ▶ Charte « Agriculture, Urbanisme et Territoire » (Préfecture),
- ▶ Charte « Maires pour l'Environnement », (Association des Maires de France),
- ▶ Ecophyto 2018 (Ministère de l'Agriculture),
- ▶ Campagne « Acceptons les herbes sauvages » (Conseil Général).

Pour le document d'Urbanisme :

- Etudier la cohérence du Document d'Urbanisme actuel vis-à-vis des zones constructibles à proximité de la colonie,
- Limiter l'étendue de ces zones entre la citerne et la Vallée de l'Egray,
- Définir et préserver les éléments boisés favorables au déplacement et/ou à la chasse des espèces cibles dans le Document d'Urbanisme (ECB).

Pour les nouveaux projets de construction :

- Étudier l'impact environnemental des projets en fonction de la localisation du projet,
- Proposer un cahier des charges en lien avec l'architecte et l'entrepreneur pour une prise en compte des enjeux du site N2000,
- Veiller à la transparence du projet (plantation d'arbres, essences locales, préconisations de gestion,...),

Pour les habitants :

- Organiser des animations localisées pour sensibiliser le grand public aux enjeux,
- Organiser des formations pour les agents communaux expliquant les enjeux et les mesures en faveur de ces derniers,
- Inciter les habitants à proscrire les traitements phytosanitaires

Outils

- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Trame Verte et Bleue),
- Charte Nature 2000,
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),
- Plan Local d'Urbanisme,
- Schéma de Cohérence Territoriale.

Acteurs concernés

Commune de Sainte-Ouenne, propriétaires fonciers ou ayant droits, entrepreneurs, collectivités territoriales,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action).
- **Budget prévisionnel** : en fonction du nombre de projets.
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Conseil Général des Deux-Sèvres,...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
 - Signature d'une ou plusieurs chartes,
 - Classement des éléments boisés favorables en Espace Boisé Classé,
 - Rédaction d'un cahier des charges intégrant les enjeux,
 - Nombre de projets respectant ce cahier des charges,
 - Nombre de formations organisées à destination des agents communaux,
 - Nombre d'habitants sensibilisés aux enjeux du site N2000.
- **Indicateurs de performance** :
 - Linéaires boisés fonctionnels au sein du bourg,
 - Fréquentation de linéaires par les espèces cibles.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires,
- E-1.2. Organiser une animation grand public,

- E-1.3. Accompagner les porteurs de projets dans la compréhension des enjeux du site.

Fiche Action n° : C-2.2.	Modéliser les impacts du développement des linéaires de transport routier afin de les limiter	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																
Localisation	Périmètre du site																
Surface concernée	Réseau routier du périmètre																
Résultats attendus	Limiter l'impact du réseau routier sur les chiroptères																
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="width: 20%;"></td><td style="width: 15%;">2015</td><td style="width: 15%;">2016</td><td style="width: 15%;">2017</td><td style="width: 15%;">2018</td><td style="width: 15%;">2019</td></tr> <tr> <td style="width: 20%; background-color: #CCE5A8;">Action</td><td style="width: 15%; background-color: #CCE5A8;"></td><td style="width: 15%; background-color: #CCE5A8;"></td><td style="width: 15%; background-color: #CCE5A8;"></td><td style="width: 15%; background-color: #CCE5A8;"></td><td style="width: 15%; background-color: #CCE5A8;"></td></tr> </table>		2015	2016	2017	2018	2019	Action						Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.			
	2015	2016	2017	2018	2019												
Action																	

Justification de l'action

L'impact du réseau routier sur les chauves-souris est difficile à quantifier. Cette incidence peut être d'ordre directe (par collision), ou indirecte, par rupture des corridors de déplacement. La mise en place de cette action est d'autant plus importante que le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées sont des espèces de « bas vol ».

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Même si le réseau routier à proximité de la citerne n'est pas très dense, l'action s'applique à l'ensemble de ce dernier avec une priorité sur la route départementale n°12 reliant Niort à Champdeniers-Saint-Denis.

Actions sur l'existant :

- Conserver les haies en bordure de route, ces éléments boisés obligent les chauves-souris à passer par-dessus et limitent le risque de collision,
- Conserver un passage possible sous les ouvrages d'art (risque de croissance de la végétation constituant un rideau sous l'ouvrage),

Entretien des haies :

- Privilégier l'utilisation d'un lamier (coupe plus nette) plutôt qu'un broyeur,
- Conserver l'épaisseur de haie,
- Programmer les travaux d'entretien en hiver (d'octobre à mars) Tailler latéralement la haie,
- Limiter la pratique de la taille par le dessus (aux carrefours dangereux, haies sous les lignes électriques ou téléphoniques).

Entretien du bord de route :

- Proscrire les produits phytosanitaires même à proximité des panneaux de signalisation,
- Entretenir les bords de route avant le mois de mai (maximum le 15 mai) pour la coupe printanière, seulement sur la moitié du bord de route dans le respect de la sécurité des usagers de la route,
- Planifier le ou les autres entretiens après le 1^{er} septembre, coupe tardive sur l'ensemble du bord de route,
- Favoriser le fauchage plutôt que le broyage.

Actions d'amélioration :

- Modéliser les points noirs de franchissement afin d'y proposer une plantation des haies (cf. fiche D-1.4.)...
- Planter des haies d'essences locales et diversifiées (cf. fiche C-1.1.)
- Respecter les conditions d'entretien ci-dessus et citées dans la fiche action C-1.1.

Pour les nouveaux projets routiers :

Prise en compte des enjeux du site lors de l'étude d'impact dès lors que les impacts se situent sur territoires de chasse et déplacement (obligation réglementaire).

Ainsi, dans le cadre de nouveaux projets de restauration ou de création de routes, la question du franchissement par les chauves-souris du site Natura 2000 devra être abordée.

Les aspects sécuritaires ne sont pas ignorés dans l'analyse des solutions de réductions d'incidence des projets (gestion de certains endroits de la route soumise à des règles plus strictes de coupe comme pour les carrefours dangereux, les abords de virages serrés et les panneaux de signalisation).

Outils

- Plan Local d'Urbanisme,
- Schéma de Cohérence Territoriale,
- Contrats Natura 2000,
- Charte Nature 2000
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Collectivités territoriales, Conseil Général...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action).
- **Budget prévisionnel** : non estimable – dépendra pour une grande partie de l'extension du périmètre.
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), Conseil Général des Deux-Sèvres,...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Temps d'animation de l'action (nombre d'heures ou de jours passés),
 - Cartographie des points noirs de franchissement,
 - Linéaires de haies plantées pour pallier ces points noirs,
 - Dates d'entretien des bords de route,
 - Aménagement de passages dans les futurs projets de création ou de restauration de routes.
- **Indicateurs de performance** :
 - Transparence de l'ensemble du réseau routier sur le périmètre.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements,
- D-2.1. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêts communautaires (après extension éventuelle du site).

Fiche Action n° : C-2.3.	Limiter les impacts du développement de parcs éoliens à proximité du site Natura 2000	Niveau de priorité : 3
-------------------------------------	--	----------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																	
Localisation	Rayon de 5 km autour de la citerne																	
Surface concernée	Rayon de 5 km autour de la citerne																	
Résultats attendus	Eviter la perte de terrains de chasse et les impacts directs pour les espèces du site Natura 2000																	
Planification	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="width: 20px;"></td><td style="width: 20px;">2015</td><td style="width: 20px;">2016</td><td style="width: 20px;">2017</td><td style="width: 20px;">2018</td><td style="width: 20px;">2019</td></tr> <tr> <td style="width: 20px;">Action</td><td style="width: 20px; background-color: #C8E6C9;"></td><td style="width: 20px; background-color: #C8E6C9;"></td><td style="width: 20px; background-color: #C8E6C9;"></td><td style="width: 20px; background-color: #C8E6C9;"></td><td style="width: 20px; background-color: #C8E6C9;"></td></tr> </table>		2015	2016	2017	2018	2019	Action						Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.				
	2015	2016	2017	2018	2019													
Action																		

Justification de l'action

Le développement de l'éolien doit se faire en lien avec les enjeux biologiques, socio-économiques et paysagers d'un secteur. Les impacts sur les chauves-souris peuvent être de plusieurs ordres :

- Direct, soit par collision avec les pales, soit par phénomène de barotraumatisme. La vitesse de rotation au bout des pales peut atteindre plus de 300 km/h et provoquer des variations de pression. Ces mouvements d'air peuvent entraîner une explosion des tissus internes des chauves-souris et par la suite une hémorragie interne. Il existe au moins 1 cas de collision recensé pour le Murin à oreilles échancrées (synthèse nationale, SFEPM).
- L'effet indirect d'une implantation d'un parc éolien est la rupture de corridors de déplacement et donc la perte de territoires de chasse.

Le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées étant plutôt des espèces de bas vol, c'est le second type d'impact le plus préjudiciable, dans un rayon de 10 km autour du gîte, rayon de chasse moyen du Murin à oreilles échancrées.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

En 2012, le Schéma Régional Eolien a été rédigé ; ce dernier liste les communes en zone favorable et défavorable pour le développement de parcs éoliens. Le site Natura 2000 de Sainte-Ouenne se trouve à la limite du zonage car la commune de Germond-Rouvre est classée en zone favorable mais pas la commune voisine, Sainte-Ouenne.

Les territoires de chasse des espèces cibles identifiés dans le cadre du diagnostic biologique étant localisés dans la vallée de l'Egray et le ruisseau Saint-James, il n'y a, a priori, pas de risques d'implantation de parcs éoliens dans cette zone du fait de la topographie mais surtout du SRE.

En revanche dans des cas d'implantation de parcs éoliens dans un rayon inférieur à 10 km de la citerne de Sainte-Ouenne, le développeur s'engage à prendre à compte l'enjeu chiroptérologique via :

- Une consultation de la structure animatrice avant et après l'étude d'impact chiroptérologique pour étudier le protocole et les résultats de la fréquentation des espèces cibles,
- La conservation des éléments fixes du paysage (haies, alignements boisés, arbres isolés, ...),
- Restaurer les haies et les linéaires abattus pour des raisons d'accès au chantier et planter dans les lacunes,
- Suivre les modalités citées en fiche C-1.1. pour la gestion,
- Mesures compensatoires et d'accompagnement adaptées et renforcées.

D'une manière générale, le développement d'un parc devra se faire en conformité avec la réglementation ICPE.

2. Conditions particulières d'exécution

Réalisation d'une étude d'incidence lorsque c'est nécessaire.

Outils

- Schéma Régional Eolien,

- Plan Local d'Urbanisme,
- Schéma de Cohérence Territoriale,
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Trame Verte et Bleue),
- Contrats Natura 2000,
- Charte Nature 2000
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),

Acteurs concernés

Développeurs éoliens, collectivités territoriales, propriétaires fonciers,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** :
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres),...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Nombre de projets de parcs éoliens (aucun en cours),
 - Nombre de parcs éoliens validés (aucun en cours),
 - Mesures d'évitement mises en œuvre.
- **Indicateurs de performance** :
 - Transparence des parcs éoliens en place.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements.

Fiche Action n° : C-2.4.	Favoriser la mise en place d'une « trame noire »	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	-------------------------------------

OCLT	C. Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000
ODD	C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces Natura 2000

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304)					
Localisation	Périmètre du site					
Surface concernée	Bourgs et hameaux éclairés situés dans le rayon de 5 km					
Résultats attendus	Annuler les nuisances lumineuses, avoir une transparence écologique au niveau des constructions pour les espèces de la citerne					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
		Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.				

Justification de l'action

Le Grand Rhinolophe est une espèce lucifuge, il va donc fuir les zones éclairées, c'est-à-dire les bourgs et les hameaux aménagés. L'éclairage a une influence négative sur le déplacement de ces espèces, la chasse mais aussi l'utilisation éventuelle de gîtes anthropophiles secondaires.

Les insectes sont attirés par la lumière émise par ces aménagements, ils se concentrent alors au niveau de ces zones, inaccessibles pour les espèces lucifuges.

Descriptif de l'action

3. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

L'éclairage a un effet important sur la ressource alimentaire des chauves-souris :

- Les insectes sont attirés dans des secteurs urbains, les femelles ne retrouvent pas souvent leurs plantes nourricières pour déposer leurs pontes,

- Les insectes sont en densité très importante au niveau des lampadaires et autres sources lumineuses, ils deviennent alors des proies faciles pour les espèces moins sensibles à la lumière comme les pipistrelles et la Sérotine commune.

Afin de limiter ces effets, il est important de sensibiliser les communes à cette thématique afin de mettre en place une « trame noire », zone où les chauves-souris lucifuges pourront se déplacer.

Parmi les pistes de réflexion :

- L'adaptation des horaires d'éclairage public en fonction de la saison (calendrier à définir),
- La modification du type d'éclairage, impacts variables en fonction du matériel utilisés (luminaires) au niveau du spectre lumineux.

Outils

- Schéma Régional Climat Air Energie,
- Schéma de Cohérence Territoriale,
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Trame Verte et Bleue),
- Charte Nature 2000
- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC),

Acteurs concernés

Communes, propriétaires privés,...

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : hj/€ (coût estimatif de mise en œuvre de l'action)
- **Budget prévisionnel** :
- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, services de l'Etat (DREAL Poitou-Charentes, DDT des Deux-Sèvres), SFEPM...

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Horaires d'éclairage des zones aménagées favorables aux espèces lucifuges,

- Prise en compte de ces préconisations lors de nouveaux projets de construction.
- **Indicateurs de performance** :
- Transparence des bourgs et hameaux.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-2.1. Assurer une prise en compte des enjeux lors des constructions de nouveaux lotissements,
- D-1.3. Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser les éventuels gîtes secondaires.
- E-1.3. Accompagner les porteurs de projet dans la compréhension des enjeux du site.

Fiche Action n° : D-1.1.	Suivre l'évolution de la colonie de mise bas	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	D. Etudier et suivre l'évolution de l'état de conservation du site
ODD	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)																
Localisation	Périmètre du site																
Surface concernée	Bâtiement de la citerne																
Résultats attendus	Avoir à minima 1 comptage de la colonie en mise bas chaque année																
Planification	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <td></td><td style="background-color: #FF9966;">2015</td><td style="background-color: #FF9966;">2016</td><td style="background-color: #FF9966;">2017</td><td style="background-color: #FF9966;">2018</td><td style="background-color: #FF9966;">2019</td></tr> <tr> <td>Action</td><td style="background-color: #CCE5A8;"></td><td style="background-color: #CCE5A8;"></td><td style="background-color: #CCE5A8;"></td><td style="background-color: #CCE5A8;"></td><td style="background-color: #CCE5A8;"></td></tr> </table> <p>Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.</p>						2015	2016	2017	2018	2019	Action					
	2015	2016	2017	2018	2019												
Action																	

Justification de l'action

Le suivi de l'évolution des effectifs de la colonie de mise bas est une priorité sur le site Natura 2000, ce dernier permettra de mesurer l'efficacité de la mise en place des outils sur le secteur et de réajuster ces outils selon les résultats. Pour rappel, le site abrite 100 Grands Rhinolophes et 650 Murins à oreilles échancrées adultes pendant la période de mise bas.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Jusqu'à présent, un seul comptage de la citerne était organisé à la fin du printemps, voir tout début d'été. Ce dernier était effectué en deux temps, un comptage des adultes à la sortie de gîte puis une intrusion dans la citerne pour une estimation du nombre de jeunes. Pour limiter davantage le dérangement de la colonie de mise bas, une nouvelle méthodologie de comptage peut être mise en place sur le site de Sainte-Ouenné, divisée en deux sessions :

- Un premier comptage à la fin du mois de mai – début juin en fonction des conditions météorologiques, pour le comptage des adultes en sortie de gîte,
- Un second comptage, toujours en sortie de gîte programmé en juillet en fonction de l'émancipation des jeunes, pour dénombrer les adultes et les jeunes déjà volants à cette période de l'année. Une vérification à l'intérieur de la citerne pourra être effectuée à la fin de la session pour les quelques chauves-souris restantes.

Cette technique de comptage a plusieurs avantages, elle limite le dérangement et le risque de chute des jeunes chauves-souris, elle permet de compter de façon plus exhaustive le nombre de jeunes et l'effectif total de la colonie, donnant ainsi une estimation du succès de reproduction.

Les comptages en sortie de gîte sont réalisés visuellement, le seul appareil utilisé en complément est un appareil à ultrasons qui distingue de façon très nette les deux espèces présentes dans la citerne.

2. Conditions particulières d'exécution

La seule condition d'exécution est d'assurer la tranquillité des chauves-souris.

Outils

- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Commune de Sainte-Ouenne, SIAP Echiré-Saint-Maxire-Saint-Gelais APE.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : Organisation des deux sessions de comptages chaque année (0,5 J par session) à 500 €/j
 Mise en place du suivi annuel : 500 € par an
 Rapport annuel : 0.5 j /an

- **Budget prévisionnel :**

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€								
Suivi de la colonie - session 1	0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2,5	1250
Suivi de la colonie - session 2	0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2,5	1250

Sans prise en compte de l'évolution du coût de la vie (2%/an)

- **Financeurs potentiels :** Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Groupe Chiroptère de Poitou-Charentes Nature, Muséum de Bourges, Société Française d'Etude et Protection des Mammifères.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**

- Nombre de suivis effectués,
-

- **Indicateurs de performance :**

- Evolution de l'effectif global de la colonie,
- Evolution du nombre de jeunes par espèce,
- Estimation et évolution du succès reproducteur.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant les accès fonctionnels au gîte pour les chauves-souris (crépis, ouverture,...),
- A-1.1. Maintenir un volume d'eau suffisant dans la citerne,
- A-2.1. Maîtriser l'accès au gîte,
- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages,
- B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage,
- B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,

- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires.

Fiche Action n° : D-1.2.	Suivre l'évolution des effectifs de Grands Rhinolophes en hiver	Niveau de priorité : 1
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	D. Etudier et suivre l'évolution de l'état de conservation du site
ODD	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)																	
Localisation	Périmètre du site																	
Surface concernée	Bâtiment de la citerne																	
Résultats attendus	Avoir au minimum 1 comptage du gîte chaque hiver voir 2 lors de vague de froid																	
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: #FF9966;"></td><td style="background-color: #FF9966;"></td><td style="background-color: #FF9966;"></td><td style="background-color: #FF9966;"></td><td style="background-color: #FF9966;"></td><td style="background-color: #FF9966;"></td> </tr> <tr> <td>Action</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr> </table> <p style="text-align: center;">Action à proposer sur l'ensemble des 5 ans.</p>							Action						2015	2016	2017	2018	2019
Action																		

Justification de l'action

La citerne à eau de Sainte-Ouenne abrite entre 75 et 100 Grands Rhinolophes en hiver, constituant ainsi l'un des 3 plus importants sites d'hibernation de cette espèce en Deux-Sèvres. La mise en place d'un suivi hivernal est donc essentielle pour le site. Le volume d'eau de la citerne maintient une température et une humidité relativement stable dans le couloir, critère de choix pour les rhinolophes. Le suivi post restauration du bâtiment va également permettre de voir si les travaux ont affecté les conditions à l'intérieur du site.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Afin de limiter le déranglement des Grands Rhinolophes, un seul comptage doit avoir lieu par an (janvier-février). Dans des cas de vagues de grand froid post comptage, une seconde session peut être envisagée pour étudier les différences d'effectifs.

Les chauves-souris présentes dans la citerne en hiver sont situées à plus de 5 mètres de hauteur, ainsi le comptage est fastidieux, d'autant que les Grands Rhinolophes se regroupent pour former des grappes difficiles à dénombrer. Ainsi une méthode de comptage moins préjudiciable est à privilégier. Le principe est de prendre une à deux photos (maximum) du groupe et de compter à la lampe les individus isolés. Le comptage exhaustif pourra se faire sur ordinateur dans un second temps.

A chaque session de comptage en hiver, un relevé de la température et de l'humidité devra être réalisé sous le groupe principal de Grands Rhinolophes.

2. Conditions particulières d'exécution

La seule condition d'exécution est le respect des chauves-souris.

Outils

- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Commune de Sainte-Ouenne, SIAP Echiré-Saint-Maxire-Saint-Gelais, APE.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : Organisation d'une session de comptages chaque année (0,5 J par session) à 500 €/j
Mise en place du suivi annuel : 250 € par an
Temps de rapport mutualisé avec l'action D-1.1
- **Budget prévisionnel** :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€								
Suivi hivernal	0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2,5	1250

Sans prise en compte de l'évolution du coût de la vie (2%/an)

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Groupe Chiroptère de Poitou-Charentes Nature, Muséum de Bourges, Société Française d'Etude et Protection des Mammifères.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :
 - Nombre de suivis effectués,
 - Nombre de relevés hygrométriques réalisés.
- **Indicateurs de performance** :
 - Evolution de l'effectif de Grands Rhinolophes,
 - Evolution des conditions de température et du taux d'humidité.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- A-1.1. Restaurer le bâtiment de la citerne en maintenant des accès fonctionnels au gîte pour les chauves-souris (crépis, ouverture,...),
- A-1.2. Maintenir un volume d'eau suffisant dans la citerne,
- A-2.1. Maîtriser l'accès au gîte.

Fiche Action n° : D-1.3.	Etudier la fréquentation réelle des habitats de chasse et localiser d'éventuels gîtes secondaires	Niveau de priorité : 2
------------------------------------	--	----------------------------------

OCLT	D. Etudier, suivre l'évolution et évaluer
ODD	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321)					
Localisation	Périmètre du site					
Surface concernée	Bâtiment de la citerne					
Résultats attendus	Cartographie des terrains de chasse et des corridors de déplacement des espèces du site N2000					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Etude à réaliser lors d'une saison d'activité estivale.					

Justification de l'action

La modélisation des territoires de chasse des espèces cibles a été réalisée à partir de plusieurs couches SIG (Système d'Information Géographique), boisements, registres agricoles. Une session complémentaire a permis de renseigner l'occupation du sol dans un rayon de 2 km autour de la citerne. La favorabilité d'une parcelle est ensuite évaluée grâce aux écrits et aux études antérieures, comme la méthodologie Barataud. Une étude de terrain complémentaire à la cartographie théorique, serait intéressante à réaliser pour différentes raisons :

- ▶ Afin de démontrer la favorabilité des parcelles mises en avant,
- ▶ Afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place,
- ▶ Afin d'étudier l'utilisation des corridors de déplacement et le franchissement des linéaires artificiels.
- ▶ Afin de réadapter les priorités d'interventions géographiques si besoin.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Pour répondre à cet objectif, plusieurs méthodologies complémentaires peuvent être mises en place :

Etude de la fréquentation par détection acoustique

Cette technique d'étude se base sur la détection ultrasonore, deux types d'écoute peuvent être mis en place selon le milieu :

- Ecoute au détecteur (type D1000, D240x), outil plus intéressant à utiliser pour étudier la fréquentation de linéaires boisés, les chemins bocagers ou encore les lisières,
- Utilisation de boîtiers d'enregistrement (type D500x, SM3Bat), ce type d'appareil peut enregistrer les ultrasons sur l'ensemble de la nuit et peut être installé sur les parcelles qui ont été mises en avant dans le diagnostic écologique de site Natura 2000.

Cette méthodologie permet de récolter des informations sur l'utilisation des corridors de déplacements et des territoires de chasse. Cette opération d'évaluation de la fréquentation est à programmer sur 2 années : la première année servira d'état initial et la deuxième année permettra d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place.

Etude de la fréquentation par radiopistage

Le principe de cette technique d'étude est simple, suivre les déplacements d'une chauve-souris via un système d'émetteur-récepteur. Un émetteur est collé sur le dos de la chauve-souris (grâce à de la colle vétérinaire spécifique), le chiroptère est ensuite relâché et suivi à l'aide d'un récepteur muni d'une antenne de toit ou d'une antenne unidirectionnelle. Les émetteurs du type Biotrack ou Holohil ont un poids adapté proportionnellement à l'animal, ils ont une durée de vie de l'ordre de 10-20 jours.

Le radiopistage permet d'identifier des secteurs de chasse utilisés par une chauve-souris, ainsi que les corridors empruntés pour s'y rendre mais également de localiser d'éventuels gîtes secondaires.

2. Conditions particulières d'exécution

Le radiopistage induit la manipulation des chauves-souris qui est soumise à autorisation préfectorale de capture temporaire d'espèces protégées et au permis de capture.

Outils

- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, propriétaires et exploitants, APE.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : 500€/jour

Etude de la fréquentation par acoustique

1ère année de suivi :

Définition et répartition des points d'écoute : 1j

Ecoute au détecteur : 5 j par passage avec analyse acoustique (x3)

Mise en place des boîtiers 5 j par passage avec analyse acoustique (x3)

Synthèse et cartographie : 10 j

Matériel acoustique : 2000 € (1 SM2Bat, D240x)

Total : 21 j = 10 500 € + 2 000 € de matériel

2ème année de suivi :

Ecoute au détecteur : 5 j par passage avec analyse acoustique (x3)

Mise en place des boîtiers 5 j par passage avec analyse acoustique (x3)

Synthèse et cartographie : 15 j

Total : 25 j = 12 500 €

Etude de la fréquentation par radiopistage

Matériel radiopistage : 3000 €

Session de radiopistage : 10 j

Synthèse et cartographie : 10 j

Total : 20 j = 10 000 € + 3 000 € de matériel

- **Budget prévisionnel** :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Etude acoustique			21	12 500					25	12 500	46	25 000
Etude radiopistage					20	13 000					20	13 000

Sans prise en compte de l'évolution du coût de la vie (2%/an)

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Groupe Chiroptère de Poitou-Charentes Nature, Muséum de Bourges, Société Française d'Etude et Protection des Mammifères.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :

- Nombre de points d'écoute effectués,
- Nombre de chauves-souris équipées,
- Nombre de contacts enregistrés des espèces cibles.

- **Indicateurs de performance** :

- Différenciation des parcelles de chasse favorables,
- Identification de corridors fréquentés par les espèces cibles,
- Evolution de la fréquentation sur les parcelles et/ou linéaires contractualisés.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages,
- B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage,
- B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires.

Fiche Action n° : D-1.4.	Recherche et suivi des colonies de mise bas	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	D. Etudier et suivre l'évolution de l'état de conservation du site
ODD	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie

Espèces d'intérêt communautaire concernées	Grand Rhinolophe (1304) / Murin à oreilles échancrées (1321) / Petit Rhinolophe (1303) / Grand Murin (1324) / Barbastelle d'Europe (1308)																						
Localisation	Périmètre du site																						
Surface concernée	Selon l'action B-1.1																						
Résultats attendus	Trouver de nouvelles colonies de mise bas d'espèces d'intérêt communautaire																						
Planification	<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="background-color: #FF9966;"></th> </tr> <tr> <th>Action</th> <td></td> <td style="background-color: #669933;"></td> <td></td> <td style="background-color: #669933;"></td> <td></td> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Etude à réaliser lors d'une saison d'activité estivale.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>											Action						Etude à réaliser lors d'une saison d'activité estivale.					
Action																							
Etude à réaliser lors d'une saison d'activité estivale.																							

Justification de l'action

Le secteur paysager de Sainte-Ouenné est très attractif pour de nombreuses espèces de chiroptères. Cependant très peu de colonies de mise bas ont pu être identifiées. Cette action a donc pour objectif de pallier ce manque de connaissances en se concentrant sur les espèces de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore. Pour cela plusieurs techniques d'étude peuvent être utilisées :

- La prospection du bâti par porte à porte,
- La pose d'émetteurs sur des femelles allaitantes capturées dans le périmètre,
- L'émergence au détecteur à ultrasons dans les bourgs et hameaux.

3 autres espèces que celles présentes dans la citerne sont concernées. Un suivi des colonies identifiées est essentiel à mettre en place pour étudier l'évolution des effectifs.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Comme cité précédemment, le but de l'action est de découvrir de nouvelles colonies via différentes techniques d'étude :

- Porte-à-porte : le principe est tout simplement de prospection les bâtiments par simple rencontre avec le propriétaire. Une information préalable dans la presse ou le bulletin local facilite le contact avec les habitants. Cette technique a l'avantage d'être quasi-exhaustive et permet une sensibilisation directe des personnes, tout en favorisant les retours d'informations.
Le porte-à-porte est en revanche la technique la plus chronophage.
- Radiopistage : plusieurs sessions de capture aux filets japonais sont organisées à travers le périmètre, sur territoire de chasse. Selon les captures, certaines femelles allaitantes sont équipées d'un émetteur. L'individu est ensuite relâché. Le lendemain, des équipes vont sur le terrain avec le matériel de réception et des antennes pour localiser les gîtes diurnes et donc les colonies de mise bas. Cette technique plus coûteuse a démontré sur de nombreux sites son efficacité.
- Détection ultrasonore : l'émergence tout comme le retour à l'aube dans les colonies, dans les bourgs et hameaux peuvent également permettre de détecter des colonies. A la tombée de la nuit, plusieurs personnes munies de détecteurs à ultrasons se placent près des bâtiments et observent. Des prospections plus exhaustives pourront être effectuées le lendemain sur les bâtiments identifiés.

Grâce à ces différentes techniques d'études, des colonies pourront être identifiées. Un suivi doit être mis en place pour étudier leur évolution et éventuellement proposer des aménagements au propriétaire.

2. Conditions particulières d'exécution

Le radiopistage induit la manipulation des chauves-souris qui est soumise à autorisation préfectorale de capture temporaire d'espèces protégées et au permis de capture.

Outils

- Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, propriétaires et exploitants, Deux-Sèvres Nature Environnement.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : 500€/jour

Année N+1 :

Porte-à-porte : Prospection bâti : 5j
Radiopistage : Matériel radiopistage : 750€
 Session de radiopistage : 5 j
Détection ultrasons : 3 j
 Synthèse et cartographie : 8 j
Total : 21 j = 10 500 € + 750 € de matériel

Année N+3 :

Porte-à-porte : Prospection bâti : 5j
Radiopistage : Matériel radiopistage : 750€
 Session de radiopistage : 5 j
Détection ultrasons : 3 j
 Synthèse et cartographie : 8 j
Total : 21 j = 10 500 € + 750 € de matériel

- **Budget prévisionnel :**

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel		
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	
Recherche de colonies			21	12 500			21	12 500			42	25 000	
Suivi					En fonction du nombre de colonies découvertes								

Sans prise en compte de l'évolution du coût de la vie (2%/an)

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Groupe Chiroptère de Poitou-Charentes Nature, Muséum de Bourges, Société Française d'Etude et Protection des Mammifères.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :

- Nombre de bâtiments prospectés,
- Nombre de chauves-souris équipées,

- Nombre de soirées au détecteur ultrasons,
 - Nombre de nouvelles colonies découvertes,
 - Nombre de suivis réalisés.
- **Indicateurs de performance :**
- Maintien des colonies découvertes,
 - Evolution des effectifs des colonies identifiées.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-2.1. Augmenter les surfaces en herbages,
- B-2.2. Maintenir et favoriser une bonne gestion des prairies par pâturage,
- B-3.1. Maintenir les boisements et les vergers favorables à la chasse des chauves-souris,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires.

Fiche Action n° : D-2.1.	Compléter l'inventaire des espèces et cartographier les habitats d'intérêt communautaire (sous réserve d'extension du site)	Niveau de priorité : 2
------------------------------------	--	----------------------------------

OCLT	D. Etudier et suivre l'évolution de l'état de conservation du site
ODD	D-2. Compléter l'inventaire des espèces et cartographier les habitats d'intérêt communautaire

Espèces et habitats d'intérêts communautaires concernés	Autres espèces et habitats d'intérêts communautaires					
Localisation	Périmètre Natura 2000					
Surface concernée	Selon action B-1.1					
Résultats attendus	Cartographier l'ensemble des espèces et habitats d'IC à l'échelle du site Natura 2000					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Etude à réaliser lors d'une saison d'activité estivale.					

Justification de l'action

Le diagnostic biologique du Document d'Objectifs Natura 2000 a permis de mettre en évidence la présence d'autres espèces et habitats d'intérêts communautaires. Ces découvertes sont issues d'une synthèse de données et d'inventaires ponctuels sur le terrain. La présence et la répartition de ces espèces ne sont donc pas exhaustives. Afin de compléter nos connaissances sur le site Natura 2000, certains inventaires seraient à conduire.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

Faune :

Les quelques données d'espèces d'intérêt communautaire recensées concernent le groupe des insectes ainsi que les autres espèces de chauves-souris de l'Annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore » :

- Les Chiroptères : des sessions complémentaires d'inventaires peuvent être menées sur le secteur d'étude. Une recherche par radiopistage peut être effectuée avec comme espèce cible ; la Barbastelle commune, le Murin de Bechstein, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe. En parallèle des prospections par « porte-à-porte » peuvent être organisées sur le rayon élargi.
- Les insectes saproxylophages ; Lucane cerf-volant, Rosalie des Alpes, Osmoderme et Grand Capricorne ont été inventoriés sur l'aire des 10 km autour de la citerne à eau. Pour ce type d'espèces facilement identifiables (sauf Osmoderme), l'amélioration des connaissances peut être effectuée par la démarche de science participative (faire participer les habitants), en complément de deux journées de terrains réalisées par un spécialiste sur la recherche d'indices de présence d'Osmoderme.
- Les Odonates ; deux espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur l'aire d'étude de 10 km, l'Agrion de Mercure et la Cordulie à corps fin. Les données de cette dernière espèce sont localisées sur la Sèvre niortaise, située en dehors du projet d'extension de périmètre Natura 2000. En revanche, la répartition de l'Agrion de Mercure est sans doute très largement sous-estimée, le complément d'inventaire est donc une priorité pour le site.
- Les Lépidoptères, malgré l'absence de données d'espèces indicatrices, le périmètre élargi du site de la citerne à eau contient potentiellement des zones favorables à la présence du Cuivré des marais et de l'Azuré du Serpolet.

La Loutre, en expansion dans le département, revient petit à petit sur la Sèvre niortaise (la pression d'observation reste faible). Des prospections sur l'Egray (affluent de la Sèvre niortaise) ont été organisées pour étudier la colonisation du cours d'eau par cette espèce. Pour l'instant, elle n'y a pas été inventoriée

Flore :

L'inventaire des habitats d'intérêt communautaire a été réalisé dans le cadre du diagnostic biologique sur l'aire d'étude des 10 km. Cet inventaire basé sur les relevés phytosociologiques n'est aujourd'hui qu'un recensement de type présence/absence d'un habitat par échantillonnage. L'exploitation de ces données passe par une

cartographie précise des habitats. La cartographie facilite également les suivis qui ont pour but d'étudier l'évolution d'une entité.

Outils

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, propriétaires et exploitants, APE.

Coût, budget et plan de financement

- Coûts indicatifs unitaires prévisionnels :
- Budget prévisionnel :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Inventaire Chiroptérologique	Sur devis en fonction du périmètre											
Inventaire entomologique	Sur devis en fonction du périmètre											
Inventaire phytosociologique	Sur devis en fonction du périmètre											

- Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Association de Protection de la Nature, service de l'Etat (DREAL, DDT des Deux-Sèvres).

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- Indicateurs de mise en œuvre :
 - Nombre de données récoltées,
 - Nombre d'inventaires réalisés,
 - Nombre de stations et/ou linéaires occupés par une espèce d'intérêt communautaire,
 - Surface et nombre d'habitats d'intérêt communautaire
- Indicateurs de performance :
 - Cartographie des habitats d'intérêt communautaire,

- Révision de la répartition des espèces faunistiques indicatrices Natura 2000,
- Mise en place de suivis.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- B-1.1. Etendre le périmètre Natura 2000 aux secteurs de chasse favorables,
- B-3.2. Promouvoir les pratiques sylvicoles les plus favorables aux espèces cibles,
- C-1.1. Gérer favorablement les haies existantes et en créer des complémentaires,
- C-1.2. Améliorer la qualité des lisières forestières,
- C-1.3. Gérer favorablement les ripisylves existantes et en créer des complémentaires.

Fiche Action n° : E-1.1.	Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires	Niveau de priorité : 3
-----------------------------	---	----------------------------------

OCLT	E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public
ODD	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public

Espèces et habitats d'intérêts communautaires concernés	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)												
Localisation	Périmètre Natura 2000												
Surface concernée	Périmètre Natura 2000												
Résultats attendus	Réaliser ce programme pour 2 classes tous les ans												
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="background-color: #f4a460;">2015</td> <td style="background-color: #c2e0a0;">2016</td> <td style="background-color: #f4a460;">2017</td> <td style="background-color: #c2e0a0;">2018</td> <td style="background-color: #f4a460;">2019</td> </tr> <tr> <td>Action</td> <td></td> <td style="background-color: #6b8e23;"></td> <td style="background-color: #6b8e23;"></td> <td style="background-color: #6b8e23;"></td> <td style="background-color: #6b8e23;"></td> </tr> </table> <p style="margin-top: 5px;">Mise en application de l'action dès l'année N+1.</p>		2015	2016	2017	2018	2019	Action					
	2015	2016	2017	2018	2019								
Action													

Justification de l'action

La sensibilisation des scolaires est essentielle pour la bonne intégration des enjeux du site Natura 2000, dans les mentalités, aussi bien sur le court que le long terme. Le contenu du programme doit être en accord avec les programmes de l'Education Nationale et élaboré en collaboration avec chaque enseignant des classes sensibilisées.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

- Définir le contenu du programme sur la base des 3 thèmes suivants :
 - ▶ « Mieux connaître les chauves-souris », étude de la biologie et l'écologie des chauves-souris,
 - ▶ « Quels sont leurs rôles ? », intérêt et place dans la chaîne alimentaire,
 - ▶ « Pourquoi les protéger, elles et leurs habitats ? »,
- Elaborer des activités pédagogiques sur la base des thèmes à aborder,

- Concevoir une malle pédagogique avec les supports nécessaires à ces activités, aussi bien visuels que matériels,
- Concertation avec les enseignants des classes concernées et adaptation du programme au cas par cas,
- Réaliser ces activités avec un objectif de sensibiliser 2 classes par an à partir de l'année N+1, sur la base de 4 sessions (1/2 journée) par classe.

Outils

- Mallette CPN Chauve-souris,
- Plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris de Poitou-Charentes », PCN (2011),
- Programme(s) scolaire(s) de l'Education Nationale.

Acteurs concernés

Structure animatrice du Document d'Objectifs, écoles primaires, collèges et lycées des communes concernées par le périmètre Natura 2000, APE.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : 500€/j
- **Budget prévisionnel** :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Définition du contenu			3	1 500							3	1 500
Concertation			1	500	1	500	1	500	1	500	4	2 000
Elaboration des activités			3	1 500	0,5	250	0,5	250	0,5	250	4,5	2 250
Conception des supports			2	1 000	0,5	250	0,5	250	0,5	250	3,5	1 750
Réalisations des sessions			8	4 000	8	4 000	8	4 000	8	4 000	32	16 000

Sans prise en compte de l'évolution du coût de la vie

Bilan annuel : 3 j/an (à mutualiser avec l'action E-1.2)

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Association de Protection de la Nature, GRAINE, CPIE de Gâtine Poitevine.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**

- Nombre de supports et activités réalisées,
- Nombre de communes concernées,
- Nombre d'établissements touchés,
- Nombre de classes informées,
- Nombre d'élèves sensibilisés.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- E-1.2. Organiser une animation grand public,
- E-1.4. Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site Natura 2000 de la citerne à eau de Sainte-Ouenné.

Fiche Action n° : E-1.2.	Organiser une animation grand public	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	---	-------------------------------------

OCLT	E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public
ODD	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public

Espèces et habitats d'intérêts communautaires concernés	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)					
Localisation	Communes du site Natura 2000					
Surface concernée	Communes du site Natura 2000					
Résultats attendus	Sensibiliser les habitants de la commune et des communes voisines					
Planification	Action	2015	2016	2017	2018	2019
	Mise en application de l'action dès l'année N+1.					

Justification de l'action

Tout comme les scolaires, les animations grand public vont favoriser l'appropriation du site, et donc de ses enjeux, par les habitants. Les objectifs de ce programme d'animations sont de :

- Mettre fin aux idées reçues sur les chauves-souris à travers l'explication de certains éléments de leur biologie et écologie,
- Décrire les espèces locales et leurs rôles,
- Rappeler l'importance de les protéger ainsi que leurs habitats.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

- Elaborer une animation grand public différente d'année en année pour inciter le public à revenir participer,

- Concevoir les supports nécessaires pour réaliser l'animation (supports matériels et visuels),
- Incrire l'animation dans le cadre des Nuits Européennes de la Chauve-souris,
- Réaliser l'animation.

Outils

- Plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris de Poitou-Charentes », PCN (2011),
- Plan Régional d'Actions en faveurs des Chiroptères (PRAC).

Acteurs concernés

Grand public, structure animatrice du Document d'Objectifs, APE.

Coût, budget et plan de financement

- **Coûts indicatifs unitaires prévisionnels** : 500€/j

- **Budget prévisionnel** :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Elaboration l'animation			0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2	1 000
Conception des supports			0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2	1 000
Communication			0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2	1 000
Réalisation l'animation			0,5	250	0,5	250	0,5	250	0,5	250	2	1 000

Sans prise en compte de l'évolution du coût de la vie

Bilan annuel : 3 j/an (à mutualiser avec l'action E-1.1)

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Association de Protection de la Nature, SFEPM, GRAINE, CPIE de Gâtine Poitevine.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**
 - Nombre d'animations réalisées,
 - Nombre de participants,
 - Nombre de communes concernées.

- **Indicateurs de performance :**
 - Evolution du nombre de participants,
 - Développement de la communication.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires,
- E-1.4. Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site Natura 2000 de la citerne à eau de Sainte-Ouenné.

Fiche Action n° : E-1.3.	Accompagner les porteurs de projets dans la compréhension des enjeux du site	Niveau de priorité : 2
-----------------------------	---	-------------------------------------

OCLT	E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public
ODD	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public

Espèces et habitats d'intérêts communautaires concernés	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																											
Localisation	Site Natura 2000																											
Surface concernée	Site Natura 2000 et autres personnes intéressées																											
Résultats attendus	Conception et alimentation d'outils de communication sur le site																											
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td> <td style="background-color: #FFA500;"></td> </tr> <tr> <td>Action</td> <td style="background-color: #6B8E23;"></td> </tr> </table> <p>Mise en application de l'action dès l'année N+1.</p>							Action						<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td style="background-color: #FFA500;"></td> </tr> <tr> <td style="background-color: #6B8E23;"></td> </tr> </table>														
Action																												

Justification de l'action

Afin que les enjeux du site Natura 2000 soient bien compris, il serait intéressant de concevoir des supports de communication à destination des porteurs de projet. Ces outils auraient pour objectif de faciliter l'assimilation des enjeux pour une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les projets futurs.

Descriptif de l'action

1. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

- Création d'un site internet dédié (hébergement et modèle de site ATEN),
- Création de supports d'informations sur les chauves-souris et les enjeux du site Natura 2000 :

- Plaquette à destination des porteurs de projets.
- Lettre d'informations du site : tous les ans ou deux ans.

Pour chacun des outils, un temps et un coût de rédaction, conception graphique, impression diffusion est à prévoir.

Autres supports de communication périodique à envisager selon les actualités du site, exemple : communiqué de presse.

Outils

- Exposition « Chauves-souris et Bâti », DSNE,
- Exposition « Les chauves-souris de Loubeau », Ville de Melle, CEN P-C, DSNE,
- Exposition « Les chauves-souris arboricoles », PCN,
- Plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris de Poitou-Charentes », PCN
- Lettre infos du site N2000 des Carrières de Loubeau.

Acteurs concernés

L'ensemble des acteurs et habitants du site Natura 2000, structure animatrice du Document d'Objectifs, APE.

Coût, budget et plan de financement

- Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : 500€/j
- Budget prévisionnel :

	2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Plaquette	Définition		0,5	250							0,5	500
	Conception		5	2500							5	2 500
	Impression	Sur devis										
Lettre d'informations	Conception		2	1 000	2	1 000	2	1 000	2	1 000	8	4 000
	Rédaction et coordination		2	1 000	2	1 000	2	1 000	2	1 000	8	4 000
	Impression	Sur devis										
Diffusion			1,5	750	0,5	250	0,5	250	0,5	250	3	1 500

- Financeurs potentiels : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Association de Protection de la Nature, GRAINE, CPIE, CEN P-C.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre :**

- Nombre d'outils créés,
- Nombre d'outils diffusés.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires,
- E-1.2. Organiser une animation grand public,
- E-1.4. Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.

Fiche Action n° : E-1.4.	Créer et diffuser un outil pédagogique sur le site de la citerne à eau de Sainte-Ouenne	Niveau de priorité : 3
-----------------------------	--	----------------------------------

OCLT	E. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public
ODD	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public

Espèces et habitats d'intérêts communautaires concernés	Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)																
Localisation	Site Natura 2000																
Surface concernée	Site Natura 2000 et autres personnes intéressées																
Résultats attendus	Conception et diffusion d'outils pédagogiques																
Planification	<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td></td><td style="background-color: #FFA500;"></td><td style="background-color: #FFA500;"></td><td style="background-color: #FFA500;"></td><td style="background-color: #FFA500;"></td><td style="background-color: #FFA500;"></td> </tr> <tr> <td>Action</td><td></td><td style="background-color: #6B8E23;"></td><td style="background-color: #6B8E23;"></td><td style="background-color: #6B8E23;"></td><td style="background-color: #6B8E23;"></td></tr> </table>											Action					
Action																	
	Mise en application de l'action dès l'année N+1.																

Justification de l'action

En complément des animations menées sur le territoire, des outils pédagogiques peuvent être développés à destination du grand public. Plusieurs types de supports de communication seront à envisager selon les besoins et les demandes.

Descriptif de l'action

2. Modalités techniques de mise en œuvre (cahier des charges, itinéraires techniques,...)

- Création d'un site internet dédié (hébergement et modèle de site ATEN),
- Création de supports d'informations sur les chauves-souris et le site Natura 2000 :
 - Exposition : exposition sur le site Natura 2000 et globalement sur le réseau régional de sites protégés à enjeux Chiroptères. Cette exposition pourrait être réutilisée sur d'autres sites,

- Plaquette ou poster pour diffusion et affichage dans divers lieux accueillant du public : cet outil doit viser le grand public. Les principales thématiques à développer sont la biologie, l'écologie, le cycle de vie des chauves-souris en lien avec la citerne et la présentation des espèces du site.
- Lettre d'informations du site : tous les ans ou deux ans

Pour chacun des outils, un temps et un coût de rédaction, conception graphique, impression diffusion est à prévoir.

Autres supports de communication périodique à envisager selon les actualités du site, exemple : communiqué de presse.

Outils

- Exposition « Chauves-souris et Bâti », DSNE,
- Exposition « Les chauves-souris de Loubeau », Ville de Melle, CEN P-C, DSNE,
- Exposition « Les chauves-souris arboricoles », PCN,
- Plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris de Poitou-Charentes », PCN
- Lettre infos du site N2000 des Carrières de Loubeau.

Acteurs concernés

L'ensemble des acteurs et habitants du site Natura 2000, structure animatrice du Document d'Objectifs, APE.

Coût, budget et plan de financement

- Coûts indicatifs unitaires prévisionnels : 500€/j

- Budget prévisionnel :

		2015		2016		2017		2018		2019		Total coût prévisionnel	
		Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€	Nb jr	€
Exposition	Définition			0,5	250							0,5	500
	Conception			10	5 000							10	5 000
	Impression	Sur devis											
Plaquette	Définition			0,5	250							0,5	500
	Conception			5	2 500							5	2 500
	Impression	Sur devis											
Lettre d'informations	Action E-1.3.												
Diffusion				1,5	750	0,5	250	0,5	250	0,5	250	3	1 500

- **Financeurs potentiels** : Etat, Europe, collectivités territoriales, ...

Partenaires et structures ressources

Structure animatrice du Document d'Objectifs, Association de Protection de la Nature, GRAINE, CPIE, CEN P-C.

Indicateurs de suivi et d'évaluation de la mesure

- **Indicateurs de mise en œuvre** :

- Nombre d'outils créés,
- Nombre d'outils diffusés,
- Nombre d'emprunts de l'exposition.

Fiches action liées ou complémentaires

Liste des fiches actions en lien avec cette action :

- E-1.1. Mettre en place un programme pédagogique à destination des scolaires,
- E-1.2. Organiser une animation grand public,
- E-1.3. Accompagner les porteurs de projets dans la compréhension des enjeux du site.

Bibliographie

- DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT, 2012. Document d'Objectifs « Citerne à eau de Sainte-Ouenne », Natura 2000 « FR 5402011 » : présentation, inventaires biologiques. DSNE, Niort, 56 p.
- DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT, 2013. Document d'Objectifs « Citerne à eau de Sainte-Ouenne », Natura 2000 « FR 5402011 » : objectifs et programme d'actions. DSNE, Niort, 113 p.
- GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES, 2012. Document d'Objectifs site Natura 2000 FR 5402011 « Citerne de Sainte-Ouenne » : inventaire socio-économique. GODS, Niort, 15 p.

Annexes

Annexe 1 : Charte Natura 2000

Annexe 2 : Bilan et description des habitats d'intérêt communautaire recensés dans le rayon de 10 km autour du site Natura 2000

Annexe 3 : Bilan et description des espèces d'intérêt communautaire recensés dans le rayon de 10 km autour du site Natura 2000

Annexe 4 : Description des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ; Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées



CHARTE NATURA 2000

Citerne à eau de Sainte Ouenne « FR 5402011 »



Opérateur : Deux-Sèvres Nature Environnement

Rédaction : Anthony LE GUEN (chargée de missions chauves-souris et responsable Natura 2000)

1. Cadre réglementaire

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a privilégié une politique contractuelle pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (DOCOB) du site : les mesures agroenvironnementales territorialisées (pour les milieux de production agricole uniquement), les contrats Natura 2000 (hors milieux de production agricole) et les chartes Natura 2000 (tous milieux).

1.1. Objet de la charte

Décret n° 2006-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12-I du code de l'environnement

La Charte Natura 2000 constitue un élément du Document d'objectifs d'un site. Son objectif est donc la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Elle vise ainsi à favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables.

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans renouvelable. Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes.

1.2. Contenu de la charte

La charte contient :

- ▶ Des engagements contrôlables permettant de maintenir les habitats et les espèces d'intérêt communautaire dans un bon état de conservation. Ce sont des bonnes pratiques locales existantes ou souhaitées qui consistent en des engagements « à faire » ou « à ne pas faire ». Ces engagements n'entraînent pas de surcout de gestion pour les adhérents et donc ne sont pas rémunérés.
- ▶ Des recommandations, non soumises à contrôle, permettant d'encourager les actions favorables aux enjeux de conservation.

Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale et concerner le site dans son ensemble ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

1.3. Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

► **Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :**

Cette exonération n'est applicable que si le site est désigné par arrêté ministériel et doté d'un DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral. Elle ne s'applique pas aux quatrièmes et septièmes catégories fiscales que sont les vignes, carrières, sablières ou tourbières. Elle est applicable pendant cinq ans à compter de l'année qui suit celle de la signature du contrat ou de l'adhésion à la charte et est renouvelable. Pour en bénéficier, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable, copie de sa déclaration d'adhésion à la charte.

► **Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations :**

Cette exonération concerne les propriétés non bâties incluses dans un site Natura 2000. Ces propriétés doivent faire l'objet d'un certificat (délivré par les DDT) attestant d'un engagement de gestion conforme aux objectifs de conservation de ces espaces, pour une durée de dix-huit ans (30 ans pour les milieux forestiers) (article 793 2.7° du Code général des impôts). L'exonération s'élève à $\frac{3}{4}$ des droits de mutations.

► **Garantie de gestion durable des forêts :**

L'adhésion à la charte permet dans un site Natura 2000 d'accéder aux garanties de gestion durable, lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé. La garantie de gestion durable permet l'accès aux aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, le bénéfice de certaines dispositions fiscales (Régime Monichon pour les droits de mutation, et Impôt sur les grandes fortunes).

1.4. Modalités d'adhésion

1.4.1. Qui peut adhérer ?

Tout **titulaire de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000** peut adhérer à la charte du site. Le signataire peut donc être le propriétaire ou la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte. Dans le cas où le propriétaire a confié certains droits à des " mandataires " (par exemple : bail rural, bail de chasse, cession du droit de pêche, convention d'utilisation...), il devra veiller à informer ses " mandataires " des engagements qu'il a souscrits. Une adhésion concertée, cosignée du mandataire et du propriétaire devra être recherchée.

REMARQUE : Dans le cas de parcelles dont le propriétaire a confié par bail une partie de ses droits (ex : bail rural ou bail de chasse...), alors l'adhésion devra être obligatoirement cosignée pour que le propriétaire puisse prétendre à l'exonération de TFNB.

1.4.2. Modalités

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. L'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000. L'adhérent choisit les parcelles cadastrales du site Natura 2000, pour lesquelles il dispose de droits réels ou personnels et sur lesquelles il souscrit à la charte. Le signataire de la charte conserve tous les droits inhérents à son statut de propriétaire ou d'ayant droit (accès aux parcelles, droit de restreindre le passage...). **Le propriétaire** adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements correspondant aux milieux présents sur les parcelles pour lesquels il a choisi d'adhérer.

Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose. Avec l'aide de la structure animatrice du DOCOB, l'adhérent :

- Choisit les parcelles pour lesquelles il souhaite s'engager :
- Date et signe (sur chaque page) la fiche « engagements et recommandations de portée générale » et les fiches « engagements et recommandations par milieux » correspondant à la situation de ses parcelles.

- Le cas échéant, date et signe (sur chaque page) la fiche engagements et recommandation de l'activité dont il est responsable.
- Etablit un plan de situation des parcelles engagées qui permette de repérer les parcelles concernées par rapport au périmètre du site (échelle 1/25000^{ème} ou plus précise).

Puis l'adhérent transmet à la DDT une copie de la déclaration d'adhésion remplie, datée et signée à laquelle est annexée la copie du formulaire de la charte remplie, datée et signée, et le plan de localisation des parcelles engagées. Il conserve les originaux de ces documents.

La durée de l'adhésion commence à compter de la date de réception du dossier complet par la DDT, indiquée sur l'accusé de réception de cette dernière adresse à l'adhérent après instruction de sa demande.

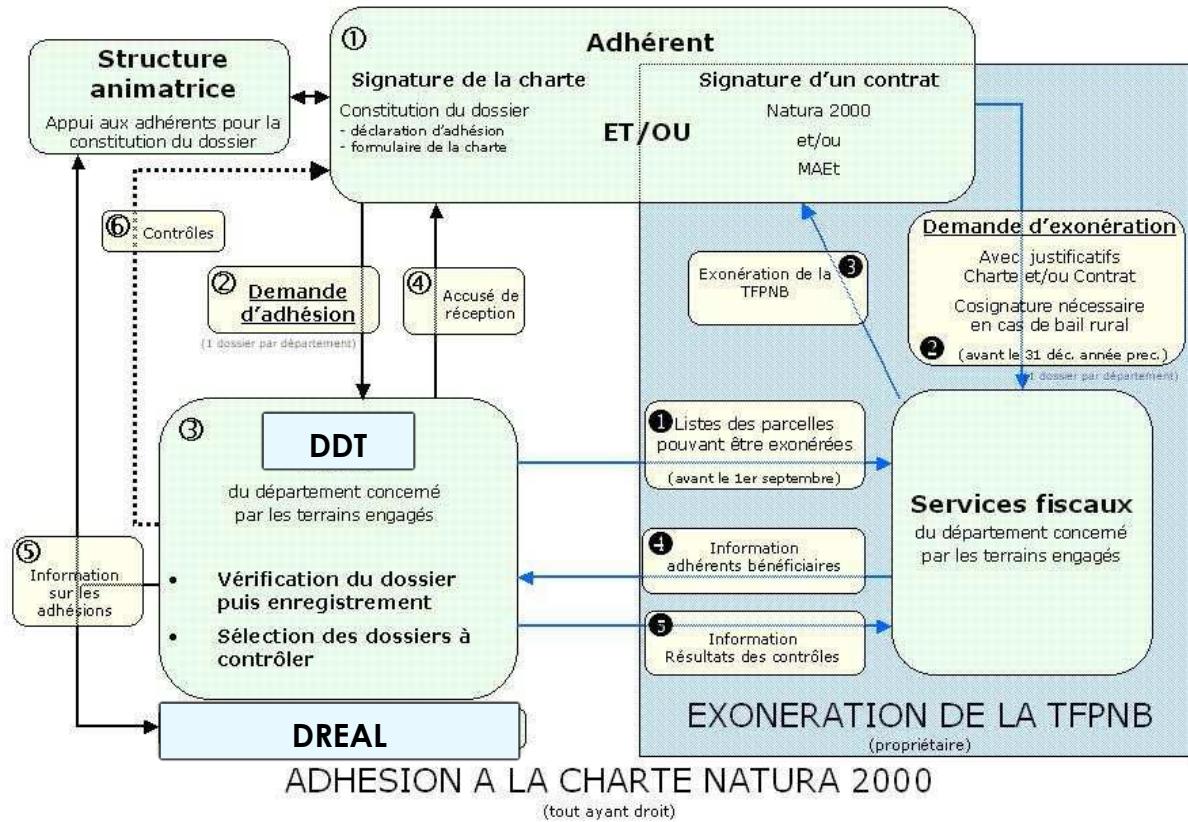


Schéma de la procédure administrative liée à l'adhésion à la charte et à l'exonération de la TFPNB
(modifié d'après Circulaire DNP/SDEN N° 2007-n°1 / DG FAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007).

1.5. Contrôle des engagements

Les contrôles sont effectués par les DDT prioritairement sur les adhésions donnant droit à une contrepartie. Ils portent sur le respect des déclarations d'adhésion et des engagements. La circulaire DNS/SDEN N°2007-n°1/DGFAR/SDER/C2007-5023 du 26 avril 2007 précise :

« La suspension de l'adhésion à la Charte par le Préfet (d'une durée maximale d'un an en application de l'article R414-12-1) implique de fait que les parcelles engagées ne satisfont plus aux conditions dictées par le code général des impôts pour l'exonération de la TFNB et par le code forestier pour l'obtention des garanties de gestion durable des forêts et conduits ainsi à reconsidérer les situations et à remettre en cause les exonérations fiscales ou le bénéfice des aides publiques, selon les modalités définies par les textes concernés. »

2. Présentation du site

2.1. Description et enjeux du site

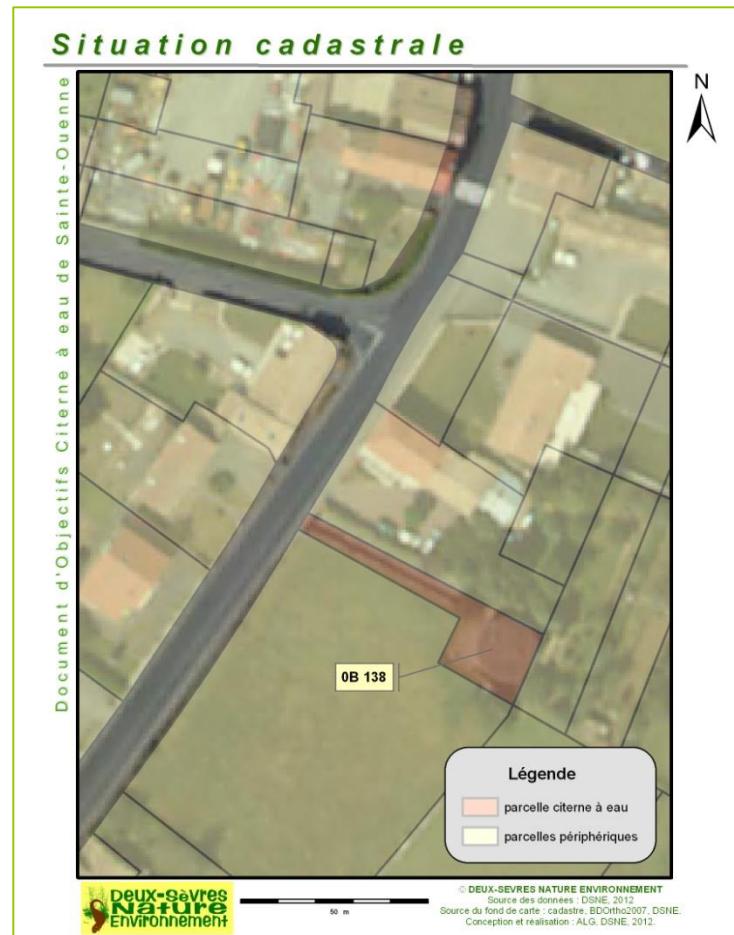
2.1.1. Localisation et description du site

La citerne à eau de Sainte-Ouënne est située dans le département des Deux-Sèvres, au nord de la ville de Niort. Le site est placé dans le village de Sainte-Ouënne, une commune de 750 habitants.

Le site est entouré d'une habitation au nord, de la RD12 à l'ouest, une prairie pâturée par des ovins au sud et le terrain de football à l'est.

Le périmètre actuel du site Natura 2000 est de 300 m² qui comprend le bâtiment et le chemin d'accès à la citerne.

Cartographie de la situation cadastrale de la Citerne à eau de Sainte-Ouënne.



2.1.2. Espèces d'intérêt communautaire du site

Deux espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore ont été inventoriées sur le site Natura 2000, le Grand Rhinolophe et le Murin à oreilles échancrées. La citerne à eau est fréquentée par les deux espèces en période de mise bas. En revanche seul le Grand Rhinolophe passe l'hiver dans le gîte.

Le tableau ci-dessous précise pour chacune des deux espèces :

- L'intérêt patrimonial,
- Les exigences écologiques,
- L'interaction avec les activités humaines.

Code Natura 2000	Nom commun de l'espèce	Nom latin	Intérêt patrimonial	Exigence écologique	Interaction activités humaines
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Fort	<p>Hibernation : Gîte à forte hygrométrie, cavités naturelles ou artificielles. Il peut hiberner dans des bâtiments.</p> <p>Mise bas : Espèce anthropophile, il privilégie les vastes combles (clocher, granges). Des accès doivent permettre le passage en vol des individus.</p> <p>Territoires de chasse : symbole du bocage, le Grand Rhinolophe utilise les réseaux de haies hautes entourées de prairies de pâturage. Il est souvent contacté en forêt de feuillus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Perturbation du gîte en période de mise bas ou d'hibernation : <ul style="list-style-type: none"> - Perturbation directe, dérangement volontaire (visite du gîte) ou involontaire (travaux en période critique), - Perturbation indirecte (modification des conditions de température et d'humidité, modification des accès au gîte).
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Fort	<p>Hibernation : Cavernicole strict, il fréquente les cavités naturelles ou artificielles ainsi que les grandes caves.</p> <p>Mise bas : Lié dans notre département au Grand Rhinolophe, c'est donc une espèce anthropophile qui privilégie les vastes combles (clocher, granges).</p> <p>Territoires de chasse : Espèce forestière, il chasse aussi bien dans les forêts mixtes, dans les parcs et jardins que dans les grandes vallées alluviales en longeant la ripisylve et les boisements de pente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Agriculture intensive : <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de haies, - Retournement de prairies, - Utilisation de pesticides et de certains traitements anti parasites.

2.1.3. Enjeux et Objectifs décrits dans le DOCOB

Enjeux	Objectifs de Conservation à Long Terme (OCLT)	Objectifs de Développement Durable (ODD)
Afin de conserver la colonie, il est impératif de maintenir les conditions actuelles, aussi bien d'accès que de température et humidité	A - Pérenniser le gîte	A-1. Restaurer la citerne et maintenir les conditions d'accueil actuelles
L'abondance de ressource alimentaire conditionne l'évolution positive d'une colonie de mise bas		A-2. Maîtriser l'accès au gîte
B - Pérenniser et favoriser les territoires de chasse favorables	B-1. Etendre le périmètre Natura 2000	
	B-2. Maintenir et augmenter les surfaces en herbe pâturées	
	B-3. Pérenniser les territoires de chasse boisés favorables	
Les territoires de chasses doivent rester en connexion avec le site	C - Garantir un réseau de corridors écologiquement fonctionnels pour les espèces du site Natura 2000	C-1. Maintenir l'existant et enrichir le réseau de corridors de déplacements
Connaître et suivre l'évolution des espèces d'intérêt communautaire sur site (après une éventuelle extension) et particulièrement de la colonie afin de mieux comprendre son fonctionnement		C-2. Minimiser les impacts de l'urbanisation sur le déplacement des espèces Natura 2000
Valoriser la présence de chauves-souris pour les acteurs locaux et le grand public	D - Evaluer et suivre l'évolution de l'état de conservation du site	D-1. Etudier l'évolution de la population et de ses conditions de vie
		D-2. Compléter l'inventaire des espèces et habitats d'intérêt communautaire
	E - Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public	E-1. Informer et sensibiliser les acteurs locaux et le public

2.2. Définition des grands types de milieux et des activités du site

Les engagements et les recommandations de gestion de la Charte Natura sont présentés sous forme de fiches organisées en fonction des grands types de milieux présents sur le site. Le site Natura 2000 actuel se limitant à une parcelle, il a été choisi de les présenter en fonction des activités sur le site.

Grands types de milieux ou d'activités du site	Espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Dir. H-F-F
A - Entretien et travaux sur le bâtiment de la citerne	
B - Autre entretien sur la parcelle	
C - Préservation des chauves-souris à l'échelle communale	Grand Rhinolophe (1304) Murin à oreilles échancrées (1321)
D - Valorisation de la présence de chauves-souris	

2.3. Mesures de protection réglementaires présentes sur le site

La citerne à eau de Sainte-Ouënne fait l'objet depuis 2006 d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Le site ayant pour référence FR3800685, a été officiellement déclaré le 24 aout 2006.

Protection réglementaire	Date	Objectif	Secteur concerné
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (FR3800685)	24/08/2006	Conserver le gîte pour la mise bas et l'hibernation de deux espèces de Chiroptères à enjeu patrimonial	Parcelle de la citerne à eau

La charte ne se substitue pas à la réglementation en vigueur.

3. Engagements et recommandations

Les engagements et recommandations de gestion sont présentés par fiche :

- une fiche pour les engagements et recommandations de portée générale, systématiquement signée par tous les adhérents,
- une série de fiches qui présente les engagements et recommandations propres aux milieux : l'adhérent signe celles correspondant aux caractéristiques des parcelles pour lesquelles il souhaite adhérer,
- une série de fiches relatives aux engagements et recommandations de gestion par types d'activités pratiquées sur le site.

A l'échelle du périmètre actuel, aucune fiche propre aux milieux n'a été rédigée.

3.1. Engagements et recommandations de portée générale

NB : Ces engagements et recommandations doivent être proposées à tous les propriétaires (et mandataires) indépendamment du type de milieu ou de la surface engagée par l'adhésion à la charte.

ENGAGEMENTS MINIMUMS :

Je m'engage pour les parcelles concernées par la charte à :

1. Ne pas détruire les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.
Point de contrôle : contrôle sur place de la non destruction (du fait du signataire) des espèces et des habitats d'espèce d'intérêt communautaire au regard de la cartographie initiale des habitats figurant dans le DOCOB ou de la cartographie réalisée par la structure animatrice lors de l'adhésion à la charte.
2. Autoriser l'accès des terrains soumis à la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou aux experts (désignés par le préfet ou la structure animatrice), afin que puissent être menées les opérations d'inventaires et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels.
Je serai informé de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations et de la période d'intervention et si possible des dates, au moins deux semaines avant la visite. Je pourrai me joindre à ces opérations et je serai informé de leurs résultats.
Point de contrôle : Absence de refus d'accès signalé par la structure animatrice.
3. En dehors du bail rural, informer mes mandataires des engagements auxquels j'ai souscrit et modifier les mandats lors de leur renouvellement écrit afin de les rendre conformes aux engagements de la charte.
Point de contrôle : Document signé par le(s) mandataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.
4. Informer tout prestataire intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci.
Point de contrôle : Document signé par le(s) prestataire(s) attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits.
5. Signaler à la structure animatrice les travaux ou aménagements (sauf opérations de gestion courante) concernant des habitats d'intérêt communautaire et ne relevant pas d'opérations prévues dans le DOCOB.
Point de contrôle : Absence de travaux/aménagements sans information préalable de la structure animatrice.

RECOMMANDATIONS :

- Maintenir et développer des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire,

- Informer la structure animatrice du site Natura 2000 de toute dégradation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire, d'origine humaine ou naturelle,
- Limiter au maximum les apports de produits phytosanitaires et de fertilisants,
- Veiller à refermer systématiquement les cadenas après passage sur site et ne pas fournir de clés à des tiers.

3.2. Engagements et recommandations par activités

Fiche 1 : Entretien et travaux sur le bâtiment de la citerne.

Fiche 2 : Autres entretiens sur la parcelle.

Fiche 3 : Préservation des chauves-souris à l'échelle communale.

Fiche 4 : Valorisation de la présence de chauves-souris.

Fiche 1 : Entretien et travaux sur le bâtiment de la citerne à eau de Sainte-Ouenne.

Espèces d'intérêt communautaire concernées : Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)

Objectif : Conserver le bâtiment et ses conditions actuelles en limitant le dérangement des chauves-souris

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- Conserver le bâtiment en maintenant les accès actuels (œil de bœuf et ouverture au-dessus de la porte d'entrée),
Point de contrôle : Maintien des deux ouvertures fonctionnelles pour les chauves-souris.
- Maintenir l'accès fermé au public par un système de fermeture (cadenas, verrou, ...),
Point de contrôle : Porte et portail fermés en permanence.
- Limiter le nombre de clés, 1 pour le propriétaire, 1 pour le gestionnaire, 1 pour la structure animatrice,
Point de contrôle : Seulement trois en circulation.
- Prévenir la structure animatrice avant la réalisation de travaux,
Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.
- Limiter les visites à l'intérieur du gîte,
Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.
- Favoriser des interventions en mars et septembre-octobre,
Point de contrôle : Dates d'interventions.

RECOMMANDATIONS

- Caler les interventions en fonction du rythme d'activité des chauves-souris et respecter le calendrier ci-dessous :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Red	Red	Red	Orange	Green	Red

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Red	Red	Orange	Orange	Green	Red

	<p>périodes de travaux très impactantes pour les chauves-souris</p>	
	<p>périodes de travaux impactantes pour les chauves-souris</p>	
	<p>périodes favorables pour la réalisation de travaux</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de fermeture plus résistant à l'intérieur du gîte plutôt qu'un cadenas à l'extérieur, - Maintenir un volume d'eau suffisant pour conserver les conditions de température et d'humidité actuelles avec un système de renouvellement. 		

Fiche 2 : Autres entretiens sur la parcelle.

Espèces d'intérêt communautaire concernées : Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)

Objectif : Ne pas impacter la colonie par des actions de restauration ou de gestion sur le reste de la parcelle

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- Proscrire les produits phytosanitaires de la parcelle, favoriser des interventions manuelles,
Point de contrôle : Contrôle visuel d'absence de traitement sur site.
- Maîtriser le développement de la haie situé au nord-est du site,
Point de contrôle : Taille de haies régulière, contrôle visuel.
- Prévenir la structure animatrice si de gros travaux d'entretien sont prévus type bûcheronnage,
Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice.
- Favoriser des interventions en mars et septembre-octobre,
Point de contrôle : Dates d'interventions.

RECOMMANDATIONS

- Caler les interventions en fonction du rythme d'activité des chauves-souris et respecter le calendrier ci-dessous :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
■	■	■	■	■	■

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
■	■	■	■	■	■

■	périodes de travaux très impactantes pour les chauves-souris
■	périodes de travaux impactantes pour les chauves-souris
■	périodes favorables pour la réalisation de travaux

- Adhérer à l'une campagne en faveur de l'abandon des produits phytosanitaires (Charte « Terre saine » du Conseil Régional, Campagne « Acceptons les herbes sauvages » du Conseil Général, ...)
- Installer un tas de bois sur un des coins de la parcelle, un aménagement qui favorise la ressource alimentaire pour les chauves-souris mais également d'autres espèces faunistiques comme le Hérisson.

Fiche 3 : Préservation des chauves-souris à l'échelle communale.

Espèces d'intérêt communautaire concernées : Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)

Objectif : Conserver le bâtiment et ses conditions actuelles en limitant le dérangement des chauves-souris

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- Proscrire les produits phytosanitaires à l'échelle de la commune,
Point de contrôle : Contrôle visuel d'absence de traitement.
- Prendre en compte les enjeux du site Natura 2000 dans les nouveaux projets d'urbanisation en prévoyant notamment la plantation de haies ou d'alignement d'arbres d'essences locales,
Point de contrôle : Nombre d'arbres plantés dans les nouveaux projets de construction.
- Prendre en compte les cartographies présentées dans le Document d'Objectifs pour le classement des haies et boisements favorables à la chasse des espèces de la citerne en Espace Boisé Classé lors de la prochaine révision du Document d'Urbanisme,
Point de contrôle : Classement de linéaires et boisements identifiés en EBC.
- Entretenir les bords de route avant le mois de mai (maximum le 15 mai) pour la coupe printanière, seulement sur la moitié du bord de route dans le respect de la sécurité des usagers de la route,
Point de contrôle : Dates d'entretien.

RECOMMANDATIONS

- Favoriser la présence de chauves-souris dans d'autres bâtiments, notamment dans l'église,
- Organiser une visite de terrain afin d'étudier avec la structure animatrice les possibilités d'ouverture aux chauves-souris de bâtiments,
- Proscrire les traitements toxiques de charpente dans des cas de restauration de bâtiments,
- Poser des gîtes artificiels sur certains bâtiments,
- Adhérer à la Charte Départementale de prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments publics (Deux-Sèvres Nature Environnement, 2007),
- Adhérer à l'opération « Refuges pour les chauves-souris » de la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères.

Fiche 4 : Valorisation de la présence de chauves-souris.

Espèces d'intérêt communautaire concernées : Grand Rhinolophe (1304), Murin à oreilles échancrées (1321)

Objectif : Conserver le bâtiment et ses conditions actuelles en limitant le dérangement des chauves-souris

ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- Diffuser les supports de communication réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs,
Point de contrôle : Nombre de contacts, mise à disposition des supports.
- Favoriser la possibilité de réaliser des animations et réunions d'information au sein de la commune dans la limite des disponibilités des locaux,
Point de contrôle : Mise à disposition de salles.
- Informer le public et les acteurs locaux de la sensibilité du site,
Point de contrôle : Supports d'information.

RECOMMANDATIONS

- Faire référence au site et à ses références dans le bulletin annuel,
- Diffuser les lettres infos avec le bulletin.

Annexe 2 : Bilan et description des habitats d'intérêt communautaire recensés dans le rayon de 10 km autour du site Natura 2000

Lors de la phase d'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 (FR5402011) « Citerne à eau de Sainte-Ouënne », des inventaires biologiques ont été menés sur les habitats naturels d'intérêt communautaire. Cependant le périmètre actuel du site Natura 2000 est de 300 m², une aire d'étude de 10 km a été définie pour les chauves-souris. Le repérage des habitats d'intérêts communautaires n'est donc pas exhaustif sur l'ensemble du secteur d'autant plus qu'aucune mesure spécifique de gestion ne pourra être proposée. 4 jours ont été consacrés à ces inventaires complémentaires.

Des inventaires caractérisant les habitats ont ainsi été menés sur l'aire d'étude sur des sites à fort potentiel déjà connus ou présentant la plus forte naturalité (prairies naturelles humides, mésophiles, exposées, pâturées ou fauchées...). L'objectif étant d'identifier un habitat présent avec un statut fort justifiant de prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvres d'actions de conservation. Sur chaque point, des relevés phytosociologiques ont permis d'identifier les différents habitats présents, seuls les habitats d'intérêt communautaire ont été décrits ci-dessous. Les habitats ont été recensés lors de 4 sessions de terrain depuis 2009 (19/09/09, 22/05/10, 21/07/11 et 06/08/11). La surface de relevé est de l'ordre de 10 m² pour les milieux ouverts à semi-ouverts et de 100 m² pour les milieux fermés.

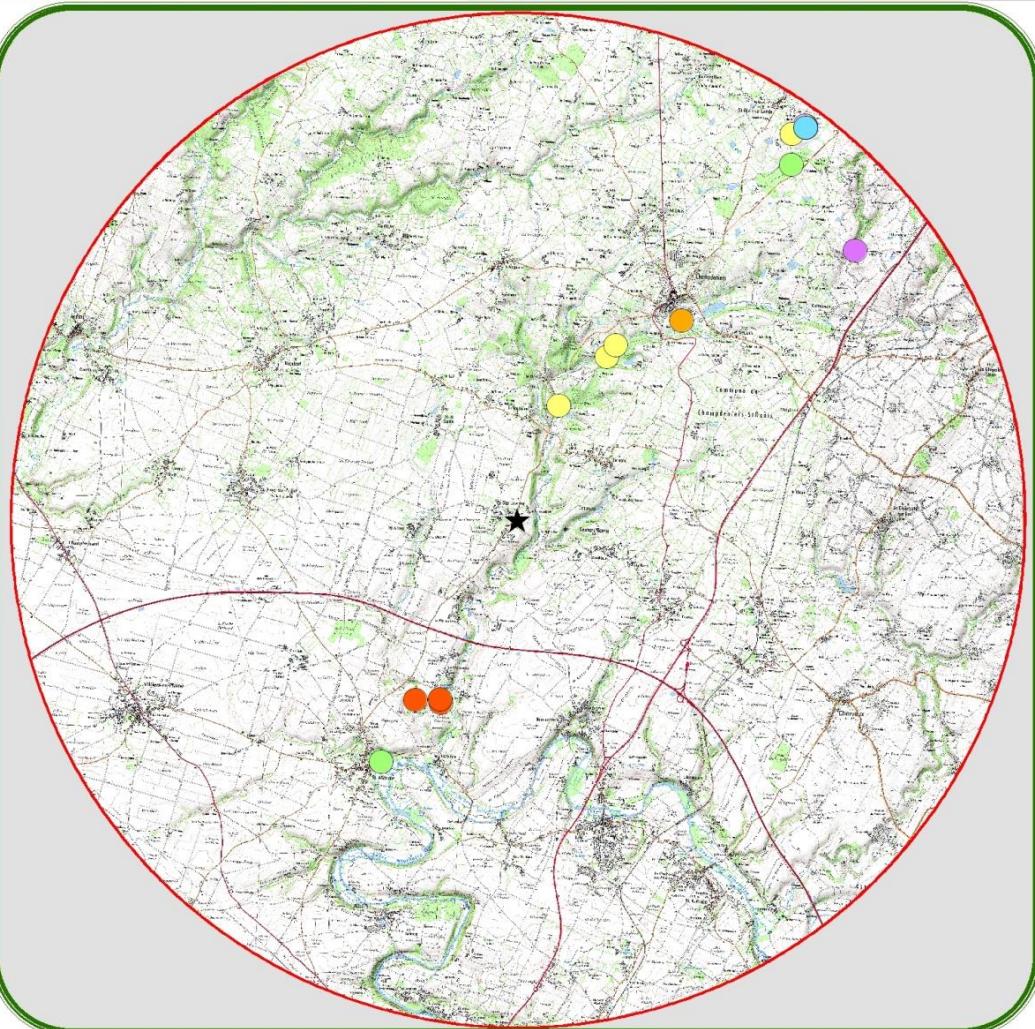
Ces prospections ont permis d'identifier 7 **habitats naturels inscrits à l'Annexe 1** de la Directive européenne « Habitat-faune-Flore » (tableau ci-dessous) au niveau du zone d'étude de 10 km. Un de ces habitats est inscrit comme prioritaire : Aulnaies-frênaies à laîches espacées de petits ruisseaux (91E0*-8).

Du fait de la prospection non-exhaustive des habitats naturels à l'échelle du périmètre de 10 km, l'état de conservation des habitats naturels n'a pas été évalué. Un état de conservation d'un habitat se caractérise par l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long termes sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que le maintien de ses espèces typiques. Dans notre cas, de nombreux facteurs restent imprécis pour évaluer cet état.

HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE	CODE EUROPEEN NATURA 2000 DE L'HABITAT	SURFACE COUVERTE PAR L'HABITAT (HA)	SURFACE EN % PAR RAPPORT AU SITE	STRUCTURE ET FONCTIONNALITE	ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE DU SITE	ETAT DE CONSERVATION A L'ECHELLE BIOGEOGRAPHIQUE	ORIGINE DES DONNEES STRUCTURES RESSOURCES
Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	91E0*-8	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Mégaphorbia-ies eutrophes des eaux douces	6430-4	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables	6210-12	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Landes atlantiques sèches méridionales	4030-6	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux	6410	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitaire à collinéenne des régions atlantiques, des <i>Littorelletea uniflorae</i>	3130-1	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Prairies maigres de fauche de basse altitude	6510	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	DONNEE NON DISPONIBLE	INCONNU	INCONNU	DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT

Habitats d'intérêts communautaires connus*

Document d'Objectifs Sainte-Ouennne



*Cette cartographie est issue de relevés phytosociologiques effectués dans un but d'identification des habitats présents et non dans un objectif de cartographie exhaustive de ces habitats.



© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2011.
Source du fond de carte : IGN, DSNE.
Conception et réalisation : SB, ALG, DSNE, 2012.

Fiche habitat : Aulnaies-frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux

Code Natura 2000 : 91E0*-8

Quelques aulnaies-frênaies alluviales sont présentes ponctuellement aux abords des rivières ou de petits ruisselets. Ces boisements sont relativement caractéristiques, avec une strate herbacée composée de *Carex remota*, *Circaeaa lutetiana*, etc. (*Athyrium filix-femina* semble rare dans le secteur). De nombreux secteurs alluviaux du site sont occupés par des plantations de peupliers, qui se sont certainement développés au détriment des aulnaies-frênaies. La populiculture reste d'ailleurs la principale menace pour ces boisements patrimoniaux qui ne nécessitent pas de gestion particulière.

Fiche habitat : Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces

Code Natura 2000 : 6430-4

Quelques mégaphorbiaies persistent en lisière de petits cours d'eau voire en bordure de certains étangs. Elles sont peu fréquentes et toujours de superficie réduite sur le site. Leur végétation est composée d'espèces communes et caractéristiques de ces habitats (*Iris pseudacorus*, *Lytrum salicaria*, *Calystegia sepium*, etc.), mais est cependant relativement peu diversifiée. En l'absence de gestion adéquate telle qu'un pâturage extensif; elles peuvent rapidement évoluer vers des fourrés arbustifs tels que des saulaies ; mais elles sont plutôt menacées par l'assèchement des zones humides (drainages agricoles) ou la mauvaise gestion des rives de cours d'eau et étangs (fauche trop fréquente et précoce).

Fiche habitat : Pelouses calcicoles méso-xérophiles atlantiques sur calcaires tendres ou friables

Code Natura 2000 : 6210-12

Les pelouses calcicoles méso-xérophiles sont peu fréquentes sur le site. Elles se cantonnent à quelques coteaux, voire plateaux en bordure de coteaux, qui n'ont été ni cultivés ni boisés. D'un point de vue phytosociologique, elles sont assez caractéristiques de ces milieux en Poitou-Charentes. Leur flore est plus ou moins diversifiée et caractéristique (*Bromus erectus*, *Origanum vulgare*, orchidées diverses, etc.). Elles sont fortement menacées – comme dans de nombreuses régions – en raison d'un manque de gestion ; si de rares parcelles sont encore fauchées annuellement, aucune ne semble pâturée et la plupart sont en déprise, entraînant leur rapide colonisation par des fourrés à *Prunellier* et *Aubépine*. Certaines pelouses du secteur ont également été mises en culture ces dernières années.

Fiche habitat : Landes atlantiques sèches et méridionales

Code Natura 2000 : 4030-6

Une lande sèche est connue sur le site, au niveau d'affleurements rocheux sur des coteaux acides (coteaux du ruisseau de Rochefollet à Champdeniers). C'est donc un habitat très ponctuel sur le site, qui existe peut-être à d'autres endroits. La lande observée est bien typée, avec des espèces caractéristiques ce type d'habitat dans la région (*Erica cinerea*, *Calluna vulgaris*, *Ulex europaeus*, *Asphodelus albus*, etc.). Ces landes sèches ont une dynamique très lente. Alors que dans d'autres secteurs elles peuvent être menacées par la mise en culture, les landes connues sur le site sont situées dans des boisements de chênes relativement secs et ne semblent pas menacées à court terme. La gestion forestière actuelle permet *a priori* de maintenir ces landes et leurs marges ouvertes, ce qui leur est favorable.

Fiche habitat : Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux

Code Natura 2000 : 6210-

Ces prairies humides oligotrophes se maintiennent sur de rares parcelles qui ont échappé aux méthodes culturales modernes (aux Forges à St-Marc-la-Lande). L'absence d'intrants sur ces parcelles depuis des décennies a ainsi permis le maintien de cortèges floristiques caractéristiques de cet habitat (*Molinia caerulea*, *Carex panicea*, *Scorzonera humilis*, *Cirsium cf. tuberosum*). Ces prairies présentent une dynamique relativement lente ; leur maintien passe par des pratiques agricoles extensives régulières (pâturage et/ou fauche), et aussi par l'absence d'apports d'eau eutrophe comme les écoulements d'eau de drainage des parcelles adjacentes cultivées intensivement.

Fiche habitat : Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophique planitiaire à collinéenne des régions atlantiques, des *Littorelletea uniflorae*

Code Natura 2000 : 3130-1

Cet habitat d'intérêt communautaire, rare au niveau régional, se maintient sur un étang du site (Etang des Forges à St-Marc-la-Lande) qui présente des caractéristiques écologiques favorables : niveaux d'eau peu contraints (période d'étiage), et parcelles adjacentes occupées par des prairies gérées de manière extensives. Ces communautés y sont bien développées avec des cortèges d'espèces caractéristiques et diversifiés (*Littorella uniflora*, *Baldelia ranunculoides*, *Hypericum elodes*, *Eleocharis fluitans*, *Juncus bulbosus*, *Eleocharis multicaulis*, etc.). Cet habitat présente une dynamique extrêmement lente dans le cas d'une gestion favorable telle

que pratiquée sur l'étang concerné ; il y est cependant menacé par une dégradation probable de la qualité des eaux, en raison de l'arrivée directe des eaux de drainage de parcelles cultivées de manière intensive à proximité.

Fiche habitat : Prairies maigres de fauche de basse altitude

Code Natura 2000 : 6510-

Les prairies maigres de fauche sont un habitat dont la caractérisation est parfois délicate dans la région. Plusieurs parcelles sur le site, gérées par fauche avec exportation et/ou pâturage extensif, s'y rattachent vraisemblablement bien que leurs cortèges ne soient pas tout à fait caractéristiques. Elles sont notamment composées de *Arrhenatherum elatius*, *Malva moschata*, *Agrostis capillaris*, *Dactylis glomerata*, *Oenanthe cf. pimpinelloides*, *Centaurea cf. jacea*, etc. (des espèces plus caractéristiques de cet habitat telles que *Gaudinia fragilis* n'ont cependant pas été rencontrées). Ces prairies ont une dynamique assez rapide et leur conservation passe par une gestion agro-pastorale adaptée : fauche régulière avec exportation si possible, et pâturage extensif.

**Annexe 3 : Bilan et description des espèces d'intérêt communautaire recensées
dans le rayon de 10 km autour du site Natura 2000**

En ce qui concerne les autres espèces faunistiques, les données présentées sont uniquement des données issues de la bibliographie, aucune session de terrain spécifique n'a été conduite lors de la phase d'élaboration du Document d'Objectifs. Les autres données chiroptérologiques et autres espèces animales, situées hors site Natura 2000 sont issues des bases de données de l'association Deux-Sèvres Nature Environnement. Pour rappel, cette synthèse de données est réalisée à l'échelle de 10 km, les données sont non-exhaustives de par le manque de campagne d'inventaires ciblés.

Groupe taxonomique	Nom commun de l'espèce	Nom scientifique de l'espèce	Code Natura 2000	Statut biologique	Estimation de la population	Importance du site pour l'espèce	Etat de conservation
Mammifères	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Reproduction Hibernation	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Reproduction, Hibernation	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	/	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	/	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Libellules	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Gomphé de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Osmoderme, Pique-prune	<i>Osmoderma eremita</i>	1084	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	1087	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu
	Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088	Reproduction	Inconnu	Inconnu	Inconnu

Les espèces sont localisées et décrites selon l'ordre suivant :

- **Chiroptères : colonie de mise bas et gîte d'hibernation**
- **Autres mammifères**
- **Insectes : Libellules et Coléoptères**

Chiroptères

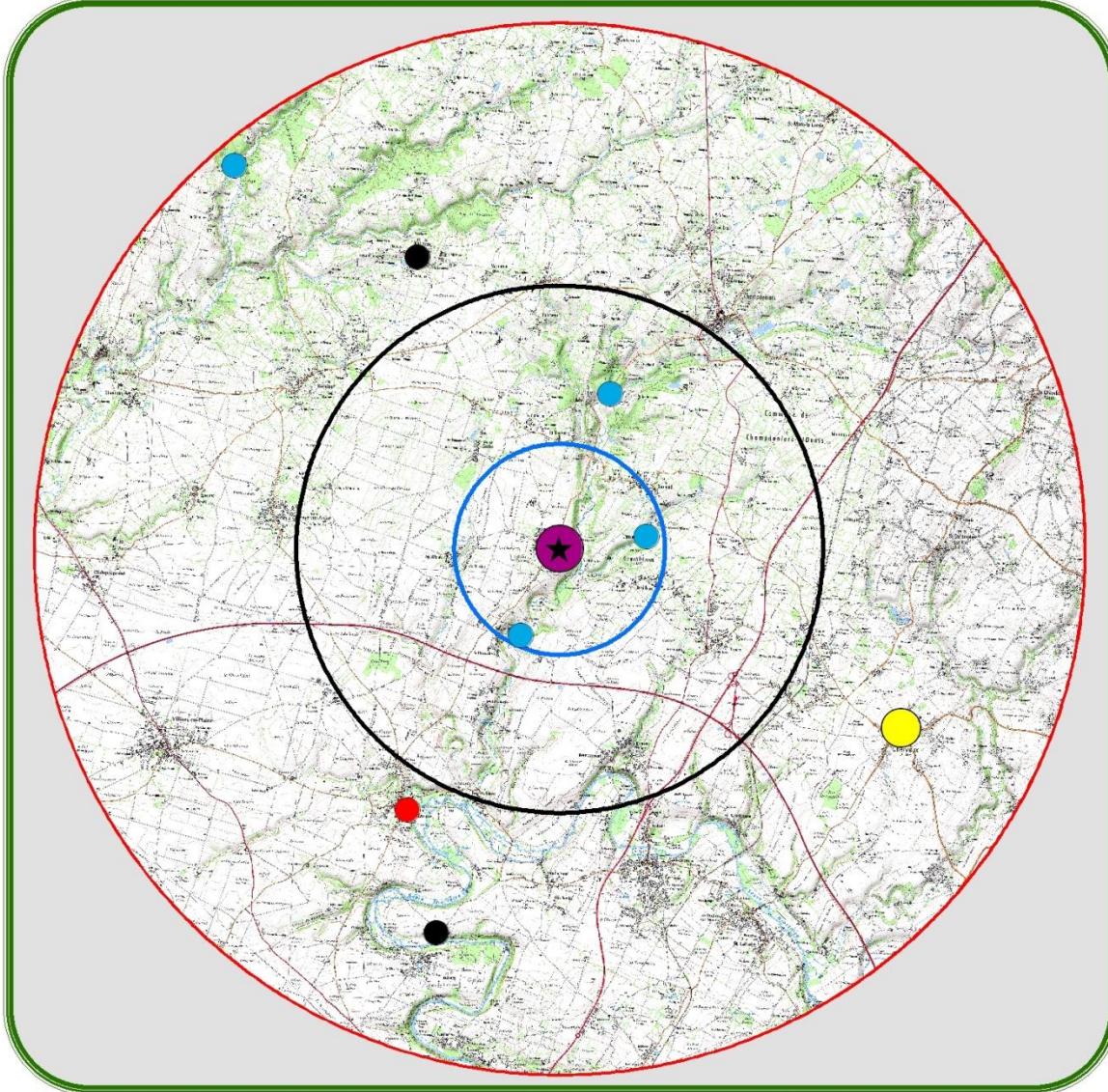
8 autres colonies de mise bas de chauves-souris sont connues dans le périmètre de 10 km autour de la citerne à eau de Sainte-Ouenné. Ces données sont issues d'une synthèse bibliographique, il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif. Un programme de prospection sera à mener dans les bâtiments du périmètre d'étude pour compléter cette synthèse de données.

A noter que 4 colonies de Murins de Daubenton ont été inventoriées, une espèce de l'Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».

Obs.	Espèce	Localisation		Effectif max	Hiver/ mise-bas/ transit	Type contact
		Commune	Lieu-dit			
DSNE	Murin de Daubenton	ARDIN	Cimetière aux chiens	24	MB	A VUE
DSNE	Petit Rhinolophe	XAINTRAY	Bourg	20	MB	A VUE
DSNE	Murin de Daubenton	SAINTE-OUENNE	Les Moussandières	10	MB	A VUE
DSNE	Murin de Daubenton	SAINTE-OUENNE	La Voûte	5	MB	A VUE
DSNE	Murin de Daubenton	SAINTE-OUENNE	Bellevue	6	MB	A VUE
DSNE	Sérotine commune	SAINT-MAXIRE	Eglise	15	MB	A VUE
DSNE	Petit Rhinolophe	ECHIRE	Mursay	10	MB	A VUE
DSNE	Grand Murin	CHERVEUX	Château	100	MB	A VUE

Colonies de mise bas connues de Chiroptères d'intérêt communautaire autour de Sainte-Ouenne

Document d'Objectifs Sainte-Ouenne



Colonie de mise bas Espèce

- Murin de Daubenton
- Petit Rhinolophe
- Sérotinge commune
- Grand Murin
- Grand Rhinolophe / Murin à oreilles échancreées

Effectif

- 1-50
- 50-100
- >100

Référentiel

★ Citerne à eau

■ périmètre de 10 km

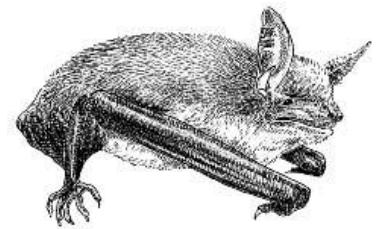


© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : SD DSNE, 2011.
Source du fond de carte : IGN, DSNE.
Conception et réalisation : ALG, DSNE, 2012.

Fiche espèce : le Grand Murin

(*Myotis myotis*)

Code Natura 2000 : 1324



Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE :II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE :LC (PREOCCUPATION MINEURE)

STATUT REGIONAL :ASSEZ COMMUN

Envergure : 35 à 45 cm

Longueur Avant-bras : 55 à 68 mm

Poids : 20 à 40 g

Le Grand Murin est la plus grande espèce que l'on puisse trouver dans le département. Il se nourrit de grosses proies qu'il trouve dans les forêts de feuillus principalement mais aussi au-dessus des prairies et rivières. Le Grand Murin apprécie les zones bocagères. La colonie cartographiée correspond à une colonie située dans le Château de Cherveux. En sachant que le rayon de chasse de cette espèce peut atteindre 20 km, les entités forestières et bocagères des environs de Sainte-Ouenne représentent des secteurs de chasse favorables potentiellement utilisés.

Fiche espèce : le Murin de Daubenton

(*Myotis daubentonii*)

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE :IV

LISTE ROUGE NATIONALE :LC (PREOCCUPATION MINEURE)

STATUT REGIONAL :COMMUN

Envergure : 24 à 28 cm

Longueur Avant-bras : 33 à 42 mm

Poids : 6 à 12 g

Le Murin de Daubenton est dit « aquatique », car il chasse la plupart du temps au-dessus de l'eau à la recherche d'insectes. Plusieurs colonies de mise-bas ont été recensées dont 3 dans le périmètre de 2 km, toutes sous des ponts de l'Egray. Cette donnée prouve l'importance de la Vallée de l'Egray pour les chauves-souris. Les principales menaces pour ces espèces sont le rejointoientement des ouvrages d'art qui leur servent de gîte de transit et de mise-bas et la pollution des rivières qui appauvrit la diversité et l'abondance en insectes.

Fiche espèce : le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

Code Natura 2000 : 1303



Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE :II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE :LC (PREOCCUPATION MINEURE)

STATUT REGIONAL :COMMUN

Envergure : 20 à 25 cm

Longueur Avant-bras : 35 à 43 mm

Poids : 4 à 9 g

Le réseau arboré et bocager favorise la connexion des territoires de chasse de cette espèce. Son rayon de chasse dépasse rarement les 2,5 km. Il fréquente en priorité les anciens massifs de feuillus et utilise beaucoup les prairies bocagères. Les vallées riches en ripisylve et en prairies sont très favorables à cette espèce. De nombreuses colonies de mise bas sont situées dans des moulins. Deux colonies sont connues sur le périmètre d'étude, à Xaintry et à Echiré.

Fiche espèce : la Sérotine commune

(*Eptesicus serotinus*)

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE :IV

LISTE ROUGE NATIONALE :LC (PREOCCUPATION MINEURE)

STATUT REGIONAL :COMMUN

Envergure : 35 à 38 cm

Longueur Avant-bras : 46 à 58 mm

Poids : 18 à 35 g

La Sérotine commune est une espèce anthropophile qui gîte dans les bâtiments. Une petite colonie de mise bas d'une vingtaine d'individus gîte dans l'église de Saint-Maxire. L'espèce a un régime alimentaire plutôt opportuniste. Elle chasse la plupart du temps en milieu semi-ouvert (prairies, zones humides). Elle affectionne également les jardins et parcs urbains ainsi les larges allées forestières.

Le socle géologique des Deux-Sèvres étant constitué pour les 2/3 de granite, le département est pauvre en cavités souterraines.

Seuls 8 sites d'hibernation de plus de 5 chauves-souris sont connus sur le périmètre d'étude, avec 1 gîte à plus de 100 chiroptères, la Grotte de la Dent. Cette cavité a été classée dans un premier temps en APPB puis annexée au site Natura 2000 de la Vallée de l'Autize (FR 5400443, 1999).

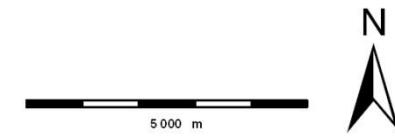
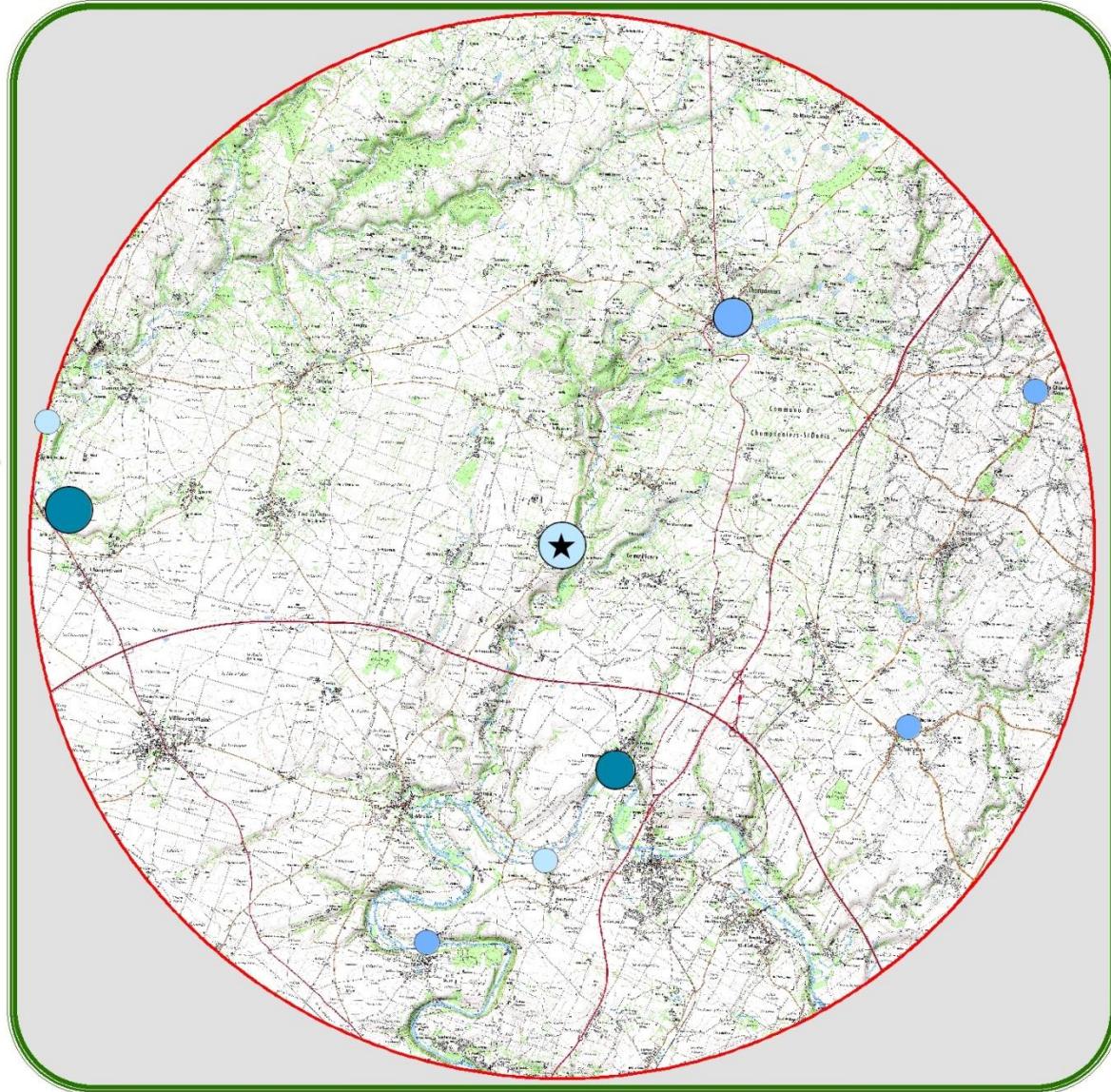
Les données sont issues des inventaires réalisés par les salariés et/ou les bénévoles de DSNE en période hivernale.

Gîte	Commune	Nombre d'espèces	Effectif max
Rivière souterraine	CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	6	70
Château de Coudray-Salbart	ECHIRE	11	30
Château de Mursay	ECHIRE	6	15
Moulin neuf	ECHIRE	3	5
Les Fours à chaux	CHAPELLE-BATON	4	10
Château de Cherveux	CHERVEUX	4	15
Château Bois Ratteaud	ARDIN	3	5
Grotte de la Dent	ARDIN	8	150

Gîte	Espèce							
	Rivière souterraine	Château de Coudray-Salbart	Château de Mursay	Moulin neuf	Les Fours à chaux	Château de Cherveux	Château Bois Ratteaud	Grotte de la Dent
Grand Rhinolophe	X	X		X		X	X	X
Petit Rhinolophe		X	X	X		X		X
Grand Murin			X		X			X
Murin à moustaches		X	X		X			X
Murin de Daubenton	X	X	X		X			X
Murin à oreilles échancrées	X			X				X
Murin de Natterer			X		X			X
Murin d'Alcathoe		X						
Murin sp.							X	
Sérotine commune		X						
Barbastelle d'Europe		X				X		
Pipistrelle sp.		X				X	X	X
Oreillard roux		X	X					
Oreillard gris		X						

Gîtes d'hibernation connus de Chiroptères d'intérêt communautaire autour de Sainte-Ouënne

Document d'Objectifs Sainte-Ouënne



Gîte d'hibernation Nombre d'espèces

- 1 - 3
- 4 - 7
- 8 et plus

Effectif

- 1-20
- 20-100
- >100

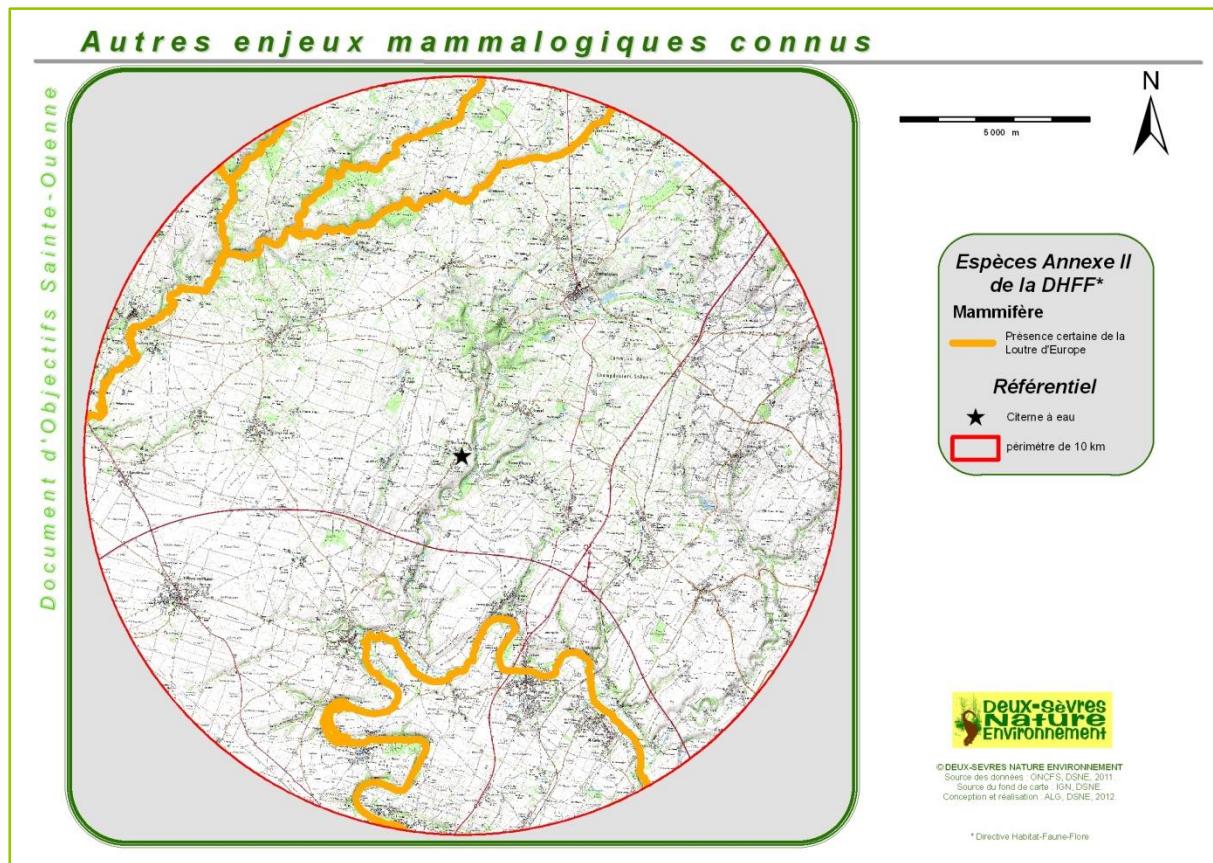
Référentiel

- ★ Citerne à eau
- périmètre de 10 km



©DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : SD DSNE, 2011.
Source du fond de carte : IGN, DSNE.
Conception et réalisation : ALG, DSNE, 2012.

Autres mammifères



Fiche espèce : la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Code Natura 2000 : 1355

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE : CR (DANGER CRITIQUE)

STATUT REGIONAL : COMMUN



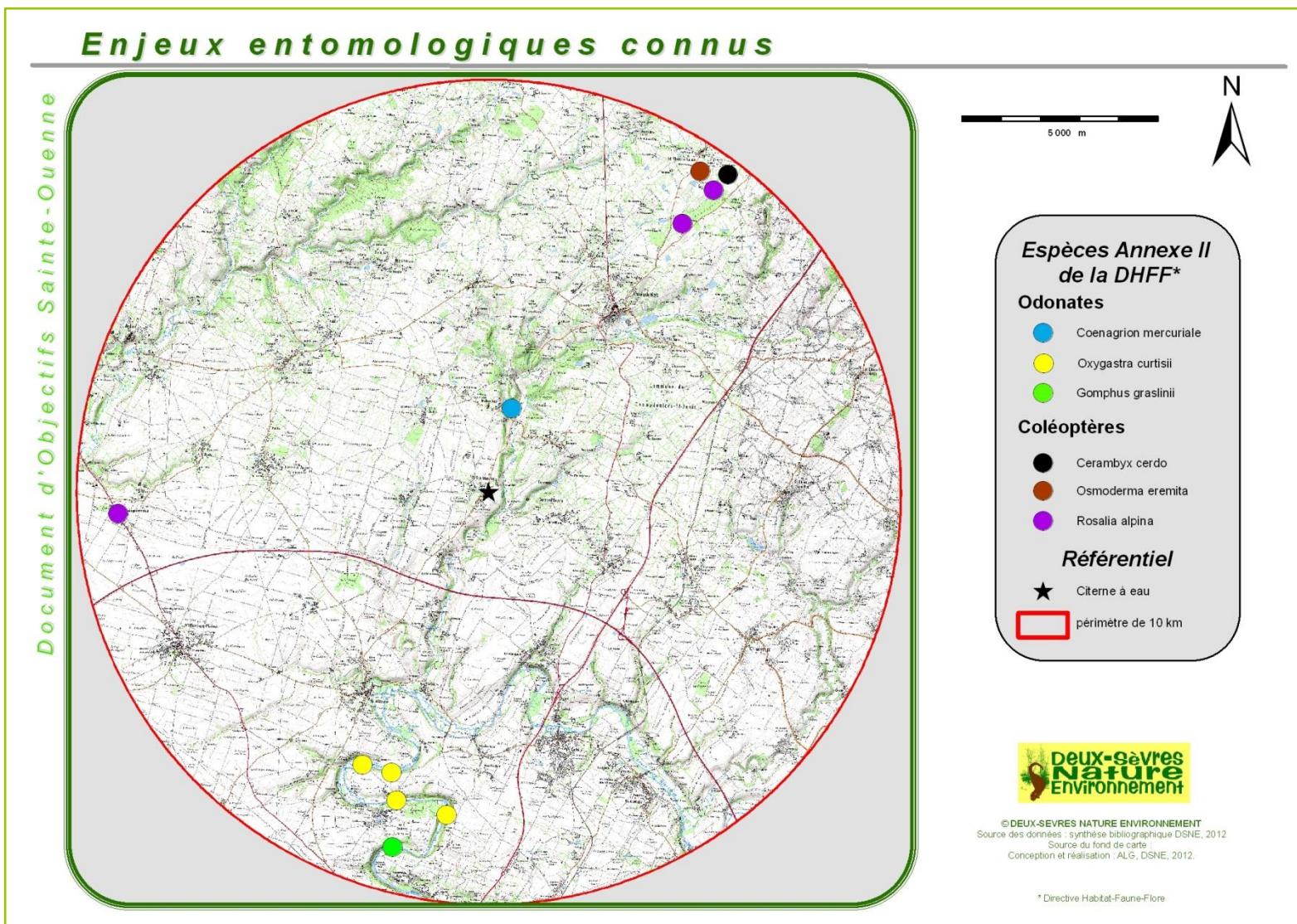
Taille du corps : 70 à 90 cm

Taille queue : 30 à 45 cm

Poids : 5 à 12 kg

La Loutre est inféodée aux milieux aquatiques, elle fréquente aussi bien les lacs et étangs acidophiles que les grands marais littoraux de l'Ouest. Dans notre cas, le mustélidé est présent dans les rivières oligotrophes comme l'Autize. En Deux-Sèvres, la présence de la loutre est prouvée sur la majorité des cours d'eau (inventaires coordonnés par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) sauf l'Egray (absente lors de la prospection 2011). Son activité est principalement nocturne, la journée, elle se repose enfouie dans un terrier au calme. Ces tronçons de rivière tranquilles sont un critère indispensable pour sa présence.

Insectes



Libellules

Fiche espèce : l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*)

Code Natura 2000 : 1044

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II

LISTE ROUGE NATIONALE : CR (DANGER CRITIQUE)

STATUT REGIONAL : LC (NON MENACE)



Taille abdomen : 19 à 27 mm

Aile postérieure : 12 à 21 mm

L'Agriion de Mercure est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les milieux lotiques permanents, bien oxygénés (sources, suintements, fontaines, russelets, ruisseaux). Un contact a été répertorié sur la commune de Sainte-Ouenné, au Moulin de Pimpeau. L'espèce est certainement plus présente sur le secteur, une prospection complémentaire permettrait d'affiner la répartition de l'espèce

Fiche espèce : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)

Code Natura 2000 : 1041

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE : VU (VULNERABLE)

STATUT REGIONAL : NT (QUASI-MENACE)



Taille abdomen : 33 à 39 mm

Aile postérieure : 24 à 36 mm

La Cordulie à corps fin est une espèce inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une végétation riveraine arborée abondante. Le tronçon de Sèvre Niortaise situé entre Niort et Echiré constitue certainement la plus forte population du département. La période de vol s'étale de fin mai à la fin du mois d'août.

Fiche espèce : le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslinii*)

Code Natura 2000 : 1046

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE : VU (VULNERABLE)

STATUT REGIONAL : VU (VULNERABLE)



Taille abdomen : 31 à 38 mm
Aile postérieure : 27 à 31 mm

Le Gomphe de Graslin est une espèce qui colonise les milieux lotiques permanents. La larve se développe principalement dans les rivières bordées d'une abondante végétation aquatique et de bordure. Les zones de retenue naturelles ou artificielles favorisent le développement de la larve. L'espèce a été contactée près d'une ancienne chaussée de moulin à Niort-Surimeau. L'une des menaces qui plane sur le Gomphe de Graslin est le trafic des embarcations en période d'émergence.

Coléoptères

Fiche espèce : le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

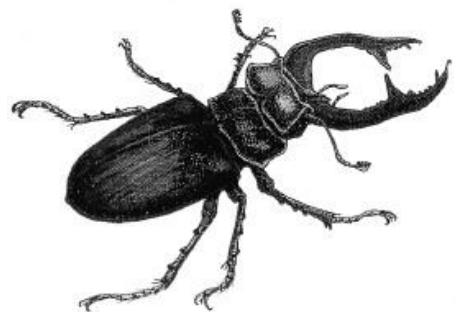
Code Natura 2000 : 1083

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II

LISTE ROUGE NATIONALE : NON

STATUT REGIONAL : COMMUN



Taille femelle : 20 à 50 mm

Taille mâle : 35 à 85 mm

Les larves du Lucane cerf-volant sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, elles sont généralement liées à des essences feuillues principalement le chêne. Le cycle de développement varie de cinq à six ans. Le Lucane cerf-volant est une espèce très répandue sur le périmètre d'étude, c'est pour cela qu'elle ne figure pas sur la cartographie. Sa répartition reste dépendante de la présence d'arbre dépérissant et de vieilles souches.

Fiche espèce : le Pique-prune ou Osmoderme (*Osmoderma eremita*)

Code Natura 2000 : 1084

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE : CR (DANGER CRITIQUE)

STATUT REGIONAL : LOCALISE



Taille du corps : 20 à 35 mm

C'est la plus grande Cétoine de France. De par une activité crépusculaire voir nocturne et leur faible capacité de déplacement, les adultes sont très difficiles à voir. Ils restent en grande partie dans la cavité arboricole de leur développement larvaire. La découverte de fèces de larve du dernier stade est l'un des meilleurs moyens de confirmer la présence de l'espèce. Quelques gros chênes têtard du bocage de Saint-Marc-la-Lande en abritent. Il est probablement présent sur le bocage plus ancien. L'espèce est ainsi à rechercher.

Fiche espèce : la Rosalie des Alpes

(*Rosalia alpina*)

Code Natura 2000 : 1087

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II ET IV

Taille du corps : 15 à 38 cm

LISTE ROUGE NATIONALE : VU (VULNERABLE)

STATUT REGIONAL : COMMUN

La Rosalie des Alpes a une activité diurne, elle est le plus souvent observée sur du bois mort aussi bien sur pied qu'au sol. L'essence de prédilection de cette espèce est le Hêtre même si en Deux-Sèvres, elle est très inféodée au Frêne. Le cycle de vie de la Rosalie varie de deux à trois ans. L'espèce est bien répandue sur le site, un inventaire complémentaire permettrait d'affiner la répartition de l'espèce sur le périmètre d'étude.



Fiche espèce : le Grand Capricorne

(*Cerambyx cerdo*)

Code Natura 2000 : 1088

Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE : II ET IV

Taille du corps : 24 à 55 mm

LISTE ROUGE NATIONALE : INDETERMINE

STATUT REGIONAL : COMMUN

Au stade larvaire, les Grands Capricorne se nourrissent de bois mûre, mort et/ou sénescient. Les adultes ont été observés s'alimentant de sève et de fruits mûrs. Tout comme le lucane cerf-volant, l'activité du Grand Capricorne est nocturne. Il est lié au Chêne (plusieurs espèces lui conviennent) qu'il soit en milieu boisé, en alignement ou en arbre isolé. Plusieurs individus ont été inventoriés sur le site des Forges à Saint-Marc-la-Lande

**Annexe 4 : Description des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 ;
Grand Rhinolophe et Murin à oreilles échancrées**

Fiche espèce : le Grand Rhinolophe
(Rhinolophus ferrumequinum)

Code Natura 2000 : 1304



Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE :II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE :NT (QUASI-MENACE)

STATUT REGIONAL :COMMUN

Envergure : 33 à 41 cm

Longueur Avant-bras : 53 à 63 mm

Poids : 15 à 35 g

Les Deux-Sèvres accueillent près de 67% des effectifs régionaux de Grands Rhinolophes. Le département a donc une responsabilité de conservation de cette espèce au niveau régional mais aussi au niveau national (4^{ème} rang pour l'hibernation, 7^{ème} au niveau de la reproduction). Sur les 13 colonies de parturition de l'espèce connues dans le département, il n'y en a qu'une qui n'accueille pas le Murin à oreilles échancrées dans le même gîte. Des comportements de commensalisme ont d'ailleurs été décrits dans les deux sens, on peut parler de commensalisme réciproque.

Territoire de chasse

Les territoires de chasses de prédilection du Grand Rhinolophe sont les prairies de pâturage entourées de haies. Cette description est typiquement celle du bocage deux-sévrien, qui concentre plus de la moitié des colonies de reproduction de cette espèce en Poitou-Charentes. L'eau est généralement un facteur favorisant l'implantation d'une colonie. Le Grand Rhinolophe chasse également dans les allées des grands massifs forestiers. Le réseau de haies est pour lui indispensable car il constitue son moyen de déplacement à travers le paysage.

Activité et mode de chasse

Les chasses nocturnes du Grand Rhinolophe sont décomposées en plusieurs séquences : une première phase de chasse suivie d'une phase de repos dans un gîte nocturne, puis alternance de courtes phases de chasse et des phases de repos.

Son vol en chasse est lent, papillonnant, avec de brèves glissades, généralement à faible hauteur (0,3 m à 6 m). Ce type de vol et la faible portée de l'écholocation l'obligent, pour des raisons énergétiques, à chasser dans des sites riches en insectes. Le choix de la technique de chasse dépend de la structure paysagère, de la température et de la densité d'insectes. Il chasse en vol linéaire (va et vient le long

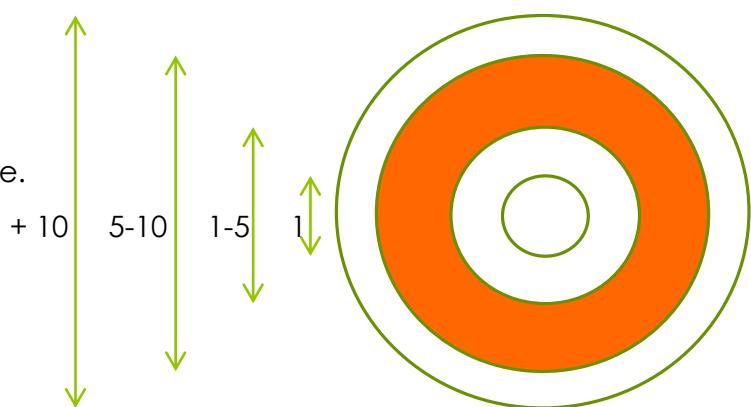
des écotones, entre 0,30 m et 2 m, voire 5 m au-dessus du sol) en ne s'éloignant que rarement d'un écotone boisé. La chasse en vol est pratiquée au crépuscule (période de densité maximale de proies), puis en cours de nuit, l'activité de chasse à l'affût, depuis une branche morte sous le couvert d'une haie, devient plus fréquente. Les insectes repérés par écholocation sont ingérés en vol ou perché. Lors d'un refroidissement, les bois conservent une température supérieure à celle des milieux ouverts. La chasse se concentre en sous-bois au printemps et en milieu semi-ouvert à l'automne, seuls milieux où le seuil d'abondance des insectes est atteint.

L'espèce est très lucifuge, elle évite donc les bourgs, les lotissements et autres lieux éclairés.

Rayon de chasse

Les adultes ont un territoire de chasse qui peut aller jusqu'à 10 km (cercle orange), certains ont été repérés par radiopistage à plus de 12 km de leur gîte.

Les jeunes ne s'éloignent pas trop de la colonie, ils restent dans un rayon qui dépasse tout juste 1 kilomètre.

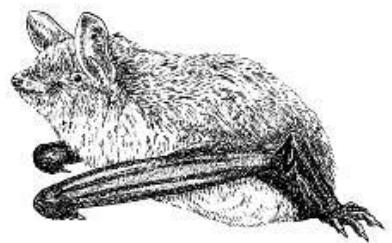


Régime alimentaire

Le régime alimentaire du Grand Rhinolophe est assez sélectif et variable en fonction de la saison. Il est constitué essentiellement de proies volumineuses. Il est spécialisé dans la capture de Coléoptères coprophages (bousiers, ...) présents dans les zones pâturées. Il affectionne également les gros papillons de nuit et les Diptères. Le Grand Rhinolophe peut se montrer opportuniste et profite des essaimages de gros insectes comme le Lucane cerf-volant ou le Henneton commun.

Fiche espèce : le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*)

Code Natura 2000 : 1321



Statut de protection

DIRECTIVE HABITAT-FAUNE-FLORE :II ET IV

LISTE ROUGE NATIONALE :LC (PREOCCUPATION MINEURE)

STATUT REGIONAL :ASSEZ COMMUN

Envergure : 22 à 25 cm

Longueur Avant-bras : 35 à 45 mm

Poids : 6 à 15 g

Systématiquement associé au Grand Rhinolophe en Deux-Sèvres, 12 colonies de parturition de Murins à oreilles échancrées sont connues sur les 18 de la région. Il est également inféodé au bocage de Gâtinais et du Bressuirais et aux grandes vallées alluviales. Comme pour le Grand Rhinolophe, le Poitou-Charentes a une responsabilité nationale pour la conservation de cette espèce (3^{ème} rang pour l'hibernation et 2^{ème} pour la reproduction).

Territoire de chasse

Le Murin à oreilles échancrées est une espèce plus inféodée aux boisements, de préférence feuillus. Il chasse également le long des ripisylves, c'est donc pour cela que les vallées boisées sont pour cette espèce des territoires de chasse favorables. Il n'est pas rare de rencontrer ce murin dans les jardins, les parcs et même au-dessus des plans d'eau.

Activité et mode de chasse

Durant ces périodes de chasse, le Murin à oreilles échancrées traverse rarement des espaces ouverts. En estivage, les individus isolés peuvent rentrer au gîte très tôt, près d'une heure avant le lever du soleil. Les femelles ayant mis bas rentrent à la colonie une fois en milieu de nuit pour allaiter leur petit puis regagnent le gîte juste avant le lever du soleil. Pendant presque tout le reste de la nuit, le Murin à oreilles échancrées vole, chasse et prospecte en ne s'accordant que de rares moments de repos.

Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme les noyers, les chênes, les tilleuls ou les saules, comme l'attestent les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano. Dans ce type de milieu, il plonge au sein du feuillage puis évolue rapidement avec aisance entre les branches. Il peut également capturer des proies posées dans, ou autour des bâtiments, sur les plafonds comme les murs, ou poursuivre activement des insectes en déplacement lors de ses vols de transit. Ainsi, il est considéré comme une espèce « glaneuse ». La morphologie de ses ailes lui confère une surface portante importante, idéale pour les vols de précisions permettant ainsi d'exploiter localement des émergences d'insectes sur de petites surfaces, au-dessus de l'eau ou de tas de fumier.

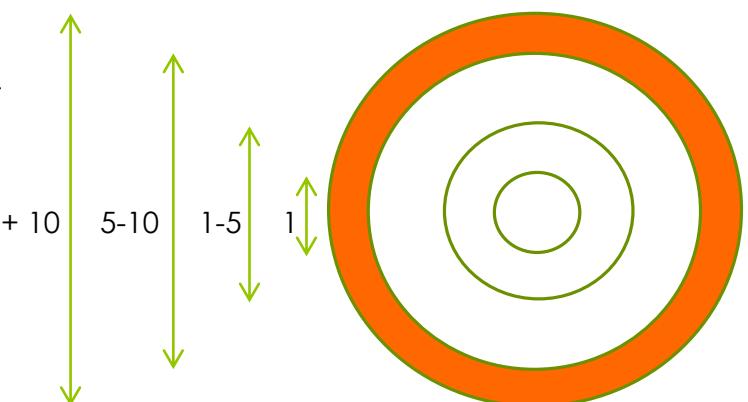
Rayon de chasse

Le rayon de chasse de cette espèce est très important, dans la région, il peut s'étendre jusqu'à 10 km autour de la colonie (cercle orange).

Il peut très bien faire 12 km de vol pour aller simplement chasser autour d'un arbre isolé.

Régime alimentaire

Les proies de cette espèce sont plus petites que celles capturées par le Grand Rhinolophe, ceci est simplement dû à la différence de taille entre les chauves-souris. Comme beaucoup de murins, il chasse dans le houppier des arbres, à la surface des feuilles et parfois à proximité du tronc. L'espèce a un régime alimentaire unique principalement constitués d'Araignées (30%) et de Diptères (plus de 40%) (Kervyn, 2012). Les Tipulidés notamment font partie de son régime alimentaire, proies qu'il va chasser jusque dans les bâtiments agricoles (stabulations, ...).



Annexe 5 : Diagnostic socio-économique à l'échelle du rayon de 10 km autour du périmètre du site Natura 2000.

Dynamiques territoriales

Carte 1 – Les communes de l'étude

Carte 2 – Les paysages de l'aire d'étude

Carte 3 – Dans la zone péri-urbaine de Niort

Carte 4 – Dynamique spatiale du bâti

Carte 5 – Situation des documents d'urbanisme dans la zone des 10 km

Dynamique de l'activité agricole

Carte 6 – Agrandissement des surfaces d'exploitation

Carte 7 – Forte croissance des cultures annuelles

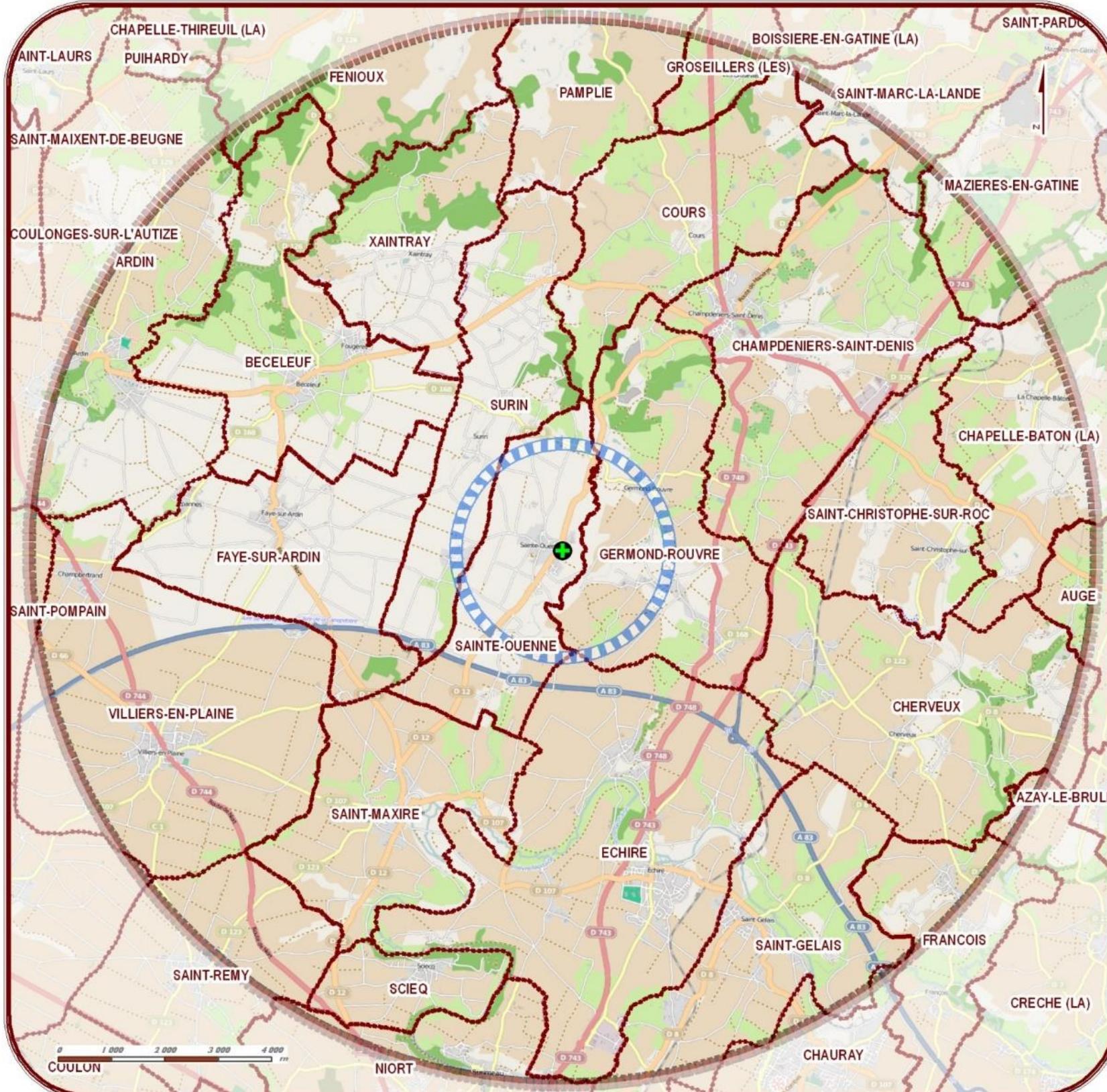
Carte 8 – Diminution spectaculaire des surfaces toujours en herbe (STH)

Carte 9 – Le réseau de prairies permanentes

Carte 10 – Les IAE, la colonne vertébrale du territoire de chasse des chiroptères

Les données statistiques proviennent de : AGRESTE (RGA 2010), l'INSEE, le SRISE Poitou-Charentes. Ont également contribué à la fourniture de données, la DREAL Poitou-Charentes, la DDT79, le CREN (atlas des paysages) et Deux-Sèvres Nature Environnement de 2012 (inventaires 2012).

Le territoire de chasse de 10 km autour du site Natura 2000



1) Un zonage d'un rayon de 2 km autour du gîte a été établi comme zone d'étude principale de 1255 ha englobant le territoire de chasse prioritaire pour l'alimentation des espèces qui ont valu la désignation du site Natura 2000.

2) Leur territoire de chasse théorique s'étend au maximum sur un rayon de 10 km autour de la citerne d'eau de Sainte-Ouenne. D'une superficie de 31415 ha, ce vaste territoire concerne 30 communes :

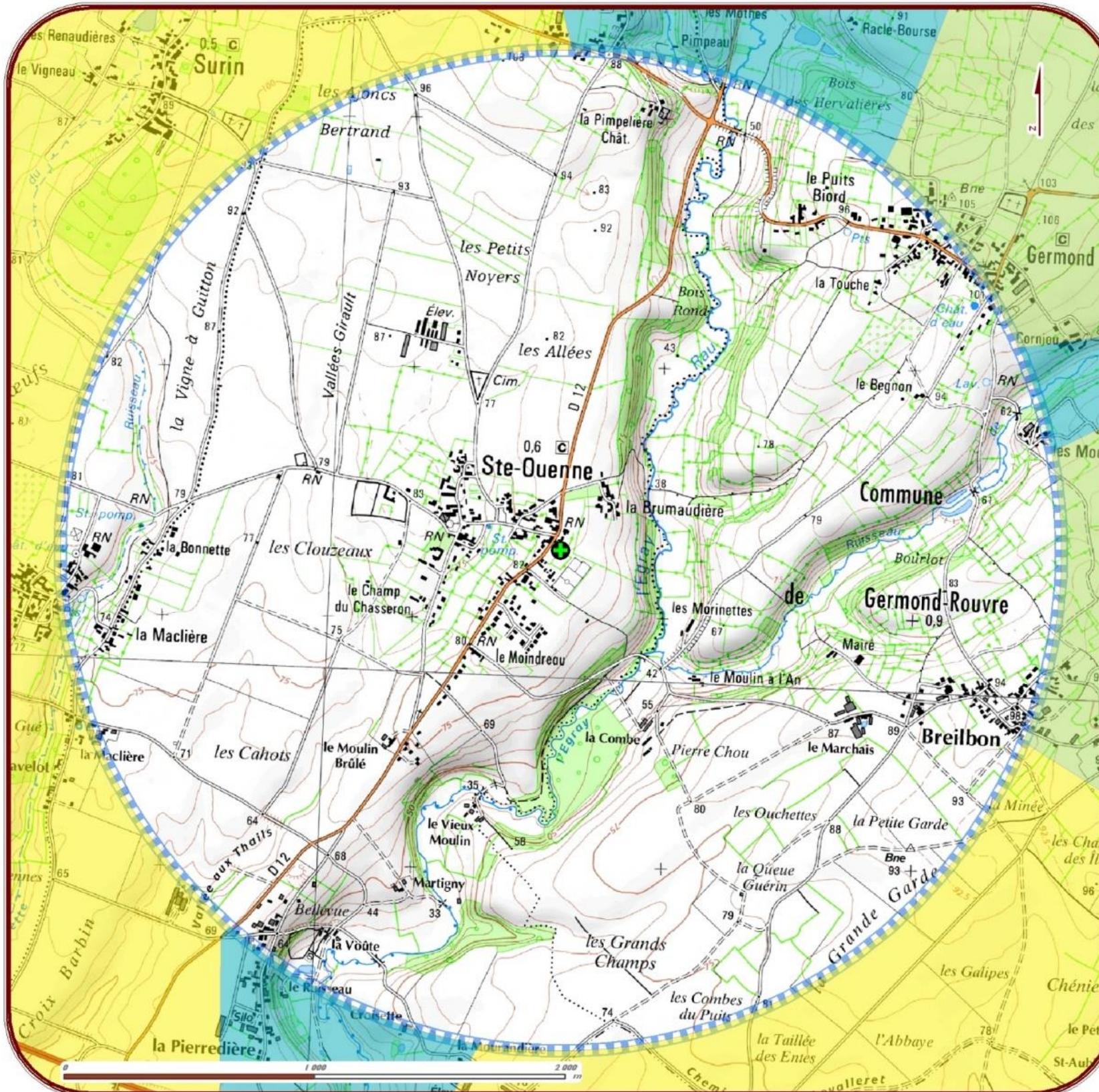
COMMUNE
ARDIN
AUGE
BECELEUF
BOISSIERE-EN-GATINE (LA)
CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS
CHAPELLE-BATON (LA)
CHAURAY
CHERVEUX
COURS
CRECHE (LA)
ECHIRE
FAYE-SUR-ARDIN
FENIOUX
FRANCOIS
GERMOND-ROUVRE
GROSEILLERS (LES)
MAZIERES-EN-GATINE
NIORT
PAMPLIE
SAINTE-OUENNE
SAINTE-CHRISTOPHE-SUR-ROC
SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC
SAINT-GELAIS
SAINT-MARC-LA-LANDE
SAINT-MAXIRE
SAINT-POMPAIN
SAINT-REMY
SCIEQ
SURIN
VILLIERS-EN-PLAINE
XAINTRAY

- Citerne à eau
- Territoire de chasse prioritaire
- Territoire de chasse théorique
- Limites de commune

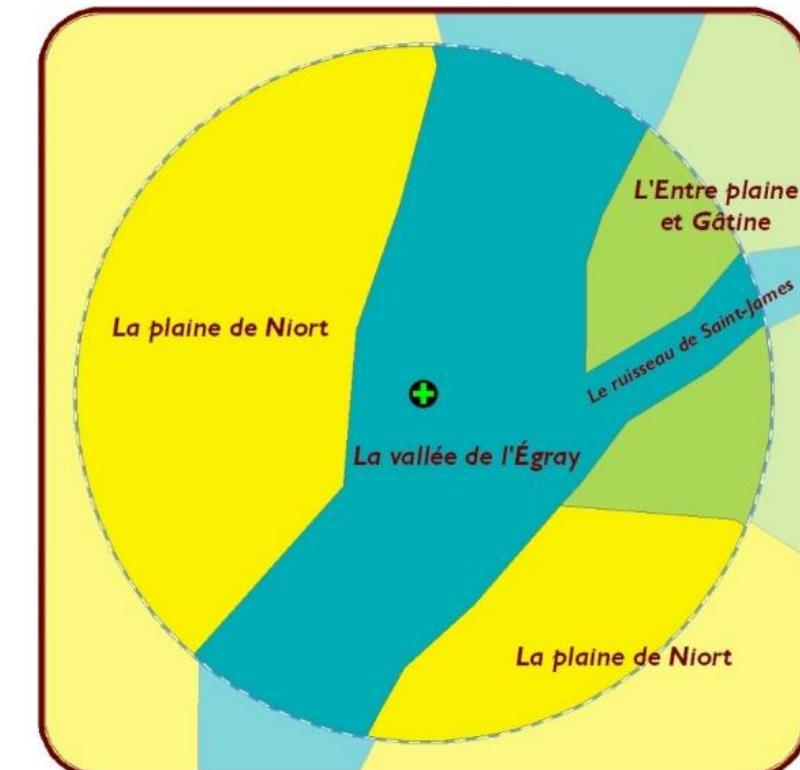


© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2012
Source du fond de carte : OpenStreetMap, DREAL PC
Conception et réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

Le territoire de chasse prioritaire de 2 kilomètres autour du site Natura 2000

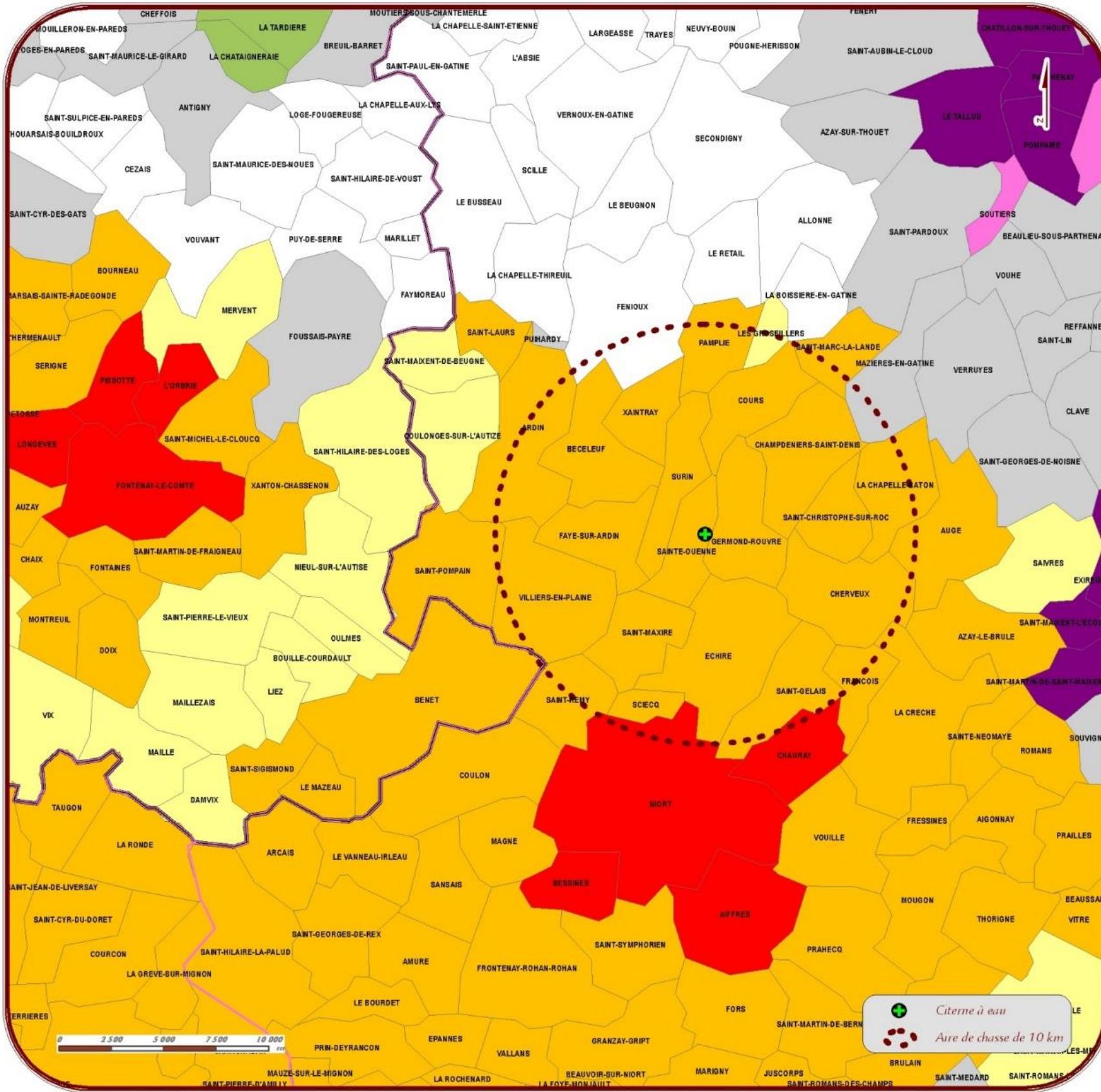


Un zonage d'un rayon de 2 km autour du gîte a été établi comme zone d'étude principale. De 1255 ha, il englobe le territoire de chasse prioritaire pour l'alimentation des espèces qui ont valu la désignation du site Natura 2000. Trois communes sont concernées : Sainte-Ouenne, Germond-Rouvre et Surin pour respectivement d'environ 680, 500 et 70 ha.



Trois grandes entités paysagères caractérisent la zone d'étude prioritaire. Au centre, la vallée de l'Égray et son affluent oriental, le ruisseau de Saint-James, représentent 41% de la surface totale du secteur. A l'ouest et au sud-est dominent les secteurs d'openfield de la plaine de Niort avec 47% du territoire. A l'est, les bocages de l'entre plaine et Gâtine couvrent un peu plus de 10% du paysage.

- Citerne à eau
- Territoire de chasse prioritaire



Sainte-Ouenne dans l'aire d'attraction de Niort

La commune de Sainte-Ouenne est située dans la couronne péri-urbaine nord de Niort.



L'implication de cette appartenance est le relatif dynamisme démographique du secteur selon un gradient décroissant centré à partir de la périphérie immédiate de Niort.

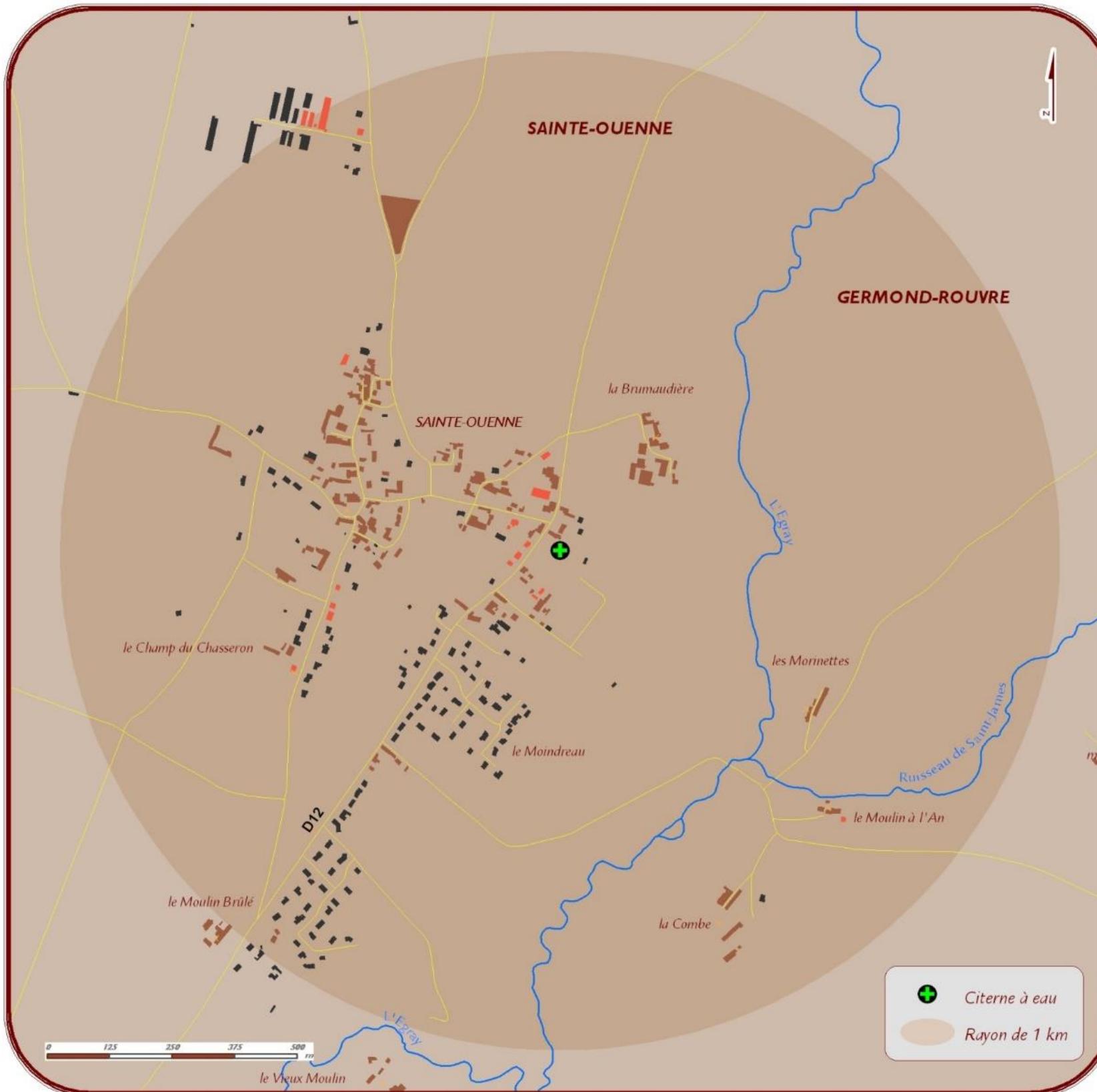


Sainte-Ouenne a connu un dynamisme démographique plus accentué (+ de 10 points) que la moyenne des communes du périmètre de 10 km autour de la citerne. Cette croissance est très nette dans la dernière période intersécitaire avec un taux de plus de 3 % par an.



La conséquence spatiale de cette croissance démographique est le développement du bâti sur la commune (voir carte suivante).

Évolution du bâti dans le territoire de chasse prioritaire depuis 1958



Avec un taux de croissance annuel de 1,2 %, la population des communes de la zone d'étude de 10 km s'est accrue de 53% depuis 1975, pour s'établir à environ 20350 habitants en 2009. À cette même date, 915 personnes résidaient dans le secteur de 2 km (72,8 hab./km²). La population dans un rayon de 1 km autour du site Natura 2000, englobant le bourg de Sainte-Ouenne, était de 465 personnes (148 hab./km²).

Le développement spatial du bâti individuel et économique dans le secteur de 2 km est en étroite corrélation avec cette croissance démographique. Si les surfaces bâties ont connu une faible augmentation entre 1958 et 1972, en revanche, la progression a été de 50% entre 1972 et 2007 pour atteindre près de 6 ha aujourd'hui.



Comme le montre ce plan, les nouvelles constructions ont été principalement réalisées au sud de Sainte-Ouenne, plus particulièrement le long de la D12, en direction de Niort, connectant ainsi les deux lieux-dits du Moindreau et du Moulin Brûlé.

Cette expansion du bâti dans le quartier sud-ouest de la zone épargne ainsi la vallée de l'Égray, terrain de chasse indispensable aux espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

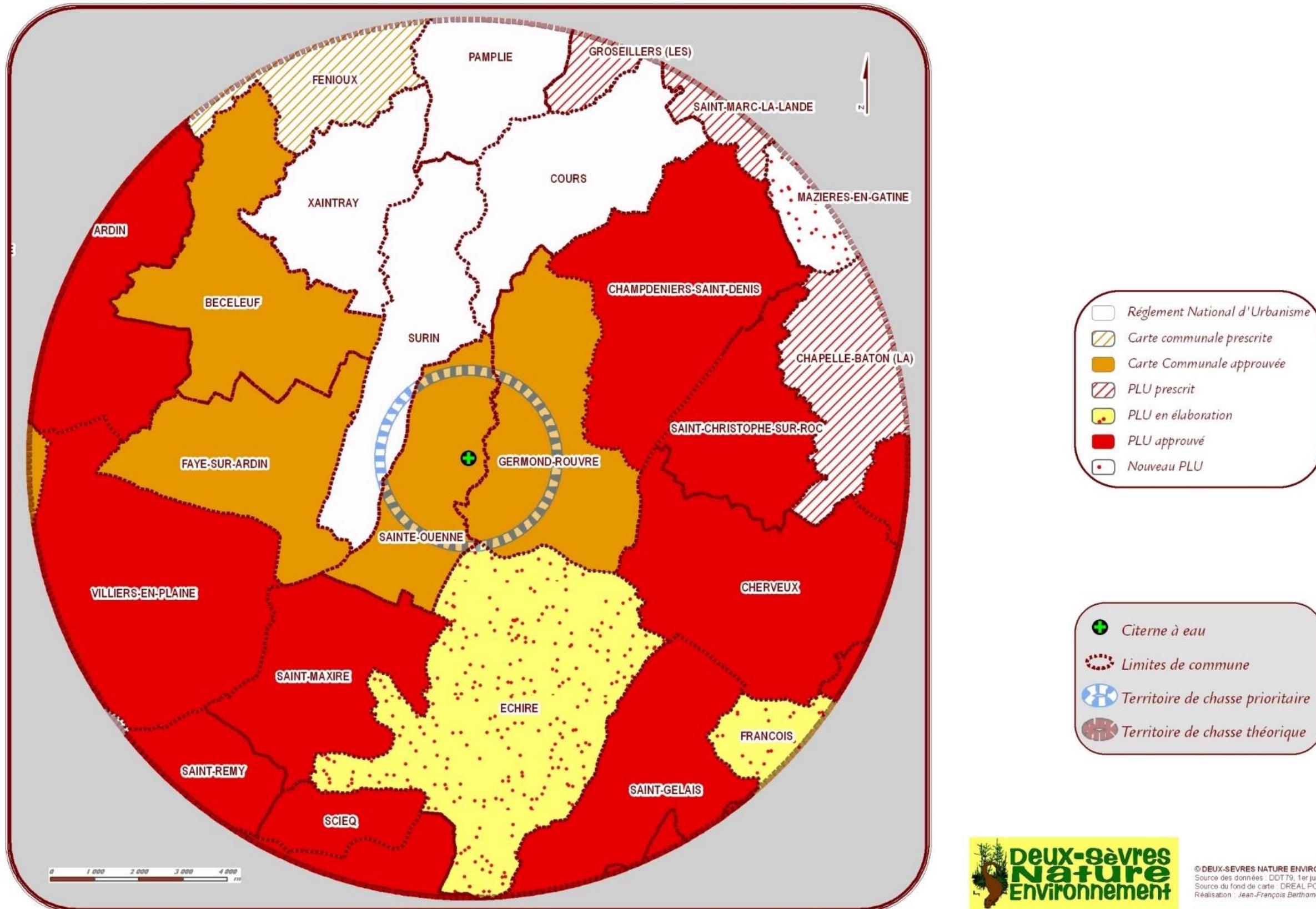
Dynamique spatiale du bâti

- ◆ Bâti en 1958
- ◆ Constructions entre 1958 et 1972
- ◆ Constructions depuis 1972
- Route goudronnée

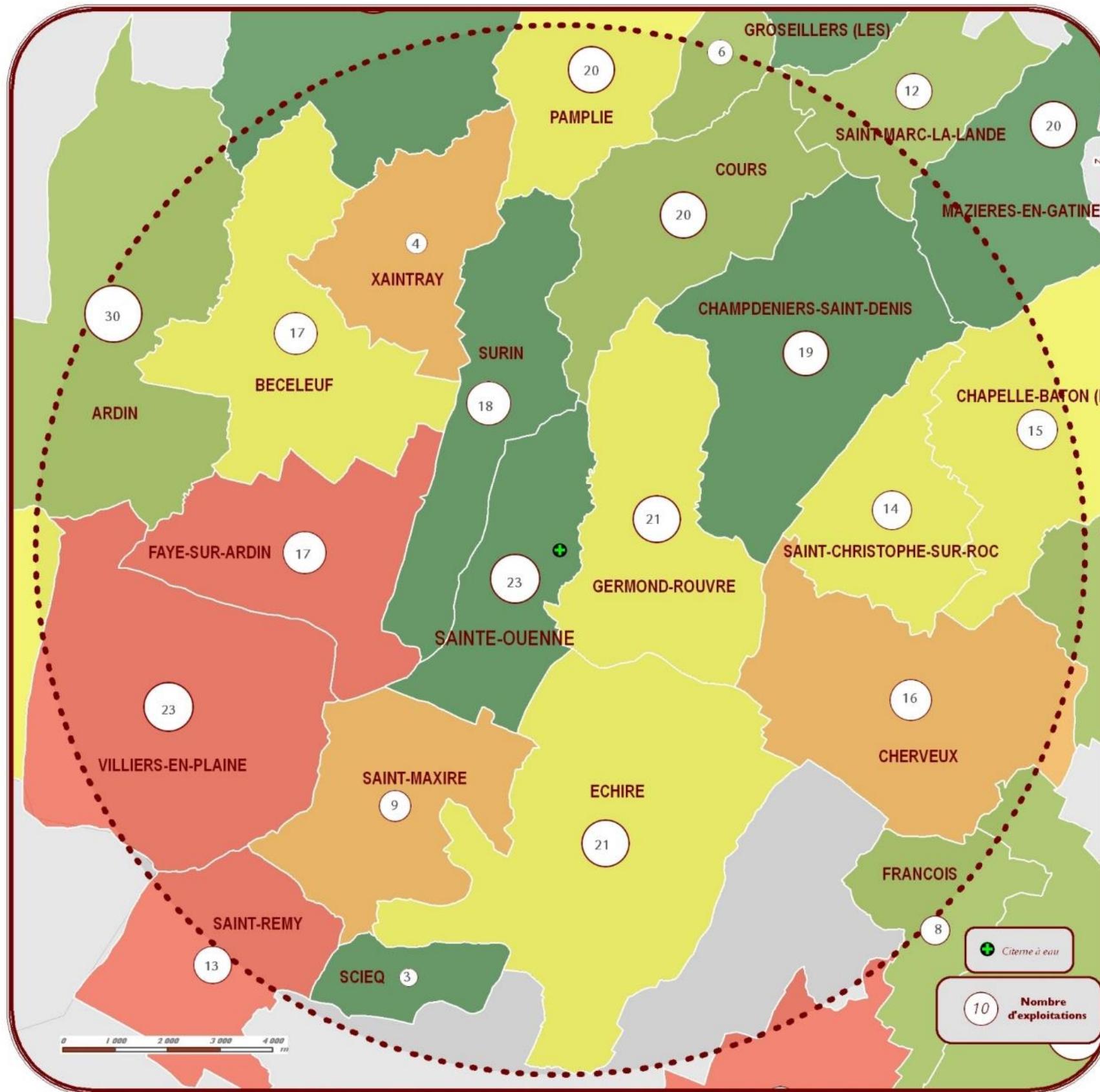


© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : DSNE, 2012
Source du fond de carte : IGN, photoaériennes 1958, 1972 et orthophotos 2007, DREAL PC
Conception et réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

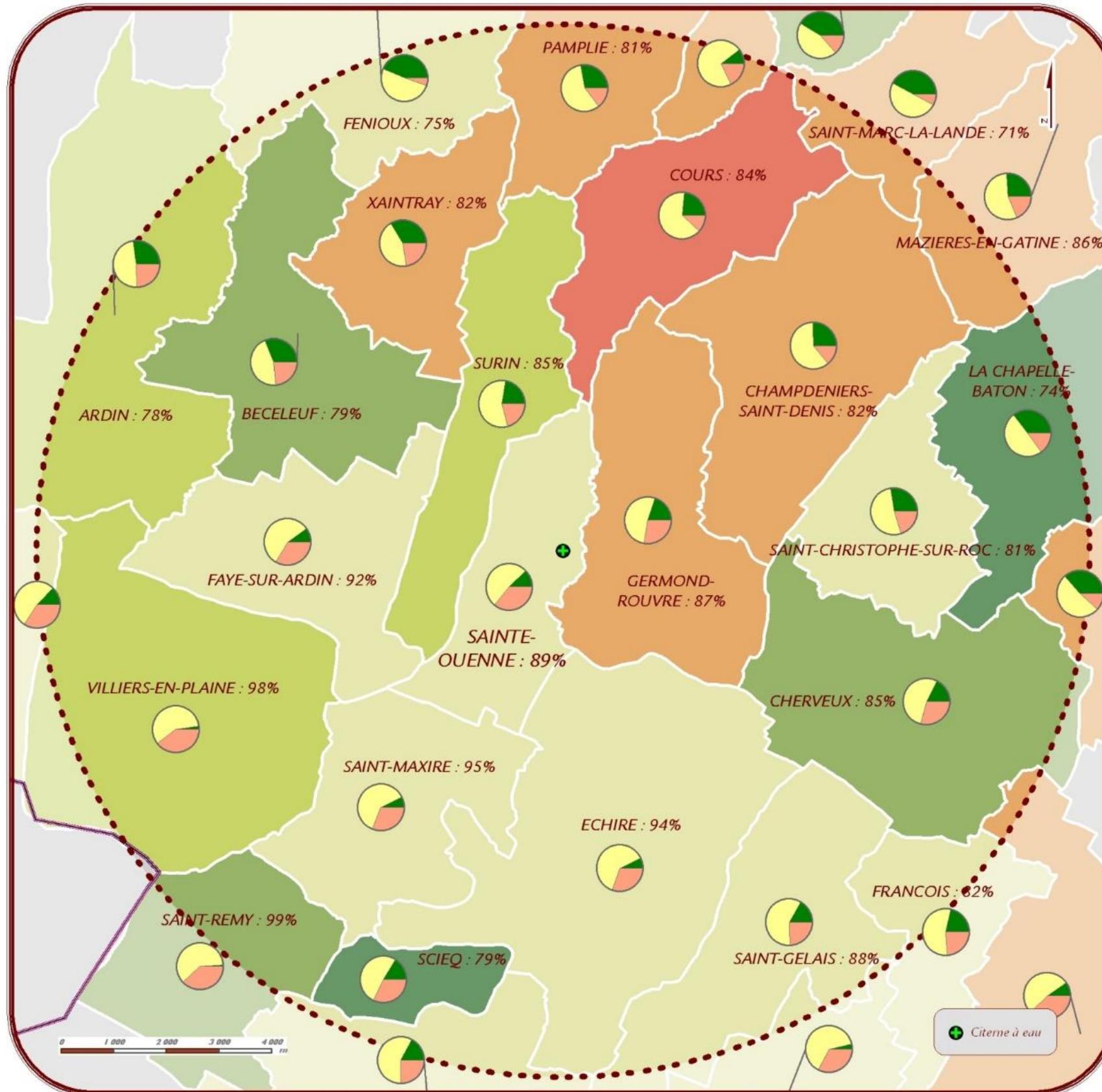
Situation des documents d'urbanisme au 1er juin 2012



Surface Agricole Utilisée (SAU) en 2010 dans le territoire de chasse de 10 km



Les Terres Labourables ; surfaces croissantes dans le territoire de chasse de 10 km

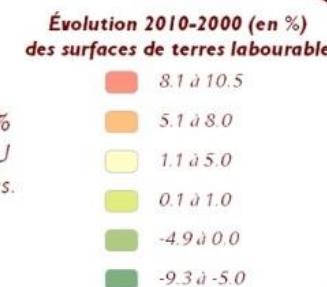


Cette carte représente

- la répartition communale de la couverture agricole en parts relatives de Terres Labourables (TL : céréales et oléo-protéagineux) et de Surfaces Toujours en Herbe (STH), par rapport à la Surface Agricole Utile (SAU). Suite au nom de commune le pourcentage des TL.



- par des plages colorées, l'évolution en % des Terres labourables dans les SAU communales.



Le graphique ci-dessous souligne la forte croissance (6000 ha) des surfaces de Terres Labourables ; plus de 25 % en 30 ans, de 1979 à 2000 , sur les communes de l'aire de 10 km de rayon autour de la citerne.



Notons également, qu'au total, pendant la dernière période censitaire ces mêmes surfaces de TL, enregistrent un palier . En revanche, si le secteur de plaine a atteint un seuil élevé, c'est la frange bocagère de la Gâtine, au nord de l'aire de chasse, qui enregistre les scores les plus forts de croissance des emblavements au détriment des surfaces toujours en herbe.

Surfaces Toujours en Herbe (STH) en 2010 dans le territoire de chasse de 10 km



Cette carte représente :

- 1) le pourcentage communal de Surfaces Toujours en Herbe (STH) par rapport à la Surface Agricole Utile (SAU) de chaque territoire (% sous le nom de commune).

COMMUNE
% de STH
par rapport
à la SAU

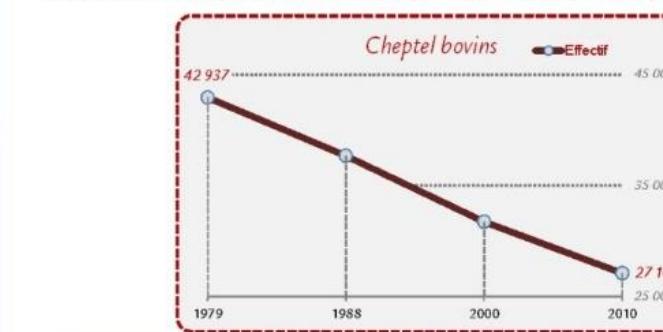
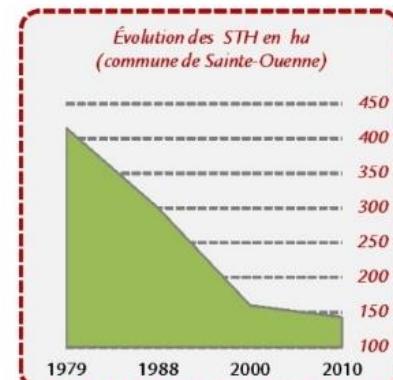
- 2) par des plages colorées, l'écart de ces mêmes pourcentages de STH communaux par rapport à celui de Sainte-Ouenne (en gris), la commune d'appartenance du site Natura 2000.

Écart par rapport
à Sainte-Ouenne
en points

11.01 - 15.00	-0.09 - 0.10
8.01 - 11.00	-4.99 - -0.10
4.01 - 8.00	-7.99 - -5.00
0.11 - 4.00	-10.00 - -8.00

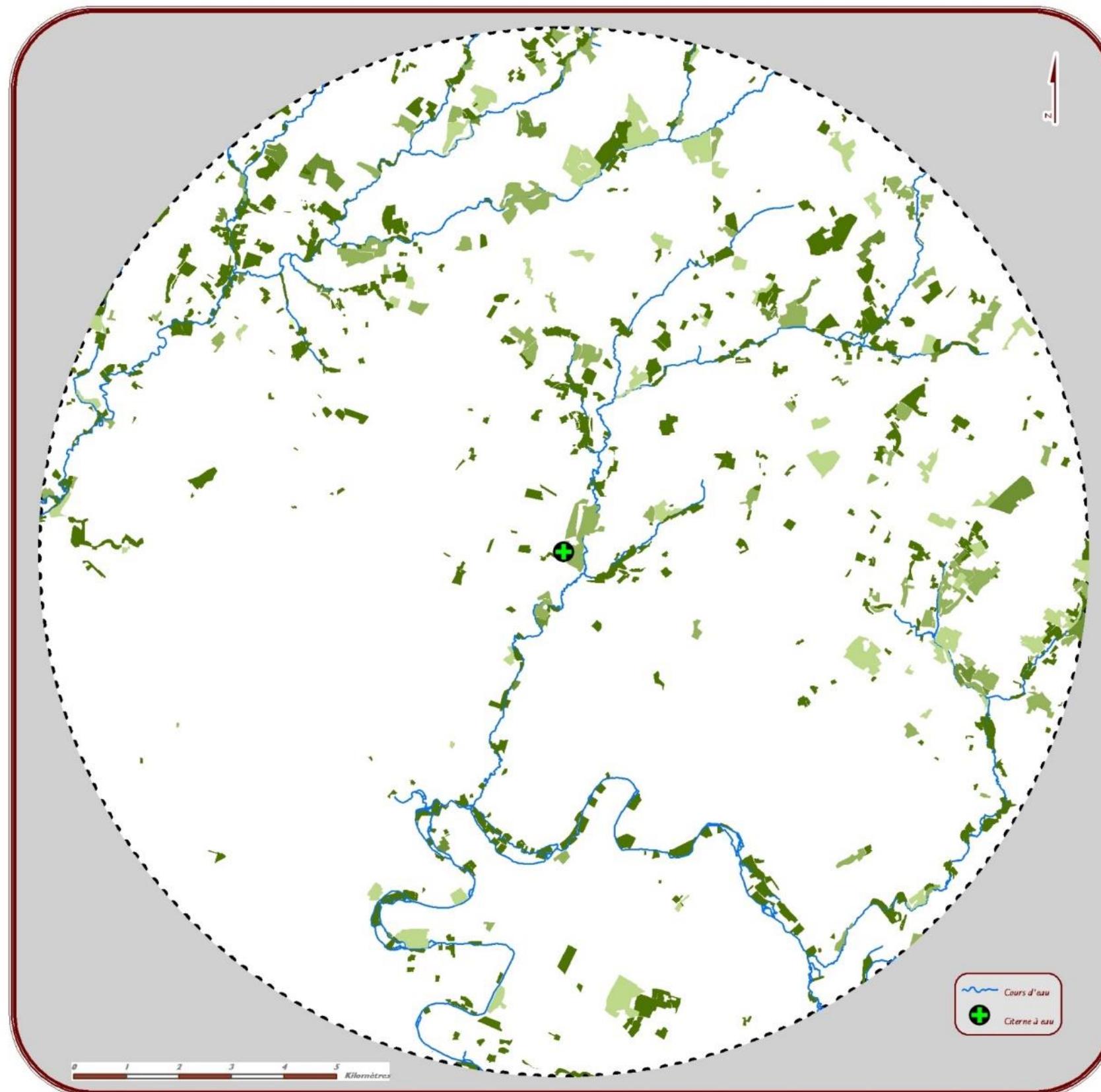
Cette représentation permet ainsi de visualiser rapidement les territoires les plus attractifs pour les deux espèces de chiroptères concernées. C'est-à-dire ceux ayant, par rapport à la localisation du site, plus de prairies âgées d'au moins 6 ans.

Les graphiques ci-dessous montrent la diminution par trois, en 30 ans, des STH sur les communes de l'aire de chasse des deux espèces d'intérêt communautaire. Cette diminution est à corrélérer avec celle des effectifs du cheptel bovin et à contrario avec la croissance des terres labourables (voir carte précédente).



© DEUX-SEVRES NATURE ENVIRONNEMENT
Source des données : AGRESTE - RGA 1978, 1988, 2000 et 2010
Source du fond de carte : DREAL PC
Conception et réalisation : Jean-François Berthomé, GODS, 2012

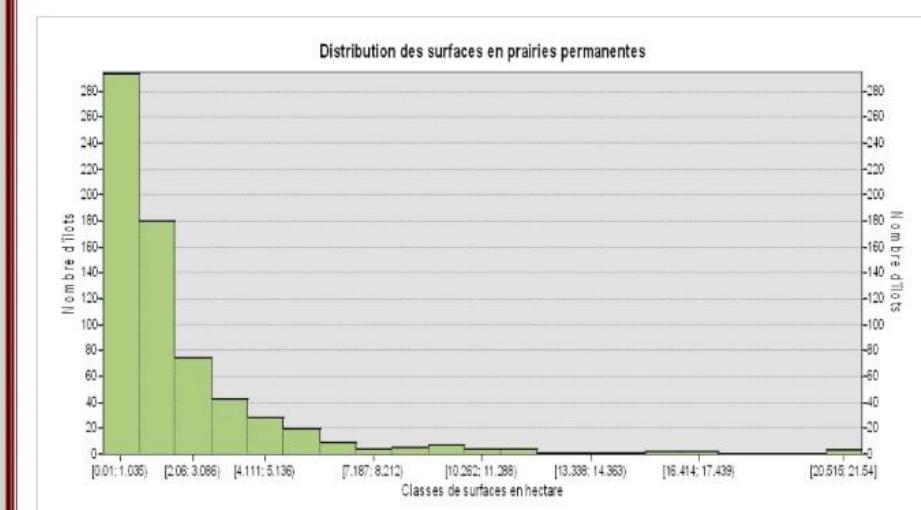
Les prairies permanentes dans le territoire de chasse de 10 km



Selon le Registre Parcellaire Graphique (RPG) de 2011, 2723 ha de prairies permanentes ont été recensés autour de la citerne de Sainte-Ouenne, dans l'aire d'un rayon de 10 km, soit 8,66% de celle-ci.

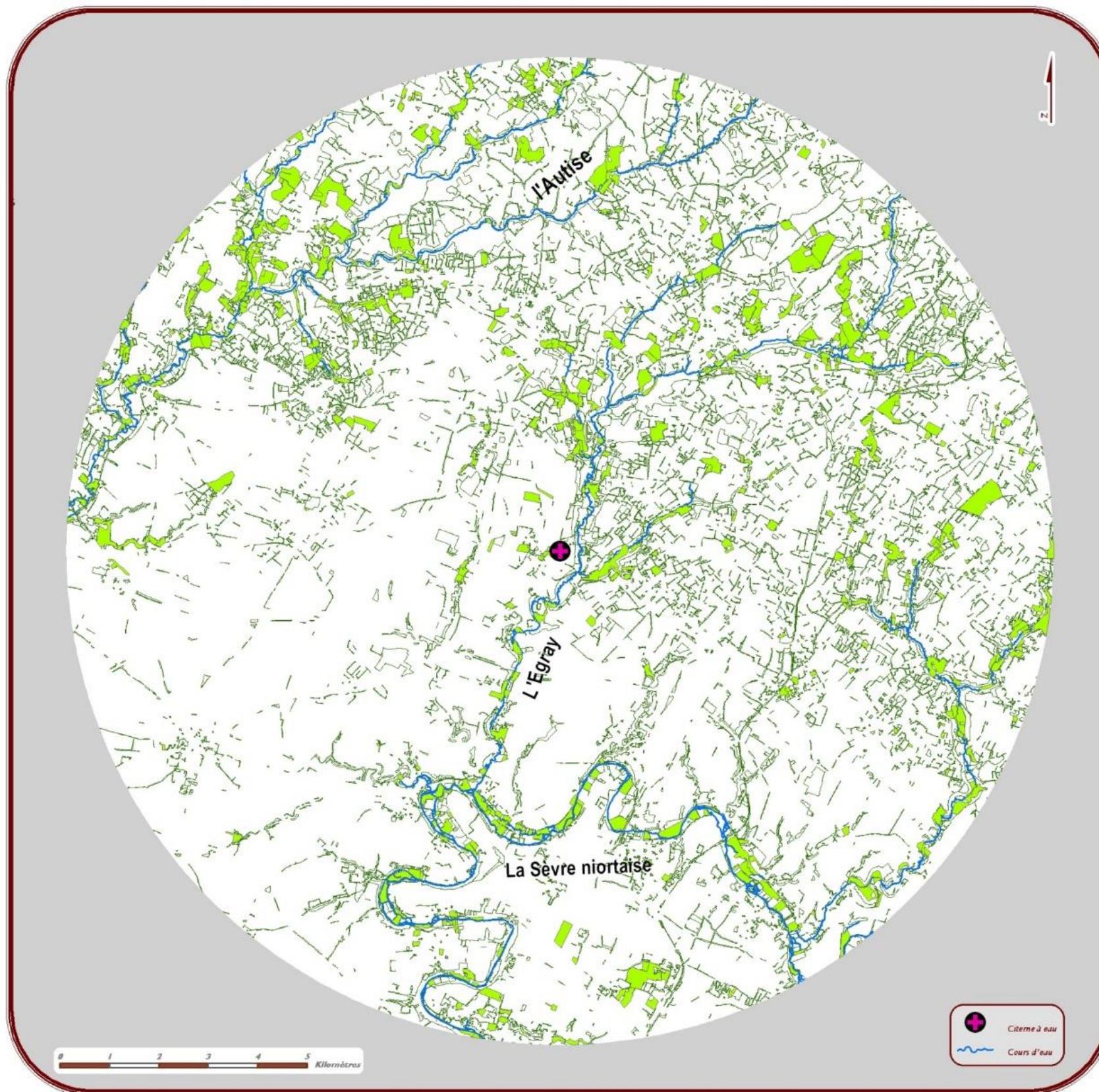


Sur 681 îlots, ayant plus de 80% de leur surface en prairie permanente, le diagramme ci-dessous montre que plus de 40% ont des surfaces inférieure à 1 ha, et que les deux-tiers ont moins de 2 ha.



Le résultat cartographique de ce recensement montre bien la prépondérance et l'importance des vallées de l'Autise et de l'Egray dans le secteur nord - nord-ouest de la citerne abritant les deux espèces. Par comparaison, le réseau de la vallée de la Sèvre niortaise apparaît bien moins étendu et les plaines bien vides d'herbe.

Les Infrastructures Agro-Écologiques dans le territoire de chasse de 10 km



Les infrastructures agro-écologiques (IAE) sont des milieux semi-naturels qui ne reçoivent ni engrais, ni pesticides. Elles font pleinement partie de l'espace agricole et sont gérées de manière extensive, le plus souvent par les agriculteurs.

Haines, lisiers, prairies naturelles et bandes herbeuses non fertilisées, jachères florales, fossés sont des IAE. Bien que jouant un rôle écologique majeur, les forêts non incluses dans la surface agricole utile (SAU) ne sont comptabilisées qu'au travers de leurs lisiers.

Pour les espèces ayant valu la désignation du site natura 2000, les formations arborées sont essentielles. Lorsque celles-ci sont associées à des prairies permanentes, les infrastructures agro-écologiques constituent la colonne vertébrale de leur territoire de chasse.

L'analyse de la carte, souligne par contraste la pauvreté en IAE du quart sud-ouest de la zone d'étude correspondant à la plaine de Niort nord-ouest.

Le maillage bocager de la moitié nord associé à la majorité des surfaces en prairies permanentes (1500 ha) représente le secteur de chasse le plus attractif pour les deux espèces de chiroptères.

Infrastructures Agro-Écologiques

- Prairie permanente
- Lisières des formations arborées

Conclusion du diagnostic socio-économique

Sainte-Ouenne, la commune d'appartenance du site Natura 2000 « Citerne de Sainte-Ouenne » fait partie, comme les autres communes de l'aire d'étude de 10 km autour du site, de la zone périurbaine nord de Niort. A ce titre, elle connaît les mêmes dynamiques territoriales d'une aire polarisée par une ville moyenne, en l'occurrence : **augmentation de la population** et en conséquence, **développement du bâti** au détriment des terres agricoles.

Le paysage du territoire de chasse de 10 km des deux espèces de chiroptères ayant valu la désignation du site Natura 2000, comporte **trois grandes entités paysagères : vallée de la Sèvre niortaise, bocage et plaine céréalières du nord-ouest de Niort**. D'une manière générale, et pour Sainte-Ouenne dans une moindre mesure, **ces milieux ont été transformés par l'évolution du secteur agricole** : diminution du nombre des exploitations agricoles, augmentation de la taille moyenne de celles-ci augmentation du parcellaire, uniformisation des paysages, diminution du cheptel bovin, forte croissance des surfaces en terre labourables, et son corollaire **diminution spectaculaire des surfaces toujours en herbe**.

La combinaison des surfaces en prairies supérieures à 5-6 ans et des formations arborées constitue les Infrastructures Agro- Écologiques (IAE) ; véritable colonne vertébrale des aires d'habitats nécessaires aux espèces de chiroptères du site en phase de chasse. Celles-ci correspondent aux secteurs des vallées et de bocage. Il est à noter, qu' hormis Sainte-Ouenne, **les communes de bocage enregistrent, notamment depuis les dix dernières années, de relatives augmentations d'emblavement à fin de cultures annuelles au détriment des surfaces toujours en herbe**, diminuant ainsi, d'autant, les surfaces favorables à la colonie de chiroptères.